

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Les relations École – familles : état des lieux et axes de progrès

N° 2021-157 - septembre 2021

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

Les relations École - familles : état des lieux et axes de progrès

Septembre 2021

Ghislaine DESBUISSONS

Carole SEVE

Bénédicte ABRAHAM

Hanifa CHERIFI

Benoît FALAIZE

Philippe SULTAN

Yannick TENNE

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des préconisations.....	4
Introduction.....	7
1. Améliorer les relations École - familles : une volonté affichée par l'institution mais avec un pilotage insuffisamment structuré	8
1.1. La coéducation : une notion complexe, aux contours imprécis.....	9
1.2. Le pilotage des relations École - familles : inscrire l'action dans la durée	10
1.2.1. <i>Au niveau national : une approche des relations École - familles plus conjoncturelle que structurelle.</i>	10
1.2.2. <i>Les relations École - familles : un point d'attention pour les autorités académiques</i>	11
1.2.3. <i>Passer d'une accumulation d'actions à une politique identifiée et volontariste</i>	12
1.2.4. <i>Des académies à la recherche de leviers de pilotage</i>	13
1.2.5. <i>La nécessité d'interroger l'échelle de pilotage</i>	14
1.3. Un outillage conceptuel et professionnel des acteurs insuffisant	15
1.3.1. <i>Des indicateurs au niveau national et académique qui ne permettent pas un suivi de l'évolution de l'état des relations École - familles.....</i>	15
1.3.2. <i>Un travail sur les indicateurs pertinents au niveau de certains établissements</i>	16
1.4. Une formation des personnels insuffisante, lacunaire, loin des enjeux réels de la relation avec les parents	17
1.4.1. <i>Une mobilisation de concepts non stabilisés dans la formation des personnels d'encadrement</i>	17
1.4.2. <i>Une formation des enseignants à la fois insuffisante et trop peu pilotée</i>	18
2. Des relations complexes et délicates entre l'École et les familles	20
2.1. Des relations École - familles différentes selon le profil des parents	20
2.1.1. <i>Des parents perçus comme « intrusifs ».....</i>	21
2.1.2. <i>Des parents perçus comme « agressifs », voire « harceleurs »</i>	21
2.1.3. <i>Des parents perçus comme « invisibles »</i>	22
2.1.4. <i>Des parents perçus comme « solidaires »</i>	22
2.2. Une École encore trop peu à l'écoute des parents	23
2.2.1. <i>Des professionnels de l'éducation peu enclins à considérer les parents comme des partenaires éducatifs</i>	23
2.2.2. <i>Des enseignants peu outillés pour interagir avec les parents</i>	24
2.3. Un sentiment de dégradation des relations entre les parents et l'École.....	24
2.3.1. <i>Des signaux de dégradation divers</i>	24
2.3.2. <i>Une cristallisation des incompréhensions et des inquiétudes des parents en points de tension</i>	26
2.4. Des effets paradoxaux de la crise sanitaire.....	26
3. Des relations École - familles de qualité difficiles à construire.....	28

3.1.	Un manque de connaissance et de reconnaissance mutuelles entre les familles et les professionnels de l'éducation	29
3.2.	Des relations complexes entre l'École et les familles du fait de la diversité des parents.....	29
3.3.	Une opacité du système scolaire et une méconnaissance des projets éducatifs des établissements pour une majorité de parents	31
3.4.	Une faible représentativité des familles et de leur diversité par les parents d'élèves élus	32
4.	Relancer et soutenir une dynamique des relations École - familles autour d'un triptyque information – échanges – coopération	35
4.1.	Améliorer l'information des parents pour rendre le système scolaire plus compréhensible .	36
4.1.1.	<i>Une communication institutionnelle qui a gagné en qualité mais qui est encore perfectible</i>	<i>36</i>
4.1.2.	<i>Accompagner le parcours des parents par des informations adaptées</i>	<i>37</i>
4.2.	Améliorer la qualité des échanges avec les parents	39
4.2.1.	<i>Une rencontre authentique entre parents et enseignants fondée sur le respect de principes éthiques</i>	<i>40</i>
4.2.2.	<i>Favoriser la rencontre avec les parents.....</i>	<i>42</i>
4.2.3.	<i>Mettre en place des espaces parents qui mobilisent tous les parents</i>	<i>43</i>
4.2.4.	<i>S'appuyer sur les espaces parents pour construire le projet d'orientation de l'élève</i>	<i>45</i>
4.2.5.	<i>Sécuriser les personnels face aux risques du métier</i>	<i>46</i>
4.3.	Développer et piloter la collaboration avec les partenaires de l'École.....	47
4.3.1.	<i>Prendre appui sur la stratégie nationale de soutien à la parentalité.....</i>	<i>48</i>
4.3.2.	<i>Piloter l'action des partenaires de l'École dans la relation avec les familles.....</i>	<i>49</i>
4.3.3.	<i>Donner au « référent académique parents » un rôle à la hauteur des enjeux.....</i>	<i>50</i>
	Conclusion	51
	Annexes	53

SYNTHÈSE

Les relations entre les familles et l'École sont un sujet de questionnement pour l'institution scolaire et la recherche. L'École est en effet confrontée à de nouveaux défis, toutes les familles n'entretenant pas les mêmes types de rapports avec elle et n'ayant pas les mêmes attentes. La conception des formes que doivent prendre les relations entre l'École et les familles ne va pas de soi et a évolué. Si, historiquement, le système éducatif français s'est construit en faisant peu de place aux parents, depuis quelques années, l'institution scolaire cherche à tisser des liens plus resserrés avec les parents, dans l'optique d'améliorer la réussite des élèves, mais aussi leur bien-être, le climat scolaire, le respect des règles scolaires. La recherche par l'institution d'une meilleure participation et d'une plus forte implication des parents au sein de l'École s'est concrétisée au cours de la dernière décennie par diverses dispositions réglementaires, la proposition de différents dispositifs et la conception d'outils.

L'enjeu de ce rapport est double. Le premier est de faire un état des lieux des relations École - familles en en détaillant les modes de pilotage national et académique, en en décrivant la diversité et la complexité, et dégagant des facteurs d'explication. Le deuxième est d'identifier, sur la base de ces constats, des axes de progrès s'appuyant sur les acquis des dernières années.

Pour ce faire, la mission a réalisé, lors de la période allant de décembre 2020 à avril 2021, des entretiens avec des représentants des autorités nationales et académiques, des chefs d'établissements, de fédérations de parents d'élèves, d'associations, ainsi qu'avec des chercheurs. Les entretiens, du fait du contexte sanitaire, se sont déroulés en visioconférence. Ce contexte n'a pas permis de déplacements et de visites dans les académies et établissements scolaires.

Améliorer les relations École - familles : une volonté affichée par l'institution mais un pilotage encore insuffisamment structuré

Si la mission a identifié clairement des efforts déployés par l'institution au cours de la dernière décennie pour une meilleure prise en compte des parents dans la vie des écoles et des établissements scolaires, qui témoignent d'une volonté ministérielle de resserrer les liens entre les parents et l'École, elle a également observé un manque de continuité dans le pilotage national qui a été qualifié, par certains interlocuteurs de la mission, en « dents de scie ». Le caractère complexe et transversal des relations École - familles nécessite une coordination et une cohérence dans les orientations et actions qui fait actuellement défaut. L'attention portée par l'institution à la qualité des relations École - familles se traduit plus par des temps forts, bien souvent en relation avec l'actualité, que par un pilotage inscrit dans la durée avec des objectifs, des étapes et un suivi bien identifiés. Le manque d'indicateurs au niveau national, concernant l'état des relations École - familles, ne facilite pas un réel pilotage.

Au niveau académique, ce manque de cohérence d'ensemble est également observé. Si toutes les académies affichent la volonté d'améliorer les relations École - familles, rares sont celles qui ont une stratégie clairement identifiée concernant les axes et les leviers de cette amélioration. La question de l'échelle de pilotage apparaît comme cruciale. Dans les faits, la plupart des académies délègue aux « *niveaux infra* » la question des relations École - familles, sans que cette délégation résulte d'un réel choix mais plus de besoins locaux qui nécessitent que les acteurs y apportent des réponses. C'est d'ailleurs au niveau des établissements qu'un travail sur les indicateurs et des grilles d'auto-évaluation de l'état des relations École - familles est réalisé de manière la plus soutenue.

La thématique de la relation École - familles est abordée à la fois dans la formation statutaire des personnels d'encadrement et en formation continue. L'évolution des intitulés de formation au cours des dernières années souligne le manque de stabilisation de certains concepts aux contours imprécis (notamment avec le glissement de la notion de coéducation à celle de coopération) ainsi que la multiplicité des domaines intégrant cette thématique (prévention du décrochage scolaire, climat scolaire, numérique, parentalité, grande pauvreté). Dans les plans académiques, la formation continue des enseignants, relativement à cette thématique, apparaît souvent comme à la fois peu présente et peu pilotée. Quelques rares académies organisent cependant régulièrement des séminaires abordant les relations École - familles dans leur complexité.

Des relations complexes et délicates entre l'École et les familles

Les entretiens ont permis de dresser, du point de vue des interlocuteurs, quatre profils types de parents qui pointent la diversité des relations École - familles. Le premier concerne des « *parents intrusifs* ». Ces parents, souvent de CSP moyenne ou favorisée, sont très bien informés sur le fonctionnement de l'institution scolaire, exigeants sur les contenus scolaires, et demandent des comptes aux différents personnels éducatifs concernant les notes ou les choix d'organisation pédagogique. Le deuxième concerne des « *parents agressifs* » qui critiquent ouvertement et de manière virulente la qualité du travail des personnels éducatifs, et qui peuvent aller jusqu'à des agressions verbales, des revendications écrites ou des atteintes physiques. Le troisième profil concerne des « *parents invisibles* » qui, bien que sensibles à la scolarité de leurs enfants, se tiennent à distance de l'École, souvent du fait d'un sentiment d'anxiété face à un milieu dont ils perçoivent qu'ils ne maîtrisent pas les codes et par peur de pas être compris ou bien d'être jugés de manière négative. Le quatrième profil, enfin, concerne des « *parents solidaires* » pour lesquels les intérêts collectifs prévalent sur les intérêts de leurs propres enfants, et qui sont attentifs à la réussite de tous les enfants.

Bien que les professionnels de l'éducation considèrent une implication raisonnée des parents dans l'École comme un élément positif, ils attendent plutôt un positionnement des parents vis-à-vis de l'École (des parents qui maîtrisent et respectent les codes de l'École) qu'une réelle coopération. Dans leur majorité, ils considèrent les parents comme des « *relais* » et estiment qu'ils n'ont pas à s'immiscer dans des considérations d'ordre pédagogique, ces interventions étant vécues comme une atteinte à la liberté pédagogique des enseignants.

S'il existe peu d'indicateurs nationaux permettant d'apprécier l'état des relations École - familles, plusieurs signaux concordent avec le ressenti, fréquemment exprimé par les interlocuteurs de la mission, d'une dégradation des relations entre les parents et l'École. Les points d'incompréhension et de tension sont divers : l'évaluation, les contenus et les démarches pédagogiques, les organisations mises en place pour assurer la continuité pédagogique, les protocoles sanitaires.

Les acteurs rencontrés par la mission ont noté des effets paradoxaux de la crise sanitaire en décrivant des impacts positifs de la situation de confinement de mars-avril 2020 sur les relations École - familles (plus de communication entre les enseignants et les parents, meilleure connaissance et reconnaissance mutuelles, effort de solidarité), mais aussi des impacts négatifs lors de l'année scolaire 2020-2021. En effet, si les perturbations de la première période de confinement ont été acceptées du fait du caractère inédit et que l'on pensait temporaire de la situation, la prolongation de la crise sanitaire s'est accompagnée d'effets délétères (incompréhension et exaspération des parents du fait des modifications fréquentes des organisations pédagogiques, mise à distance physique des parents des lieux scolaires, retour à l'école difficile pour certains enfants, non pérennisation des actions solidaires, épuisement des enseignants).

Des relations École - familles de qualité difficiles à construire

Les difficultés pour l'établissement d'une relation de qualité entre l'École et les familles tiennent à :

- un manque de parité d'estime entre les parents et les personnels éducatifs, alors que celle-ci est une condition essentielle d'un dialogue fructueux entre l'École et les familles et d'un sentiment d'une continuité et d'une communauté d'objectifs entre les parents et l'institution scolaire. Certains parents se ressentent (pour diverses raisons) comme peu considérés par les professionnels de l'éducation et ces derniers estiment que les parents sont devenus, dans leur majeure partie, des « *consommateurs* » de l'École ;
- la diversité des familles. Même si les chiffres des sondages réalisés régulièrement pour apprécier les attitudes des parents face à l'École montrent, au-delà des récriminations adressées, qu'une majorité de parents a confiance en l'École, les comportements, les attentes et les ressources des parents sont extrêmement divers. Certains gèrent de très près la « *carrière scolaire* » de leurs enfants, à la fois sur du court terme et sur du long terme, pour leur permettre un parcours scolaire d'excellence et accéder à des filières sélectives. D'autres sont démunis pour accompagner leurs enfants dans leur quotidien d'élèves et dans leurs choix d'orientation, et cherchent essentiellement à sécuriser leur parcours scolaire. Cette diversité est un facteur de complexité pour l'institution scolaire, que ce soit en termes d'accueil, d'information, de dialogue ou d'implication des parents ;

- l’opacité du système scolaire et une méconnaissance des projets éducatifs des écoles et des établissements. Si certains parents sont très bien informés et sont de véritables experts pour gérer le parcours scolaire de leurs enfants, d’autres ont de réelles difficultés à se repérer dans les arcanes du système scolaire et à en décoder les usages. Ce manque de lisibilité concerne également le projet et les attentes de l’établissement qui sont le plus souvent méconnus des parents ;
- une faible représentativité des familles et de leur diversité par les parents d’élèves élus. Les interlocuteurs de la mission estiment que le manque de représentativité, au niveau quantitatif et qualitatif, des parents élus ne leur permet pas de jouer efficacement leur rôle de relais dans le sens « *de l’institution vers les familles* » et dans le sens « *des familles vers l’institution* ».

Relancer et soutenir une dynamique des relations École - familles autour d’un triptyque information – échanges – coopération

Malgré les efforts opérés ces dernières années au niveau national, académique et à l’échelle des établissements pour mieux informer les parents, trop de parents ont encore des difficultés pour comprendre les principes et l’organisation du système scolaire, les procédures d’affectation, les possibilités d’orientation, les parcours de formation, les modalités d’évaluation. Il importe d’accentuer encore cet effort d’information par des contenus, des formats et une temporalité adaptés. Dans un parcours d’élève – qui est aussi un parcours de parents – certains moments charnières, qui correspondent le plus souvent aux transitions entre les cycles d’enseignement, doivent être particulièrement soignés, chaque transition étant porteuse d’enjeux spécifiques.

Il s’agit également d’améliorer la qualité des échanges avec les parents grâce à des savoir-faire relationnels et communicationnels de la part des enseignants, permettant de réelles rencontres lors desquelles les parents se sentent écoutés et compris. La place des parents et les modalités de rencontre doivent être discutées et clairement énoncées dans le projet éducatif de l’école ou de l’établissement. Les retours d’expérience concernant la mise en place des espaces parents soulignent les intérêts, mais aussi des limites de ce dispositif qu’il convient de dépasser pour que ces espaces s’adressent à tous les parents. Ces espaces pourraient être des lieux privilégiés pour aider les parents à construire le projet d’orientation de leurs enfants. Cependant, si l’institution joue le jeu d’échanges plus soutenus avec les familles, il est nécessaire qu’elles se sentent en sécurité dans cette démarche, notamment par l’établissement d’un cadre qui s’impose à l’ensemble de la communauté éducative et grâce à des ressources pour leur permettre d’affronter les situations à risques.

Différentes structures et associations existent pour aider les familles les plus vulnérables. Dans certains territoires, des écoles et établissements nouent des partenariats avec ces acteurs qui sont plus au contact avec ces familles. Grâce à ces partenariats, l’institution scolaire peut s’appuyer sur une expertise et des savoir-faire dans l’animation des multiples dispositifs d’accompagnement des parents et de soutien à la parentalité, qui lui font défaut mais qui existent dans les territoires, particulièrement dans les zones urbaines défavorisées. Ces partenariats nécessitent cependant d’être mieux recensés et pilotés au niveau académique, afin de favoriser leur pérennité et leur diffusion.

Dans une société et une période où les défis collectifs de tous ordres se conjuguent et interrogent les fondements même de la démocratie et du vivre ensemble, la relation que l’École entretient avec les familles participe directement des représentations que les parents et leurs enfants construisent de la culture commune et des valeurs de la République, mais aussi de leur place, actuelle ou future, dans la société. L’École doit considérer sa relation aux familles non seulement comme un facteur d’amélioration de la réussite et du bien-être des élèves mais encore, plus largement, comme un moyen puissant de lutter, à son niveau et avec ses valeurs, contre la montée en force des incivilités, de l’individualisme et du relativisme.

Liste des préconisations

Au niveau national

Préconisation n° 1 :

Dans l'optique de porter et maintenir une dynamique de réflexion et d'action sur les relations École - familles dans toutes les académies, mettre en œuvre, sur la durée, un pilotage national des relations École - familles articulé autour :

- d'enjeux clairement identifiés : en termes d'information, d'accueil, de dialogue et d'implication des parents afin de créer une réelle collaboration École - familles, dans un cadre sécurisant et défini ;
- de moyens d'actions spécifiques : animation et coordination du réseau des référents académiques parents, pilotage de l'offre de formation sur le sujet en lien avec les académies, interface avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Préconisation n° 2 :

Inscrire, dans les dialogues stratégiques de gestion et de performance des académies, un item sur les relations École - famille.

Préconisation n° 3 :

Mettre en place un groupe de travail national pour :

- Définir un ensemble d'indicateurs fiables permettant d'apprécier, au niveau national et dans les académies, l'état des relations École - familles et de suivre leur évolution à l'aide d'un protocole d'évaluation ;
- Proposer un ou plusieurs indicateurs à intégrer dans l'analyse globale du système éducatif présentée dans le rapport annuel de la DEPP « *L'état de l'École* » ;
- Réaliser et actualiser régulièrement une cartographie des travaux réalisés dans les académies afin de mutualiser des outils et ressources mobilisables au niveau des écoles et des établissements.

Préconisation n° 4 :

Mener une expérimentation dans quelques académies pour tester l'impact du vote électronique aux élections des représentants des parents d'élèves sur le taux de participation des parents et en mesurer les effets, y compris sur la composition socio-professionnelle des électeurs actifs et des parents d'élèves élus.

Préconisation n° 5 :

Examiner la faisabilité (sur les plans réglementaire, juridique et politique) et les possibles impacts, notamment en termes de représentativité, d'une modification du mode de désignation des représentants des parents, combinant une partie élue et une partie tirée au sort.

Préconisation n° 6 :

Proposer aux personnels de direction des ressources pour les aider à accompagner les représentants élus des parents à assumer leurs fonctions dans les différentes instances, à défendre des intérêts communs à tous et à jouer leur rôle de relais auprès de tous les parents.

Préconisation n° 7 :

Revoir, en partenariat avec des acteurs engagés auprès des familles éloignées de l'École et notamment celles en situation de grande pauvreté, le contenu de la Mallette des parents afin qu'il soit accessible et compréhensible par tous les parents.

Au niveau académique

Préconisation n° 8 :

Définir une politique académique qui spécifie les enjeux et les moyens d'action pour améliorer les relations École-famille, fondée sur des indicateurs choisis. Cette politique doit à la fois assurer une cohérence académique et préserver une marge d'autonomie au niveau des territoires pour permettre l'adaptation aux caractéristiques des contextes locaux.

Préconisation n° 9 :

Désigner un référent « *relations École - familles* » avec comme fonction première de piloter, sous l'autorité du recteur, la politique académique sur ce sujet. Ce référent assurera des missions d'impulsion et de suivi, d'inventaire et de coordination des actions, de dialogue avec les partenaires, de proposition en matière de formation et de soutien à l'innovation dans les territoires et structures scolaires. À des fins d'efficacité, cette mission de référent École - familles doit être à l'épicentre de son activité, et non pas en ajout à un ensemble d'autres missions.

Préconisation n° 10 :

Réaliser un inventaire, au niveau de chaque département, de l'ensemble des partenariats, dispositifs, initiatives concernant l'amélioration des relations École - familles qui existent à l'échelle – bassin, réseau d'établissements, établissement et circonscription du premier degré associée, etc. – qui sera jugée la plus pertinente par le recteur et les IA-DASEN. L'enjeu est de dresser une cartographie de l'existant et d'en faire un bilan afin d'identifier les ressources disponibles et de définir un plan d'action.

Préconisation n° 11 :

Inscrire de manière systématique dans les projets des écoles et des établissements un axe sur l'amélioration des relations École - familles.

Préconisation n° 12 :

Élaborer les principes et un visuel d'une charte des relations École - familles, à afficher au sein des écoles et des établissements.

Préconisation n° 13 :

Systématiser dans les dialogues de gestion des établissements scolaires une évaluation de la manière dont sont appréhendées les relations École - familles.

Au niveau des écoles et des établissements

Préconisation n° 14 :

Définir une politique d'information vers les familles (objectifs, accessibilité, contenu, temporalité). Cette politique ne se limite pas à des informations pratiques mais doit avoir pour ambition de permettre à tous les parents de mieux comprendre des aspects essentiels de la scolarité de leur enfant en apportant des éléments concernant :

- le fonctionnement de l'école ou de l'établissement ;
- le projet éducatif de l'école ou de l'établissement ;
- les enjeux des enseignements ;
- le travail personnel de l'élève ;
- les principes et modalités de l'évaluation ;
- les enjeux, les procédures et leurs possibilités de choix d'orientation.

Préconisation n° 15 :

En s'appuyant sur les principes académiques, concevoir, dans toutes les circonscriptions et tous les établissements, une charte des relations École - familles (si possible co-construite avec les parents et co-signée par les familles et l'École) précisant les règles et principes à respecter dans les échanges mutuels.

Préconisation n° 16 :

Poursuivre le développement des espaces-parents et en faire un lieu privilégié pour aider les parents à accompagner la scolarité et l'orientation de leurs enfants.

Préconisation n° 17 :

Adopter une démarche volontariste pour favoriser l'expression des parents dans les instances où ils sont représentés et solliciter davantage l'avis des parents sur des sujets portant sur le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires (cf. outils proposés par le Conseil d'évaluation de l'École).

Préconisation n° 18 :

Mieux prendre en compte les contraintes des parents dans le choix des lieux et des horaires pour les rencontres et réunions.

Préconisation n° 19 :

Proposer aux parents des actions diverses (conviviales, festives, sportives, culturelles) et des réunions sur des objets de réflexion susceptibles de répondre à leurs préoccupations afin de les inciter à investir les lieux scolaires.

Préconisation n° 20 :

Mobiliser des associations locales reconnues comme partenaires de l'établissement pour aller au contact des parents éloignés de l'École.

Concernant la formation

Préconisation n° 21 :

Faire de la relation avec les parents une priorité de la formation, initiale et continue, pour tous les personnels éducatifs dans tous les territoires de l'École. Construite en mobilisant un large spectre d'expertises (acteurs de terrain, chercheurs, partenaires et associations, parents, etc.), la formation doit à la fois outiller efficacement les professionnels de l'éducation et contribuer à une éthique de la relation en accord avec l'évolution attendue des métiers de l'École.

Préconisation n° 22 :

Élaborer un cahier des charges qui vise une formation orientée vers l'action et le changement en intégrant :

- des apports didactiques et méthodologiques, des expérimentations de terrain et l'analyse de cas réels ;
- des modules permettant de saisir la complexité des enjeux de la relation avec les familles ; de clarifier les missions, les rôles et les comportements de chacun dans la recherche d'une meilleure cohérence institutionnelle et au sein des équipes ; d'optimiser la qualité de la communication des enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation et d'administration, avec les parents ; de donner aux personnels les moyens de contribuer à une relation de confiance avec les familles ;
- des modules d'information sur la protection fonctionnelle des personnels (formation continue).

Préconisation n° 23 :

Inscrire, de manière obligatoire, des cycles de contenus théoriques et pratiques sur les relations École-famille, en formation initiale et continue, pour les personnels d'encadrement, d'éducation et d'enseignement.

Introduction

Les relations entre les familles et l'École sont devenues un sujet de questionnement croissant pour la recherche et l'institution scolaire. L'École est en effet confrontée à de nouveaux défis, toutes les familles n'entretenant pas les mêmes types de rapports avec elle et n'ayant pas les mêmes attentes. La conception des formes que doivent prendre les relations entre l'École et les familles ne va pas de soi et a évolué. Si, historiquement, le système éducatif français s'est construit en faisant peu de place aux parents¹, depuis quelques années, l'institution scolaire cherche à tisser des liens plus resserrés avec les parents.

Les différents rapports² de ces dernières années et les études³ sur la relation entre l'École et les familles soulignent son caractère multidimensionnel et la diversité des éléments pouvant être impactés par l'état de ces relations : les performances scolaires des élèves, leur bien-être, le climat scolaire, le respect des règles scolaires, la confiance des parents dans l'École, les phénomènes de violence, etc. Aussi, le souci de la construction de rapports plus étroits entre l'École et les parents et de la reconnaissance de la place qui leur revient au sein de la communauté éducative s'est-il accru et traduit, lors des dernières années, par différentes initiatives de l'institution scolaire.

Cette dernière cherche à améliorer à la fois la participation et l'implication des parents dans l'École, la participation des parents étant entendue au sens de leur investissement dans l'École (élections des représentants des parents d'élèves, participation aux différentes instances éducatives) et l'implication des parents comme leur engagement effectif dans les apprentissages de leurs enfants ou de leur vie à l'école. L'attention portée aux relations entre l'École et les familles est d'ailleurs partagée par de nombreux systèmes éducatifs.

Perspectives internationales sur les relations entre l'École et les familles

Dans de nombreux systèmes éducatifs, la relation entre l'École et les familles fait partie intégrante des documents officiels et des objectifs ministériels. Elle y est souvent thématisée à un double niveau, celui de l'établissement et celui des enseignants. La relation entre l'École et les familles dépend beaucoup de la tradition éducative qui la porte. Dans les pays nordiques comme le Danemark, la Norvège ou encore la Suède, l'implication des parents dans les apprentissages scolaires de leurs enfants est recherchée⁴. Outre les pays nordiques, on peut citer l'Écosse qui a une tradition ancrée de participation bénévole des parents à la vie de l'école qui peut par exemple passer par l'entretien des espaces verts ou l'encadrement d'équipes sportives. Le Nouveau cadre pour l'École (« *National Improvement Framework* ») développé en Écosse voit dans l'implication des parents l'un des six leviers pour améliorer les projets d'établissements.

¹ Si le terme « *parents* » renvoie plus à un statut biologique ou juridique et celui de « *famille* » à un champ social, dans ce rapport nous assimilons ces deux termes dans la mesure où les relations famille-École comprennent une part non négligeable de relations statutaires entre les parents et l'école.

² Pour exemples :

- *La place et le rôle des parents dans l'école*, rapport n° 2006-057 IGEN-IGAENR, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2006.
- *Rapport d'information déposé par la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur les relations entre l'école et les parents*, Valérie Corre, 2014.
- Jean-Paul Delahaye, *Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous*, IGEN, 2015.

³ Pour exemples :

- Abdeljalil Akkari, Nillima Changkakoti (2009), *Les relations entre parents et enseignants. Bilan des recherches récentes*. La revue internationale de l'éducation familiale, 25, 103-130.
- Youssef Tazouti (2014). Les relations entre l'implication parentale dans la scolarité et les performances scolaires de l'enfant : que faut-il retenir des études empiriques, La revue internationale de l'éducation familiale, 36, 97-116.
- Choukri Ben Ayed (s/Dir.), *Grande Pauvreté, inégalités sociales et école. Sortir de la fatalité*, Berger-Levrault, 2021.
- Jean-Pierre Terrail, « *La sociologie des interactions famille/école* », Sociétés contemporaines, année 1997, n° 25, pp.67-83.

⁴ Par exemple au Danemark, une loi sur les « *Folkeskole* » de 2007 promeut une collaboration étroite entre l'école et le foyer familial. Il existe dans ce pays une tradition de l'aide parentale à la maison et les parents font figure de véritables « *partenaires en pédagogie* ».

Plusieurs pays ont cherché à répondre à la nécessité d'outiller les parents en lançant des actions analogues à La Mallette des parents. Divers domaines tels que l'apprentissage de la lecture et la maîtrise des mathématiques, l'équilibre de vie de l'enfant (activité physique, alimentation, hygiène) sont visés. Par exemple, concernant l'apprentissage de la lecture, plusieurs pays ont mis en place des initiatives. Au Québec les pères sont incités à participer à l'éveil de la lecture et de l'écriture. En Suède, l'opération⁵ « *Lis-moi quelque chose, papa !* » pointe dans la même direction tout en visant à développer la maîtrise de la langue de certains parents. En Écosse, au début de l'année 2017, Education Scotland a publié « *Actions pour l'équité* », outil qui fournit des exemples de pratiques efficaces en direction des familles et des kits pédagogiques aux parents d'enfants scolarisés dans le primaire qui comprennent des livres à lire avec les enfants ainsi que des supports pour écrire et compter.

La relation entre l'École et les familles ne va vraiment de soi dans aucun pays et chacun réfléchit à la manière dont les efforts de l'établissement, des enseignants et des parents peuvent se conjuguer et converger vers les mêmes objectifs. On cherche activement des solutions pour faire mieux coopérer les deux espaces que sont l'environnement scolaire et le cadre familial en s'adressant de manière plus soutenue aux familles culturellement éloignées de l'institution scolaire, mal outillées pour en comprendre le fonctionnement et parfois démunies face à la compréhension du rôle parental⁶. Outre les dispositifs mis en place et centrés essentiellement autour de la maîtrise des fondamentaux, à savoir la langue de scolarisation et les mathématiques, des efforts sont aussi déployés par des pays aux traditions éducatives différentes en faveur d'une meilleure formation des enseignants sur la relation École - familles qui devrait s'articuler autour de la maîtrise de savoirs, savoir-faire et savoir-être⁷.

L'enjeu de ce rapport est double. Le premier est de faire un état des lieux des relations École - familles en en détaillant les modes de pilotage national et académique, en en décrivant la diversité et la complexité, et en précisant les éléments qui influent sur elles. Le deuxième est d'identifier, sur la base de ces constats, des axes de progrès s'appuyant sur les acquis des dernières années.

Pour ce faire, la mission a réalisé, lors de la période allant de décembre 2020 à avril 2021, des entretiens avec des délégations de 26 académies, des représentants de fédérations de parents d'élèves, des représentants de chefs d'établissement, des représentants d'associations, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), des chercheurs, des responsables d'ateliers thématiques du Grenelle de l'éducation de 2020 (cf. annexe 1). Les entretiens, du fait du contexte sanitaire, se sont déroulés en visio-conférence. Le contexte sanitaire n'a pas permis de déplacements et de visites dans les académies et établissements scolaires.

1. Améliorer les relations École - familles : une volonté affichée par l'institution mais avec un pilotage insuffisamment structuré

Même si les études⁸ concernant les liens entre la participation ou l'implication des parents dans l'École et les performances scolaires des élèves affichent des résultats contradictoires et soulignent l'influence d'autres variables sur ces liens, il n'en reste pas moins que pour les professionnels de l'éducation, affirmer que la qualité de la relation entre l'institution scolaire et les familles est un des vecteurs principaux de la réussite scolaire semble dorénavant relever du sens commun.

⁵ L'idée qui sous-tend ce dispositif est d'inciter les pères ouvriers à fréquenter des librairies spécialement approvisionnées en livres par les syndicats ouvriers et d'expliquer aux pères comment ils peuvent aider leur enfant à améliorer ses habitudes de lecture. Il vise à développer des habitudes de lecture chez les enfants en améliorant celles des pères issus des populations immigrées afin de les amener le plus tôt possible à une maîtrise de l'écrit et favoriser ainsi leur intégration dans la société suédoise.

⁶ Or, des études ont montré que « (...) la compréhension du rôle parental constitue le meilleur prédicteur de la qualité de la participation des parents ». On peut lire à cet égard Serge Larivée, Fernand Quedraogo, Joëlle Duval, Julie Bouchard, *Les rôles des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant au Québec : perceptions de parents et d'enseignants*, In Regards critiques sur la relation École - familles, Éditions des archives contemporaines, 2020, p. 155-174 (p. 157).

⁷ Au Québec, de nouvelles dispositions du ministère de l'éducation, du loisir et du sport visent depuis 2001 le développement chez les enseignants de 12 compétences professionnelles sur une période de 4 ans. La collaboration école-famille y occupe une place plus importante qu'auparavant et l'on peut mentionner la compétence 9 : « Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école ».

⁸ Youssef Tazouti (2014), *Les relations entre l'implication parentale dans la scolarité et les performances scolaires de l'enfant : que faut-il retenir des études empiriques*, La revue internationale de l'éducation familiale, 36, 97-116.

En France, durant la décennie qui vient de s'écouler, les efforts institutionnels déployés pour une meilleure prise en compte des parents d'élèves dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants et la vie des écoles et établissements scolaires ont été soutenus. L'affirmation du principe de coéducation, la mise en place de dispositifs d'ouverture de l'école et d'accueil des parents dans les espaces scolaires, l'effort d'information des familles – en particulier celles qui sont les plus éloignées de l'institution scolaire, la structuration des instances de collaboration –, ou la démarche, enfin, d'associer les représentants des parents aux grands chantiers éducatifs, témoignent de la volonté ministérielle d'avancer dans ce domaine.

Ces intentions politiques ne se sont toutefois pas toujours traduites dans un pilotage sur la durée, portant sur l'ensemble des éléments qui composent l'écosystème fragile que sont les relations École - familles, sur les sujets clefs tels que l'accueil et l'information des parents, la mise en œuvre pédagogique des enseignements, l'orientation des élèves, la vie scolaire.

1.1. La coéducation : une notion complexe, aux contours imprécis

Parmi les marqueurs des efforts accomplis par l'institution scolaire pour améliorer les relations École - familles, le principe de « coéducation » figure en bonne place dans la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École et de la République et dans la circulaire associée. Ce principe y est considéré comme un levier majeur de refondation de l'École de la République.

Sans faire l'objet, au départ, d'une définition précise, la coéducation se caractérise par le projet de reconnaître aux parents, quelle que soit la catégorie socioculturelle à laquelle ils appartiennent, la place qui leur revient au sein de la communauté éducative et d'enrichir les modes possibles de leur participation à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants. La circulaire interministérielle n° 2013-142 du 15 octobre 2013, relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'École dans les territoires, précise les modalités de mise en œuvre opérationnelle des principes de coéducation. La coéducation est vue comme une « coopération renforcée », qui vise la réussite scolaire des élèves, d'une part, et la compréhension par les parents du fonctionnement de l'institution scolaire, d'autre part. Le second objectif étant considéré comme une condition du premier. Dans un guide intitulé *L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire*⁹, le ministère précise que « la coéducation, c'est-à-dire la collaboration étroite et la responsabilité partagée entre l'École et la famille dans l'éducation des enfants, est gage de leur épanouissement et de leur réussite scolaire. »

L'esprit des textes réglementaires est principalement axé sur l'obligation faite aux équipes pédagogiques et éducatives de mieux associer les parents à la vie de l'établissement et au suivi de la scolarité de leurs enfants, de reconnaître et de valoriser leurs compétences, et de faire en sorte que l'École demeure bienveillante, quel que soit le contexte scolaire, géographique ou social. Cela se traduit, entre autres, par la demande de création, dans tous les établissements d'enseignement, d'un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués¹⁰.

Afin d'aider au déploiement de cette disposition dans les établissements scolaires, le ministère a diffusé en 2016 deux documents de communication : un guide méthodologique¹¹ à destination des personnels d'encadrement et une plaquette¹² pour les parents. L'espace parents y est présenté comme le lieu essentiel, non seulement du dialogue entre l'institution et les familles mais aussi de la mise en œuvre de la coéducation.

Ces supports, qui relèvent à la fois d'une démarche d'explicitation – en cours de construction – et d'une volonté de mobilisation des acteurs, mettent en avant trois principes de la coéducation :

⁹ En ligne https://cache.media.education.gouv.fr/file/Les_acteurs/27/8/AutoriteParentale_170278.pdf, page 3

¹⁰ Circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013, article L521-4 du code de l'éducation (modifié par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013).

¹¹ « Accompagner le développement des espaces parents dans les établissements d'enseignement scolaire », https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/24/3/Guide_methodologique_595243.pdf

¹² « Faire vivre l'espace parents à l'école, au collège, au lycée - Osons la réussite, coopérons ! », https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/24/1/Plaquette_Parents_595241.pdf

- la parité d'estime¹³ : le contact et la communication doivent se fonder sur le respect. Chacun est estimable, et pour connaître l'autre, il faut reconnaître la spécificité et la légitimité de chacun ;
- la coopération : la coopération signifie faire œuvre commune. Cela suppose de prendre en considération les parents, de les associer à la scolarisation et à l'évolution des parcours de leurs enfants afin de valoriser leurs apports et d'asseoir leur légitimité au sein de l'École ;
- l'explicitation : impliquer les parents comme partenaires, c'est permettre de prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement scolaire, du déroulement de la scolarité de leurs enfants, d'en saisir les enjeux, les étapes, les exigences et les possibilités d'accompagnement .

Dans les faits, la mission a constaté que ces principes, s'ils traduisent bien une réelle et forte ambition de l'institution et pourraient structurer la feuille de route d'un pilotage des relations École - familles, constituent néanmoins toujours un horizon d'attentes. Le concept de coéducation n'est pas perçu sur le terrain comme suffisamment clair pour être pleinement opérationnel. Dans un article de la revue de l'Association française des acteurs de l'éducation (AFAE), Carole Asdlh¹⁴ montre combien il est difficile d'appréhender cette notion complexe. Les acteurs en académie y renvoient plus ou moins spontanément et font part de la difficulté à illustrer concrètement ce que cela peut représenter dans le quotidien de l'école, en dehors d'un effort pour mieux communiquer avec les parents.

L'institution doit se poser la question de l'usage qu'il convient désormais de faire de ce principe. Outre le fait que la « coéducation » peut inquiéter des parents soucieux d'être les seuls éducateurs de leurs enfants, sa mise en œuvre est un chantier particulièrement exigeant, surtout dans un contexte sociétal qui tend à se détériorer. Il suppose une connaissance et une reconnaissance entre acteurs éducatifs – les professionnels, dans la diversité de leurs fonctions, d'un côté ; les parents, dans leur singularité, de l'autre –, et une mise en relation authentique et fructueuse de ces acteurs, sur la durée, autour d'un projet au service de l'élève. Il demande, du côté des acteurs de l'École, un fort savoir-faire relationnel, la maîtrise de compétences professionnelles mais aussi psychosociales, de la subtilité et beaucoup de volonté.

Sans nécessairement abandonner le concept de coéducation, qui s'est installé peu ou prou dans le paysage éducatif, l'institution ne peut pas s'en remettre à l'appréciation personnelle des acteurs et doit définir clairement les formes de collaboration à construire avec les familles.

1.2. Le pilotage des relations École - familles : inscrire l'action dans la durée

1.2.1. Au niveau national : une approche des relations École - familles plus conjoncturelle que structurelle

Si l'institution accorde de l'attention aux relations École - familles, elle traduit plus cet intérêt par des moments d'impulsion, d'ordre réglementaire essentiellement, que par les orientations d'un pilotage, sur la durée, de ce sujet. L'actualité, particulièrement lorsqu'elle est porteuse d'événements qui révèlent ou questionnent un état des relations entre la sphère scolaire et les familles, constitue un puissant vecteur d'investissement du sujet par l'institution et les acteurs de l'éducation. Cet investissement, plus ou moins continu, gagnerait à prendre la forme d'un réel pilotage, qui suppose un objectif, une stratégie en étapes de déploiement de l'action et un suivi.

La thématique des relations avec les parents étant à la fois générale et de portée très large, elle concerne différentes structures administratives : au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), par exemple, ce sujet est au carrefour des champs d'activité de plusieurs bureaux. Piloter un sujet aussi transversal et partagé demande une impulsion de qualité mais aussi, et peut-être surtout, une recherche de cohérence dans l'action, un suivi régulier, un volontarisme dans la coordination qui s'avèrent difficiles à réunir dans la durée.

¹³ Cette expression est issue des travaux de Gaston Pineau, repris par l'ANCLI et ATD Quart-Monde. Voir : Pineau G., *La création forgeron*, dans Abels-Eber Christine, 2010, Gaston Pineau : *trajet d'un forgeron de la formation. Regards croisés de compagnes et compagnons de route.*, Paris, L'Harmattan, p. 2003.

¹⁴ « Coéducation, compétences parentales et professionnelles », Revue de l'Association Française des acteurs de l'éducation - Parents « gèneurs » ou « acteurs » ? - n° 153 - mars 2017.

La politique nationale conduite en matière de relations École - familles est marquée par d'incontestables temps forts, jalons d'une dynamique de progrès. Pour ne citer que les plus récents :

- 2006 : le décret du 28 juillet 2006 relatif aux parents d'élèves et la circulaire du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'École, qui précise le rôle et les droits de chacun en matière d'information, de droit de réunion, de droit de participation aux instances de l'éducation nationale ;
- 2010 : circulaire sur la Mallette des parents¹⁵ ; création du « *référént académique parents d'élèves* »¹⁶ ;
- 2013 : loi d'orientation ; circulaire *Renforcer la coopération entre les parents et l'École dans les territoires*¹⁷ ;
- 2017 : dispositif *Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPR)*¹⁸.

Ces étapes importantes sont entrecoupées de moments où les acteurs, dans les territoires, ont peu d'orientations nationales précises sur les actions à conduire ou à prolonger. Le pilotage national est perçu, dans les académies, en « *dents de scie* », peu identifiable par manque d'un « *interlocuteur national* » qui puisse porter les orientations et structurer l'action tout en laissant une marge de manœuvre aux territoires.

Si les temps forts sont synonymes d'une intense activité réglementaire, de la constitution de réseaux de référents dans les académies et de formation des personnels via, notamment, les séminaires du Plan national de formation ou les ressources d'accompagnement, les périodes intermédiaires auraient incontestablement besoin de relais dans l'impulsion pour maintenir la dynamique engagée. C'est essentiel pour la continuité de l'action toute discontinuité pouvant générer une forme de démobilisation, et important pour la qualité de la relation avec l'ensemble des partenaires engagés dans le déploiement des dispositifs, partenaires qui sont très attentifs aux signaux que peut envoyer l'institution. Si ces relais peuvent être portés par l'administration centrale, ils relèvent aussi des autorités déconcentrées.

Préconisation n° 1 :

Dans l'optique de porter et maintenir une dynamique de réflexion et d'action sur les relations École - familles dans toutes les académies, mettre en œuvre, sur la durée, un pilotage national des relations École - familles articulé autour :

- d'enjeux clairement identifiés : en termes d'information, d'accueil, de dialogue et d'implication des parents afin de créer une réelle collaboration École - familles, dans un cadre sécurisant et défini ;
- de moyens d'actions spécifiques : animation et coordination du réseau des référents académiques parents, pilotage de l'offre de formation sur le sujet en lien avec les académies, interface avec les partenaires institutionnels et associatifs.

1.2.2. Les relations École - familles : un point d'attention pour les autorités académiques

Lors de ses échanges avec les autorités académiques, la mission a pu constater que le sujet des relations École - familles est un point d'attention affichée par la plupart des responsables entendus, recteurs, secrétaires généraux d'académie (SGA), et inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) au premier chef.

La thématique est ressentie comme étant très large, transversale, concernant tous les lieux scolaires, tous les âges, tout le parcours de l'élève. Sont systématiquement mentionnés le suivi du travail de l'élève, son comportement, le climat scolaire, l'orientation, l'attention portée aux relations entre les parents et les personnels, la situation des élèves à besoins particuliers, le traitement de plus en plus complexe des réclamations des parents.

¹⁵ Circulaire n° 2010-106 du 15 juillet 2010.

¹⁶ Le référent académique est invité à faciliter le développement de la participation des parents et des représentants de parents à la vie des écoles et des établissements.

¹⁷ Circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013.

¹⁸ Circulaire n° 2017-060 du 3 avril 2017.

L'audition des responsables académiques permet d'établir un double constat :

- un « *progrès* » dans les relations École - familles est souligné : c'est désormais un point d'attention bien identifié, en particulier en direction des familles en situation de grande pauvreté. Les acteurs locaux prennent des initiatives pour améliorer la communication avec les parents, les espaces d'accueil se sont multipliés dans les établissements scolaires ;
- ... mais, en parallèle, une montée des tensions entre les parents et l'École est constatée par tous les acteurs auditionnés, notamment dans le premier degré. Elle est ressentie comme assez récente, avec un certain nombre de signaux et une augmentation progressive des difficultés, particulièrement préoccupante dans les cinq dernières années (cf. *infra*, section 2.3.1).

L'ampleur et la complexité des relations École - familles, conjuguées à la nécessité accrue d'apaiser et d'améliorer cette relation, rendent peu aisé le pilotage de ce sujet au niveau académique et à l'échelle des territoires. Lorsqu'une réflexion prospective existe, elle est soit très territoriale – sur des espaces jugés prioritaires, en REP et REP+ essentiellement – soit procédurale, pour outiller les pratiques, et parfois l'autoévaluation, de certaines écoles et établissements scolaires. L'amélioration de la qualité de la relation École - familles pour tous et avec tous, comme fil rouge d'un écosystème favorable à la réussite de l'élève, constitue encore un horizon d'attentes.

1.2.3. Passer d'une accumulation d'actions à une politique identifiée et volontariste

Dans toutes les académies, des actions sont engagées pour améliorer la relation École - familles, mais souvent sans cohérence d'ensemble. Du point de vue des acteurs en académie, « *il se fait beaucoup de choses* » mais sans connaissance toujours très précise du détail des actions, de leur impact, de leur suivi, de leur devenir.

Le panel d'actions rassemble généralement :

- des dispositifs portés par le ministère, relayés par une impulsion académique, via des circulaires rectorales notamment (OEPRE, café des parents – très souvent cité, espaces parents, etc.) ;
- des séminaires abordant différentes facettes de la relation École - familles ;
- la mise en place de groupes de travail, de réflexion ou de production sur les relations École - familles ;
- des ateliers participatifs ou groupes de travail associant personnels et parents, à l'initiative de partenaires associatifs ou avec leur appui (ateliers avec ATD Quart-Monde par exemple) ;
- des initiatives ayant trait à un « *volet social* » de la relation École - familles, qui outillent les établissements scolaires afin de les aider à faciliter l'accès de parents à certains droits (aide pour remplir un dossier de demande de bourses, par exemple) ;
- des actions qui relèvent de l'initiative des acteurs locaux (chefs d'établissement, directeurs d'école, CPE...) autour de la communication École - familles par la maîtrise des outils institutionnels (ENT, ...), des échanges avec les parents (ateliers ou conférences) sur diverses thématiques (la santé de l'élève, l'usage du numérique, l'exposition aux écrans, etc.), de la création de « *liens informels* » avec les parents par le biais de la mise en place de rencontres conviviales, festives, sportives ou culturelles dans les établissements. Un travail de fond est parfois engagé avec les parents, sur des thématiques telles que les sanctions, la gestion des conflits, la communication positive avec les familles.

Nombre d'actions sont mises en place pour améliorer une situation locale tendue ou compromise entre professionnels de l'école et parents. Les libellés des projets et actions engagés, très généraux, traduisent une intention mais témoignent aussi parfois du flou des objectifs poursuivis : « *amélioration du dialogue parents professeurs* » ; « *soutien à la parentalité* », « *co-éducation* », « *prise en compte de la grande pauvreté* ».

Les actions sont souvent portées par un archipel d'établissements scolaires, plus actifs que les autres en ce domaine, mais l'addition de ces actions ne fait pas toujours sens ou système, en l'absence d'orientations communes, fondées sur une analyse partagée du sujet. Ce n'est pas une politique qui se décline en actions mais ce sont les actions de droit commun dans diverses thématiques qui fondent peu ou prou la relation aux

familles : espace parents, café des parents, semaine des parents. L'enjeu majeur est de passer d'une accumulation d'actions à une politique bien identifiée et volontariste.

1.2.4. Des académies à la recherche de leviers de pilotage

La mission a pu mesurer la diversité des choix opérés, la robustesse plus ou moins importante du pilotage ainsi que la variété des relais ou leviers mobilisés : le projet académique et/ou une feuille de route précisant les objectifs relatifs aux relations École - familles ; l'existence ou non d'un référent académique sur le sujet et/ou d'un groupe de travail dédié ; le recours à des indicateurs de suivi de la politique engagée ; des propositions de formation à destination des personnels, voire des parents ; la mise en synergie des acteurs concernés et l'appui apporté à leurs initiatives. La qualité de la communication de l'académie avec les représentants des parents est également un volet important de la relation que l'institution entretient avec les familles.

La prise de conscience de l'importance des relations École - familles, qui semble maintenant relever de l'évidence pour la communauté éducative, se traduit généralement par des orientations portées par les projets académiques, qui comportent tous une mention, voire un axe dédié, sur la relation avec les parents. Dans la construction de leurs projets pluriannuels, les académies prennent le soin non seulement d'informer les parents mais aussi de les associer de plus en plus largement à la réflexion. Il s'agit essentiellement de renforcer le partenariat et la confiance des familles au service de la réussite des élèves.

Comme l'illustre l'exemple suivant¹⁹ constitué d'un extrait de contenu d'un projet académique, parmi d'autres, les pistes d'action retenues portent sur l'information, la mobilisation des vecteurs de collaboration avec les familles, l'appui aux parents les plus éloignés de l'école :

- Développer les actions d'information en direction des familles : utilisation du numérique, droits et devoirs des responsables légaux, développement de la « *Mallette des parents* » ;
- Renforcer la formation des enseignants aux enjeux de la communication École - familles ;
- Développer les occasions d'entrer dans l'école ou l'établissement : événements scolaires, ateliers dédiés, conférences ;
- Utiliser pleinement les espaces numériques de travail pour associer les parents à la vie de l'école ;
- Penser les lieux et les moments d'accueil des parents dans les écoles et les établissements ;
- Aider les parents en difficulté dans les démarches administratives, sans forcément se limiter à celles qui concernent la scolarité de leurs enfants (par exemple au sein des établissements de services).

La mission a constaté, dans nombre d'académies, la place grandissante prise par une approche sociale des relations avec les familles, notamment avec la montée de la thématique sur la grande pauvreté et de l'accès aux droits. Tout se passe comme si l'institution scolaire, impuissante à réduire certaines inégalités dans le parcours des élèves, trouvait là d'autres moyens de porter les valeurs humanistes de sa mission. La thématique de l'accès aux droits des parents est surtout mise en avant dans les académies dans lesquelles une proportion importante de familles se trouvent dans des situations vulnérables.

Un projet académique donne des orientations qui doivent ensuite se décliner dans les territoires. Se pose donc la question des stratégies adoptées pour parvenir aux résultats attendus. De ce point de vue, les académies semblent souvent dépourvues d'un pilotage complet sur le sujet des relations École - familles.

46 % des 26 académies auditionnées ont un référent missionné sur le suivi des relations avec les familles. Lorsqu'il existe, il s'agit le plus souvent d'un IA-IPR EVS, qui prend en charge le suivi des élections, la relation avec les associations représentatives de parents et vient en appui à la gestion de crise lors de difficultés particulières. Certaines académies ont deux référents, un pour le premier degré (doyen des IEN ou IEN-A) et un pour le second degré (conseiller technique établissements et vie scolaire). Une académie a également désigné des référents départementaux. Les référents ont très rarement une lettre de mission. Un tel document permettrait pourtant de cerner la mission assignée, en articulation avec les autres acteurs.

¹⁹ Projet de l'académie de Nancy-Metz : « L'école sur tous les territoires » 2021-2025.

Pour construire une vision aussi globale que possible sur un sujet si complexe, un collectif d'expertise doit être mobilisé. Dans la comitologie des académies, on relève le comité stratégique autour du recteur ; le/les pôle(s) thématique(s) de travail (la co-éducation, l'aide à la parentalité, le climat scolaire...) ; le cercle d'études intégrant des personnels de l'éducation, des parents, des associations ; le Codir, plus ou moins élargi. Quelles que soient les organisations retenues, il paraît capital qu'une vision stratégique puisse être portée, loin d'une pratique en tuyaux d'orgue, où chacun a son discours, sans qu'une cohérence globale soit établie en référence. Mais pour que cette vision stratégique soit possible, les autorités académiques doivent disposer d'indicateurs pertinents ; indicateurs qui, en l'état actuel, font défaut (cf. *infra*, section 1.3.1).

La mission a pu constater que la période de crise sanitaire et de confinement a engagé les autorités académiques à renforcer la communication de l'institution avec les familles, à toutes les échelles. Au niveau des recteurs, des entretiens réguliers avec les représentants des parents se sont imposés encore plus qu'à l'ordinaire ; ces rencontres, qui existaient déjà avec une périodicité variable, ont pris un rythme plus soutenu, parfois maintenu après les périodes de confinement. La plupart des recteurs ont une réunion avec les représentants des parents une fois par mois ou tous les quinze jours ; un recteur a fait le choix de les rencontrer chaque semaine, en visioconférence, pour un échange institué comme un moment de partage d'informations mais aussi d'affirmation du pilotage académique.

Si les autorités académiques attachent de l'importance aux échanges avec les représentants des parents, elles sont nombreuses toutefois à souhaiter une meilleure représentativité des parents élus, regrettant que certaines catégories de parents, défavorisées en particulier, ne fassent pas entendre leur voix.

1.2.5. La nécessité d'interroger l'échelle de pilotage

Au regard des constats faits, il convient de s'interroger sur ce que serait la bonne échelle de pilotage des relations École - familles. Comment penser le pilotage national ou académique et selon quels objectifs ? Comment répondre au besoin de souplesse des territoires pour préserver la marge d'initiative nécessaire à l'action des acteurs locaux ?

Pour certains recteurs, il est essentiel que l'institution, au plus haut niveau, envoie régulièrement le signal de l'intérêt que tous les acteurs doivent porter à la qualité des relations avec les parents, rappelle les grandes orientations à suivre et accompagne, par la formation, les ressources, les échanges professionnels, la mise en action de cette politique. Pour d'autres, rejoints en cela par des représentants des personnels de direction, la pertinence d'un pilotage national sur un sujet marqué par la diversité des situations locales se limite à donner « *des grandes lignes* » et une « *boîte à outils* » diversifiée.

Cela pourrait être un choix assumé au niveau académique de déléguer le pilotage aux « *niveaux infra* », essentiellement les établissements scolaires, au motif de la diversité des situations locales. La circulaire n° 2006-137 du 25-8-2006 sur « *le rôle et la place des parents à l'école* » précise d'ailleurs : « *C'est au niveau local de l'école ou de l'établissement scolaire que doit se mettre en place un dialogue confiant et efficace avec chacun des parents d'élèves* ». La mission n'a cependant pas noté de stratégie de « *délégation* » bien identifiée. On ne peut pas parler d'un choix académique mais plutôt du résultat de besoins locaux qui se font sentir et qui nécessitent que les acteurs locaux y apportent des réponses en déclinaisons locales, à l'échelle de la circonscription ou de l'établissement scolaire. Une « *délégation* » au local, si elle peut sembler pertinente dans le sens où elle permet une meilleure prise en compte du contexte particulier de l'école ou de l'établissement, présente néanmoins le risque de donner une forte importance au « *pilote local* » et d'une perte de cohérence académique. Dans le cas d'une délégation choisie, il importerait de s'assurer, lors des dialogues de gestion et de l'évaluation des établissements, de l'efficacité des stratégies locales et de l'inscription des actions réalisées dans une cohérence académique.

Par ailleurs, cette « *délégation* » implicite au niveau local semble se faire directement de l'académie aux territoires *infra*, sans que le rôle du département puisse être clairement identifié. Lorsqu'un « *lien* » entre politique académique et département est évoqué, on ne sait pas clairement comment il se construit, ni comment il permet un suivi réel des relations École - familles. Dans une académie, le travail de suivi est d'emblée positionné à deux niveaux – les bassins et les réseaux – manière intéressante de construire une approche de proximité.

Si la mise en œuvre d'actions de fond sur la relation avec les parents est généralement laissée à l'initiative des acteurs locaux, les autorités académiques, recteur et IA-DASEN, adoptent un pilotage à la fois réactif et fort dès qu'une situation de tension ou de crise impliquant des parents est identifiée. Les académies pointent en effet une hausse très sensible des situations conflictuelles avec les parents, le recours systématique à des avocats de la part de certaines familles et l'usage accru des réseaux sociaux comme « *arme d'intimidation massive* ».

Préconisation n° 8 :

Définir une politique académique qui spécifie les enjeux et les moyens d'action pour améliorer les relations École-famille, fondée sur des indicateurs choisis. Cette politique doit à la fois assurer une cohérence académique et préserver une marge d'autonomie au niveau des territoires pour permettre l'adaptation aux caractéristiques des contextes locaux.

Préconisation n° 13 :

Systématiser dans les dialogues de gestion des établissements scolaires une évaluation de la manière dont sont appréhendées les relations École - familles.

1.3. Un outillage conceptuel et professionnel des acteurs insuffisant

1.3.1. Des indicateurs au niveau national et académique qui ne permettent pas un suivi de l'évolution de l'état des relations École - familles

La mission a constaté qu'il existe, au niveau national, non seulement une forte disparité des données concernant les relations École - familles, mais qu'elle se conjugue aussi à une absence de continuité dans le recueil des données. Cette situation fait que l'administration centrale ne dispose pas de données suffisantes sur cette relation, hormis des statistiques sur la participation des parents aux élections de leurs représentants ou l'évolution du nombre d'enfants instruits dans les familles. Les indicateurs disponibles, outre le fait qu'ils sont peu nombreux, ne sont pas toujours accessibles ; c'est par exemple le cas des données « *faits établissements* », qui n'ont pas été communiquées à la mission.

Actuellement, les informations concernant l'état des relations École - familles, proviennent d'enquêtes de satisfaction sur tel ou tel sujet, organisées ou commandées par le ministère, des organes de presse, des « *think tank* », des fédérations de parents d'élèves. Si l'intérêt de ces enquêtes est réel, elles ne peuvent constituer, pour l'institution, un fondement solide pour une analyse en continu de l'évolution de la relation École - familles. Il manque, au-delà de la continuité temporelle, une définition précise des indicateurs pertinents ainsi qu'une centralisation repérée de ces derniers.

Au niveau académique, les indicateurs les plus fréquemment communiqués à la mission concernent le taux de participation des parents aux élections, les « *faits établissements* », le pourcentage d'établissements ayant mis en place un espace-parents ou un café des parents, le nombre de recours des parents, le taux de connexion des parents sur des sites. Certaines académies déterminent des indicateurs en relation avec des axes prioritaires de leur projet académique. À titre d'illustration, quelques académies s'appuient sur la relation entre les catégories socioprofessionnelles des parents et le taux d'élèves boursiers afin d'évaluer l'accès des familles à leurs droits. Il est à noter, dans l'académie de Créteil, un suivi visant à apprécier le lien, dans des établissements de l'éducation prioritaire, entre le nombre de parents « *invisibles ou très peu présents* » et la mise en place de différents dispositifs visant à favoriser la coéducation (Mallette des parents, café ou espace parents, cours ouverts aux parents, OEPRE).

Établir une liste d'indicateurs nationaux et académiques, gérée par une seule entité administrative, avec un référent identifié qui coordonnerait l'ensemble des données aujourd'hui disparates, permettrait des approches thématiques plus précises susceptibles d'être étudiées dans le temps. Une élaboration et un suivi de ces indicateurs peuvent être initiés en croisant différentes expertises (chercheurs, représentants d'autorités académiques et départementales, d'associations de parents, de personnels d'encadrement) afin d'apprécier leur pertinence et leur potentiel.

Par ailleurs, un ou plusieurs indicateurs devraient figurer au projet annuel de performance des académies et faire l'objet d'un bilan de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) pour la

publication annuelle « l'état de l'École ». De l'ordre de la stratégie mais aussi du symbole, le recueil d'indicateurs témoigne de l'intérêt de l'École pour sa relation avec les parents.

Préconisation n° 2 :

Inscrire, dans les dialogues stratégiques de gestion et de performance des académies, un item sur les relations École-famille.

Préconisation n° 3 :

Mettre en place un groupe de travail national pour :

- Définir un ensemble d'indicateurs fiables permettant d'apprécier, au niveau national et dans les académies, l'état des relations École - familles et de suivre leur évolution à l'aide d'un protocole d'évaluation ;
- Proposer un ou plusieurs indicateurs à intégrer dans l'analyse globale du système éducatif présentée dans le rapport annuel de la DEPP « *L'état de l'École* » ;
- Réaliser et actualiser régulièrement une cartographie des travaux réalisés dans les académies afin de mutualiser des outils et ressources mobilisables au niveau des écoles et des établissements.

1.3.2. Un travail sur les indicateurs pertinents au niveau de certains établissements

Si les indicateurs nationaux ou académiques sont absents ou délicats à définir, quelques académies ont engagé une réflexion, au sein de groupes académiques, sur des indicateurs d'évaluation ou de progrès au niveau même des établissements scolaires, concernant les relations École - familles.

Ces indicateurs sont très divers et relatifs à des domaines tels que le taux de connexion aux ENT ; la participation des familles aux réunions, aux projets proposés ou aux activités organisées à leur intention ; l'accompagnement des familles lors de changement d'établissement ; les recours en appel des décisions de conseils de discipline ; le taux de satisfaction des familles concernant l'orientation des élèves ; l'accès aux droits des familles défavorisées.

Le suivi de la qualité des relations peut ainsi s'effectuer à partir de l'évolution de différentes données, à l'exemple de ces propositions de l'académie de Toulouse qui figurent dans une brochure sur les relations École - familles²⁰.

► Le suivi de la qualité de ces relations pourra s'effectuer à partir de l'évolution :

- du taux de participation des parents aux élections de parents d'élèves ;
- du nombre de parents d'élèves se présentant aux élections ;
- de la diversité des parents représentés au sein de(s) la liste(s) ;
- du taux de RDV individuels, à l'initiative des enseignants ;
- du taux de RDV individuels, à l'initiative des enseignants et honorés par les familles ;
- du taux de RDV à l'initiative des familles ;
- du taux de RDV à l'initiative des familles et honorés par les enseignants ;
- du taux de participation des familles aux différentes réunions et manifestations ;
- du nombre d'incivilités entre adultes de la communauté éducative ;
- du nombre d'incidents entre élèves ;
- des taux de "maîtrise satisfaisante" des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- ...

Les axes de travail et de réflexion concernent également des outils tels que des grilles d'autodiagnostic ou d'autoévaluation afin d'apprécier la manière dont les établissements s'emparent de la thématique des relations École - familles, de déterminer des points forts et faibles et de définir des axes de progrès. Les rubriques appréciées portent sur des éléments divers tels que l'accueil des parents, les délégués de parents,

²⁰ <https://www.ac-toulouse.fr/espace-parents-122073>

les outils de liaison avec les parents, l'orientation, les sanctions, la formation. Un exemple d'une grille d'autodiagnostic au service des établissements est présenté en annexe 2. Les outils proposés par le Conseil d'évaluation de l'École constituent également une aide pour établir ces diagnostics²¹. Ils sont à la fois un moyen de recueillir l'avis des parents sur le fonctionnement des établissements et d'apprécier la place des parents dans la vie de l'École au niveau local.

Au niveau des établissements, l'enjeu est de déterminer des indicateurs à la fois pertinents et faciles à utiliser. Il s'agit d'adapter les indicateurs selon les contextes et types d'établissement (voie générale, voie technologique, voie professionnelle ; réseau d'éducation prioritaire ou territoire favorisé) dans la mesure où les problématiques et la présence des parents y diffèrent fortement.

1.4. Une formation des personnels insuffisante, lacunaire, loin des enjeux réels de la relation avec les parents

1.4.1. Une mobilisation de concepts non stabilisés dans la formation des personnels d'encadrement

La relation École - familles est une thématique abordée à la fois dans la formation statutaire des personnels d'encadrement (personnels de direction et d'inspection), au titre de l'adaptation à l'emploi, et en formation continue. Les modalités de formation sont diverses (séminaires nationaux, ateliers en présentiel, parcours hybrides en autoformation, mise à disposition de ressources...) et sont prises en charge par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) et les académies.

Au regard des programmes de formation proposés, la mission a pu dresser les constats suivants :

- de 2014 à 2016, la coéducation est un thème de formation pour les personnels d'encadrement autour d'intitulés tels que « *Les partenaires de l'École et le concept de coéducation dans le cadre de la réussite éducative* » ; « *La coéducation : construire de bonnes relations parents/enseignants* » ou encore « *La coéducation et la prévention du décrochage du point de vue des parents* » ;
- à partir de 2017, dans un contexte où une forte impulsion nationale est donnée via le dispositif « *Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants* » (OEPRE) et la relance de la « *Mallette des parents* », le terme de coéducation disparaît des intitulés de formation mais la relation École - familles est l'objet d'une offre de formation importante visible à travers différentes thématiques : « *Comment accompagner les équipes dans la capacité à mieux faire comprendre aux familles les progrès des élèves ?* », « *Le numérique améliore-t-il la relation entre les familles et l'École ?* », « *Comment favoriser la relation École - familles dans son établissement ?* », « *Comment accompagner les équipes dans la capacité à mieux faire comprendre aux familles les progrès des élèves ?* » ;
- la référence à la « *parentalité* » devient également centrale. Les formations abordent « *la parentalité* » et « *l'autorité parentale* ». Ce sujet peut être croisé avec un autre thème important de formation, celui de l'inclusion scolaire avec « *Handicap et parentalité* » ou « *L'inclusion scolaire pour les élèves allophones et pour les enfants de familles itinérantes* » ;
- depuis 2018, la formation sur la relation École - familles interroge à la fois :
 - le sens du travail à faire dans ce domaine : « *Donner du sens à coopérer utilement avec les parents* », « *Différentes entrées pour questionner la relation famille-École* », « *La place des familles à l'École* », « *La place de l'enfant au sein des familles nouvelles* », « *Comment coopérer avec les familles pour une meilleure réussite des élèves* »,
 - ses modalités : « *Communiquer avec les familles - témoignages académie de Versailles* », « *Travailler en réseau pour consolider la relation avec les parents tout au long du parcours de l'élève (Mallette des parents et OEPRE)* »,
 - les tensions qui peuvent survenir : « *Les relations aux familles : droits et obligations réciproques* », « *Prévenir les tensions et accompagner le dialogue École famille dans le cadre de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers* »,

²¹ Cf. la rubrique « *parents d'élèves* » dans les exemples de questionnaires proposés par le Conseil d'évaluation de l'École pour l'évaluation des établissements du second degré <https://www.education.gouv.fr/media/73173/download>

- la situation spécifique de certains publics : « *Situation des familles défavorisées et des élèves de la grande pauvreté* », « *L'accueil des tout-petits / relation avec les parents* », « *Les relations avec les parents des élèves en situation de handicap - l'accompagnement du service public* »,
- il est à noter que la problématique de la relation avec les familles est aussi un thème de formation à destination des personnels de la santé et du social de l'éducation nationale.

L'évolution des intitulés des formations destinées aux personnels d'encadrement – avec un glissement marqué de la coéducation à la coopération – illustre la non-stabilisation des concepts mobilisés lorsqu'il s'agit de la relation École - familles alors que, dans le même temps, la communication officielle du ministère sur Mallette des parents indique qu'elle « *est conçue pour les équipes éducatives volontaires afin de mettre en œuvre la coéducation, repenser les conditions d'accueil des parents et leur participation à la vie scolaire et accompagner la construction d'un lien de confiance* »²². Le flou conceptuel n'aide pas les acteurs à s'inscrire dans l'action. La part dédiée à la formation sur cette thématique – dont une part relève de l'autoformation – dans le volume total de la formation, est faible.

En académie, les plans de formation continue des personnels de direction abordent la relation École - familles souvent sous l'angle de la communication avec les parents, notamment dans les situations de gestion des conflits, et de la coéducation. Les personnels expriment régulièrement un besoin prégnant de formation juridique, qui intègre la relation, potentiellement contentieuse, aux familles, notamment en matière de situation de harcèlement, et de tout ce qui relève du droit scolaire (sanctions / punitions, conseil de discipline, etc.).

À la jonction entre les personnels d'encadrement et les personnels d'enseignement du premier degré, les directeurs d'école ont une formation statutaire initiale et une formation continue, prises en charge par les plans départementaux de formation. Des modules de formation abordent les relations entre l'École, les parents et les partenaires.

Les besoins de formation exprimés par les directeurs d'école portent souvent sur la communication (l'entretien individuel ; l'organisation de rencontres collectives ; la communication avec les familles) mais aussi, en lien avec la hausse constatée des tensions avec les familles, sur la gestion des conflits, la communication non violente, les compétences psychosociales, l'usage des réseaux sociaux et le cyberharcèlement.

1.4.2. Une formation des enseignants à la fois insuffisante et trop peu pilotée

La compétence « *A12. Coopérer avec les parents d'élèves* » figure dans le référentiel métier des enseignants mais la formation initiale est généralement succincte sur le sujet, dans les thématiques abordées comme dans le volume horaire dédié. Dans le premier degré, le sujet figure dans le tronc commun de formation mais le volume horaire est faible au regard de l'enjeu ; les parents sont mis au rang des différents « *partenaires* » de l'institution²³ et les thèmes abordés sont centrés sur le traitement des conflits. Dans le second degré, les formations portent souvent sur la communication, l'explicitation des consignes scolaires, l'usage des ENT, le soutien scolaire. La gestion de la relation avec les parents relève essentiellement des leçons de l'expérience, des échanges professionnels et de la formation continuée (en début de carrière) ou continue.

Les échanges de la mission avec les responsables de formation des académies ont permis de dresser les constats suivants :

- les enseignants ciblés pour une formation sur les relations École - familles sont essentiellement des enseignants du premier degré ou de l'éducation prioritaire ;

²² <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34344/gestion-classe-relation-avec-les-parent-avoir.html> consulté le 6 juin 2021.

²³ Ce qui est en soi un signal qui interroge sur la place réservée aux parents, assignés à un rôle de « *partenaires* » parmi d'autres, et non pas membres d'une communauté éducative.

- dans le second degré, les formations proposées sur le sujet des relations École - familles n'intéressent que très peu les enseignants, qui ne s'y inscrivent pas ; différentes hypothèses peuvent expliquer cette désaffection :
 - le sujet de la coéducation peut susciter la méfiance des enseignants, qui ne perçoivent pas l'intérêt d'une formation sur ce thème,
 - l'intitulé souvent très général des actions de formation ne permet pas la projection sur une suite opérationnelle,
 - la formation est jugée trop souvent « *illustrative* », portant sur les symptômes mais pas sur les causes et à faible portée en matière d'amélioration de la compétence et de l'efficacité professionnelles.
- les thématiques de formation sur la relation École - familles sont souvent centrées sur :
 - la communication, avec les familles, parfois de publics spécifiques (familles défavorisées, allophones, avec le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV), gens du voyage, par exemple) ; la formation peut être thématisée (exemple : la communication sur les évaluations nationales),
 - l'accompagnement des parents dans l'usage du numérique, notamment pour l'accès aux espaces numériques de travail,
 - dans les cités éducatives, la relation aux parents peut se traduire par des temps de formation des familles à l'usage du numérique mais également par des actions de sensibilisation des enseignants à la grande pauvreté, avec l'objectif de « *mieux se connaître pour mieux se comprendre* »,
 - cette thématique de la « *grande pauvreté* » est en croissance dans nombre de plans de formation académiques ; elle est parfois l'occasion d'un partenariat avec ATD Quart-Monde, dont l'expertise – et les ressources – sont largement mobilisées par les académies.
- certaines formations sur le climat scolaire, la prévention des incivilités, la justice scolaire ou l'orientation des élèves abordent la relation École - familles, sans en faire un point central et explicite de la réflexion / de la formation ;
- dans certaines académies, on remarque une augmentation des demandes spontanées de formation des professeurs autour de trois axes : se protéger (juridiquement) ; gérer les conflits ; prévenir les tensions. Ces demandes traduisent une vision nouvelle du métier d'enseignant, comme un métier à risque, contentieux notamment, qui génère un sentiment d'insécurité individuelle ;
- l'échelle territoriale la plus pertinente pour une formation sur les relations École - familles semble être l'établissement scolaire (formation d'initiative locale) ou le bassin. Les axes de travail de ces formations sont souvent à l'initiative des chefs d'établissement : l'évaluation des élèves ; l'usage du numérique ; la prévention du harcèlement par exemple ;
- quelques académies organisent, notamment dans les territoires de l'éducation prioritaire des « *formations* » mixtes - enseignants, parents - sous forme de « *partage de savoirs* ».

Dans les formations, il est rare d'observer la contribution, directe ou indirecte, de la recherche²⁴. Des études sur la parentalité, sur les formes d'accompagnement scolaire des enfants selon les caractéristiques socio-professionnelles des parents, sur la manière dont les familles, dans leur diversité, conçoivent le champ du scolaire, existent pourtant²⁵ ; elles pourraient éclairer utilement le sujet, en particulier pour aider les personnels éducatifs à interroger des représentations qui peuvent obérer la qualité de la relation avec les parents, mais aussi pour éclairer les attentes et besoins des familles.

²⁴ Exception faite des formations de l'IFÉ qui accordent une place importante à des interventions de chercheurs.

²⁵ Par exemple, des recherches de type socio-clinique pour approcher la singularité et la dynamique des rapports École - familles en fonction des configurations de variables (politiques, sociales, territoriales) où elles s'inscrivent. Voir les travaux de Gilles Monceau ou de Patrick Rayou.

Préconisation n° 21 :

Faire de la relation avec les parents une priorité de la formation, initiale et continue, pour tous les personnels éducatifs dans tous les territoires de l'École. Construite en mobilisant un large spectre d'expertises (acteurs de terrain, chercheurs, partenaires et associations, parents, etc.), la formation doit à la fois outiller efficacement les professionnels de l'éducation et contribuer à une éthique de la relation en accord avec l'évolution attendue des métiers de l'École.

Préconisation n° 22 :

Élaborer un cahier des charges qui vise une formation orientée vers l'action et le changement en intégrant :

- des apports didactiques et méthodologiques, des expérimentations de terrain et l'analyse de cas réels ;
- des modules permettant de saisir la complexité des enjeux de la relation avec les familles ; de clarifier les missions, les rôles et les comportements de chacun dans la recherche d'une meilleure cohérence institutionnelle et au sein des équipes ; d'optimiser la qualité de la communication des enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation et d'administration, avec les parents ; de donner aux personnels les moyens de contribuer à une relation de confiance avec les familles ;
- des modules d'information sur la protection fonctionnelle des personnels (formation continue).

Préconisation n° 23 :

Inscrire, de manière obligatoire, des cycles de contenus théoriques et pratiques sur les relations École - famille, en formation initiale et continue, pour les personnels d'encadrement, d'éducation et d'enseignement.

2. Des relations complexes et délicates entre l'École et les familles

Il semble qu'il se soit installé, au cours des dernières années, un climat de défiance entre l'École et les familles²⁶, qui résulte à la fois d'une insatisfaction des parents vis-à-vis d'une École qui ne semble plus tenir ses promesses de réussite et d'équité et d'une exaspération des personnels éducatifs face à des interventions de parents de plus en plus exigeants voire intrusifs.

2.1. Des relations École - familles différentes selon le profil des parents

Les études portant sur les relations entre les familles et l'École mettent en évidence la multiplicité des formes que prennent ces relations selon les contextes scolaires, les conditions économiques des familles, les caractéristiques socioculturelles des parents, leur propre expérience de l'école, leur confiance dans leurs compétences parentales, etc.²⁷ Elles soulignent également la diversité des attitudes parentales envers l'École : confiance, coopération, opposition, défiance, délégitimation, indifférence, mise à distance.

Les entretiens conduits par la mission mettent également en évidence la pluralité des formes de relations entre les familles et l'École. Si certaines sont qualifiées d'apaisées et de constructives par les interlocuteurs, d'autres sont décrites comme « *problématiques* ». Les échanges avec les acteurs dans les différents territoires soulignent, avec une récurrence qui a marqué la mission, à quel point la situation se cristallise autour de comportements de parents qui posent des difficultés dans la gestion au quotidien des organisations scolaires.

²⁶ Ce sentiment largement exprimé par les interlocuteurs de la mission demanderait à être interrogé au vu d'un des résultats de l'enquête de septembre 2020 de l'institut Kantar commandé par la FCPE, qui note que 81 % des parents interrogés sont satisfaits des relations avec les enseignants et la direction, et de leur disponibilité.

²⁷ Akkari (A.), Chankakoti (N.) (2009). *Les relations entre parents enseignants. Bilan des recherches récentes*. La revue internationale de l'éducation familiale, 25, p.103-105.

Perrier (P.) (2005), *École et familles populaires : sociologie d'un différend*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

2.1.1. Des parents perçus comme « intrusifs »

Les outils numériques de communication de plus en plus mobilisés à l'école et la mise en place d'un enseignement à distance du fait de la crise sanitaire ont favorisé des communications plus fréquentes des parents vers les enseignants, les directeurs d'école et les chefs d'établissement, avec souvent des demandes de réponses rapides voire immédiates. Des interlocuteurs de la mission ont qualifié d'« intrusifs » certains parents, très bien informés sur le fonctionnement de l'institution scolaire, qui demandent très fréquemment des comptes aux différents personnels éducatifs. Ces parents sont sensibles aux contenus d'enseignement et les examinent avec attention : ils peuvent parfois les remettre en cause ou demander des justifications d'ordre pédagogique. Ils souhaitent également des précisions concernant les critères d'évaluation et les notes obtenues par leur enfant. Certains parents n'hésitent pas à faire remonter leurs demandes aux inspecteurs, voire à solliciter des élus locaux pour faire part de leurs récriminations. Ces comportements concernent essentiellement des parents de CSP moyenne ou favorisée²⁸. Ces parents se comportent comme des consommateurs et sont très exigeants en termes de service rendu ; ils sont, par exemple, extrêmement vigilants quant au remplacement des enseignants absents. Lors de la crise sanitaire, certains se sont livrés à une forme de « benchmarking » des modalités d'organisation pédagogiques mises en place dans les établissements pour répondre aux contraintes du protocole sanitaire, assortie de la demande aux chefs d'établissement de justifier les choix effectués.

Ces comportements peuvent s'expliquer par une inquiétude des parents concernant l'avenir de leur enfant. La plupart des parents font un lien fort entre la réussite scolaire et la réussite professionnelle ; réussir dans des filières d'excellence leur apparaît comme un incontournable pour accéder à des emplois privilégiés. Ces parents ont le souci de comprendre les réformes et les clefs de l'orientation pour faire des choix permettant à leurs enfants d'accéder aux filières d'excellence, qui sont le plus souvent sélectives. Connaissant l'importance des notes pour l'orientation post-bac, ils sont très attentifs aux résultats scolaires de leur enfant et les contestent (ou cherchent à les négocier) lorsque ceux-ci leur semblent pouvoir compromettre l'accès à une filière sélective. Cette pression sur les notes s'accroît avec l'approche de l'orientation post-bac et elle s'est accentuée avec la mise en place de Parcoursup et du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat.

Par ailleurs, la première période de confinement de mars-avril 2020, en intensifiant les échanges téléphoniques et numériques entre les enseignants et les parents, a pu donner l'impression à certains parents d'une forme de familiarité avec les enseignants. Des établissements ont dû, à la rentrée 2020, repréciser certaines règles et rédiger des chartes pour lutter contre des habitudes prises durant la période de confinement (par exemple, des envois fréquents de SMS à des heures tardives).

2.1.2. Des parents perçus comme « agressifs », voire « harceleurs »

De l'avis des interlocuteurs rencontrés, certains parents « dépassent les limites » du fait d'une agressivité qui se retrouvent dans leurs propos, leurs attitudes et leurs comportements envers les personnels éducatifs. Ces parents critiquent ouvertement et de manière virulente la qualité de leur travail en contestant les contenus abordés lors des cours, les pratiques d'enseignement, les modalités de fonctionnement de l'école ou de l'établissement. Ces dérives sont observées lors d'interactions en présentiel, mais aussi et surtout dans les communications numériques, que ce soit le courriel ou les réseaux sociaux. Ces derniers se font les relais des récriminations parentales : ils les rendent publiques et les amplifient.

Les acteurs académiques notent également une augmentation des signalements concernant des insultes, menaces, bousculades émanant de parents. Les chiffres communiqués par certaines académies soulignent l'augmentation des faits de violence de la part des familles, notamment dans le premier degré pour lequel les occasions de rencontre physique entre parents et enseignants sont beaucoup plus fréquentes que dans l'enseignement secondaire.

Cette agressivité est liée, pour partie, à une forme de frustration des parents qui ont le sentiment que l'École ne répond pas à leurs attentes et qu'elle ne permet pas de réduire les inégalités scolaires liées aux inégalités

²⁸ Fotinos (G.) (2014). L'état des relations école-parents. *Entre méfiance, déviance et bienveillance : une enquête quantitative auprès de personnels de direction des Lycées et Collèges*. Noisiel : Casden.

sociales²⁹. Ils vivent ceci comme une nouvelle forme d'injustice dans un contexte sociétal très sensible aux disparités entre les catégories socio-professionnelles. Cette hostilité, déjà remarquée ces dernières années, a été amplifiée par l'inquiétude et l'exaspération liées à la prolongation de la crise sanitaire, aux fréquents changements des protocoles sanitaires et des organisations pédagogiques des établissements scolaires. Les parents sont déstabilisés, ont des difficultés à comprendre ces changements incessants, et réagissent à ce qu'ils perçoivent comme une dégradation des conditions d'enseignement en se tournant vers les personnels éducatifs, réceptacles de leurs inquiétudes et insatisfactions face à une situation difficile à vivre.

Il est à souligner que les enseignants ont légitimement été fortement marqués par l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2020. Les événements tragiques du collège de Conflans-Sainte-Honorine³⁰ ont amené les enseignants et personnels d'éducation à percevoir les parents comme un risque et à développer, ou renforcer, une forme de défiance et de suspicion envers ceux-ci. Certains enseignants se sont sentis rassurés par la mise à distance physique des parents, prévue dans le protocole sanitaire en situation Covid. L'institution doit considérer comme un signal fort le sentiment d'insécurité, et même parfois de peur des parents, qu'expriment désormais un certain nombre d'enseignants, notamment dans le premier degré.

2.1.3. Des parents perçus comme « invisibles »

Certains parents se tiennent à distance de l'École et « *hors de son regard* ». Ils ne recherchent pas le contact avec les enseignants. Cette réticence à rencontrer les enseignants ne témoigne pas d'une indifférence des parents à l'égard de la scolarité de leur enfant mais s'explique par différents éléments identifiés par les travaux de recherche s'attachant aux « *parents dits invisibles* »³¹, éléments qui ont également été mentionnés par les interlocuteurs rencontrés : manque de maîtrise de la langue française, anxiété face à un milieu dont ils ont la sensation de ne pas maîtriser les codes, souvenirs douloureux concernant leur propre vécu avec l'école en tant qu'élève, peur d'être jugés de manière négative, sentiment d'être tenus à l'écart ou de ne pas être compris. Certains parents, notamment ceux issus de l'immigration, peuvent éprouver un sentiment de disqualification sociale et culturelle. Ils estiment que l'École nie leurs croyances et leurs spécificités culturelles. Dans des cas extrêmes, ils craignent même que les propos de leurs enfants puissent leur être préjudiciables et vont jusqu'à leur conseiller parfois de ne pas prendre part aux débats organisés en classe.

Lorsque ces parents se déplacent à l'école, c'est le plus souvent à l'initiative des enseignants, dans le cas de rencontres formelles ressenties comme une « *convocation* ». Il y est souvent abordé les « *difficultés* » de leurs enfants. Ces discours renforcent chez les parents leur sentiment de faible compétence dans leur capacité à accompagner la scolarité de leur enfant, leur renvoient une image négative d'eux-mêmes, et augmentent leur appréhension à rencontrer les acteurs éducatifs. Ils ont la sensation de ne pas exister face aux professionnels de l'éducation, de ne pas être compris et n'osent contester leurs propos. En témoigne un extrait de réponse de parent lors d'une expérimentation dans un réseau d'éducation prioritaire de l'académie de Lille au cours d'un atelier empruntant à la méthode « *Croisement des Savoirs et des Pratiques* » élaborée par l'association ATD Quart-Monde : « *Je ne m'implique pas dans les rencontres avec l'enseignant car quand les enseignants disent qu'ils sont professionnels et qu'il faut faire confiance à leur professionnalisme, on le comprend comme de la supériorité* ».

2.1.4. Des parents perçus comme « solidaires »

Si les interlocuteurs de la mission ont souvent regretté l'augmentation des comportements individualistes des parents, c'est-à-dire centrés exclusivement sur la réussite scolaire de leurs propres enfants, ils ont également parlé de parents solidaires ou aidants, pour lesquels les intérêts collectifs prévalent sur les intérêts individuels. Ces parents estiment que l'intérêt collectif sert les intérêts individuels et sont animés par des valeurs d'engagement collectif. Ces parents, attentifs à la réussite de tous les enfants, sont à la fois des points d'appui pour les personnels éducatifs mais aussi pour d'autres parents. Ils vont au contact des autres parents

²⁹ Les résultats, parus en décembre 2020, de l'enquête réalisée par Opinion Way pour le compte du *think tank Vers Le Haut*, soulignent que seuls 54 % des parents estiment que le système éducatif français est un facteur de réduction des inégalités scolaires. Ces résultats sont corroborés par ceux de l'enquête de septembre 2020 de l'institut Kantar commandé par la FCPE.

³⁰ Cf. rapport de l'IGÉSR n° 2020-145 (2020). *Enquête sur les événements survenus au collègue du Bois d'Aulne (Conflans-Sainte-Honorine) avant l'attentat du 16 octobre*.

³¹ Perrier (P.) (2019), *Des parents invisibles. L'école face à la précarité familiale*, Paris, PUF.

et s'impliquent dans l'animation de dispositifs visant à tisser des liens entre les familles et l'École, et entre les parents eux-mêmes. Il s'agit d'inciter les parents à venir à l'école régulièrement pour discuter de manière informelle, échanger autour de diverses thématiques, exprimer des doutes ou des inquiétudes. Durant la première période de confinement, ces parents se sont largement investis auprès d'autres pour les soutenir et les aider dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants.

Des perceptions contradictoires des parents sur l'École

Les résultats de l'enquête menée en septembre 2020 par l'institut Kantar pour le compte de la FCPE soulignent des perceptions contradictoires des parents concernant l'École. Par exemple :

- 87 % des parents interrogés se disent satisfaits de la manière dont se déroule la scolarité de leurs enfants, tout en étant 86 % à déclarer que l'École leur inspire beaucoup d'inquiétude et de préoccupation ;
- 62 % et 67 % des parents considèrent que l'École remplit bien sa mission quand il s'agit de « *réduire les inégalités* » ou « *de permettre l'ascension sociale* », tout en étant 53 % à estimer qu'elle n'a pas d'impact sur les inégalités et 21 % à considérer qu'elle les renforce ;
- 50 % des parents estiment que l'École est « *datée et rigide* » tout en étant 63 % à estimer qu'elle « *utilise des outils innovants et modernes* ».

Ces contradictions rendent compte de la complexité du rapport à l'École des parents et de l'ambivalence de leurs positionnements concernant l'École. Ils sont bien souvent relativement satisfaits de l'école de leur enfant tout en étant critique sur le système éducatif.

2.2. Une École encore trop peu à l'écoute des parents

Historiquement, l'École française s'est construite dans une relation asymétrique avec les parents, dans le sens où les parents attendent beaucoup de l'École alors que l'École attend peu des parents. L'idée que l'École se construit avec les parents est récente et a du mal à prendre forme dans la réalité du système éducatif français.

2.2.1. Des professionnels de l'éducation peu enclins à considérer les parents comme des partenaires éducatifs

Bien que les professionnels de l'éducation considèrent une implication raisonnée des parents dans l'École comme un élément positif, ils envisagent les liens entre l'École et les parents de manière unilatérale, c'est-à-dire essentiellement dans le sens « *parents vers École* » et non dans le sens « *École vers familles* ». Dans les faits, les professionnels de l'éducation attendent plutôt un positionnement des parents vis-à-vis de l'École (des parents qui maîtrisent et respectent les codes de l'École) qu'une réelle coopération. Dans leur majorité, ils considèrent les parents comme des « *relais* » et estiment qu'ils n'ont pas à s'immiscer dans des considérations d'ordre pédagogique, ces interventions étant vécues comme une atteinte à la liberté pédagogique des enseignants. La situation décrite par les interlocuteurs de la mission ressemble fortement à celle décrite dans le rapport « *La place et le rôle des parents dans l'École* » de 2006³² établi par l'inspection générale. Les professionnels de l'éducation déplorent des comportements stratégiques et consuméristes chez les parents, qui jugent leur efficacité professionnelle à l'aune des résultats scolaires de leurs enfants. En se positionnant comme des professionnels de l'éducation et en considérant les parents plus comme des usagers de l'École que comme des partenaires éducatifs, ils ouvrent peu d'espace pour un réel dialogue avec les familles et font peu de place aux projets éducatifs des parents.

Les représentants de parents d'élèves et les associations rencontrés parlent d'une École qui se ferme aux familles. Si la première période de confinement a incité nombre d'enseignants à se rapprocher des familles, à davantage communiquer avec les parents et à s'appuyer sur ceux-ci pour étayer les apprentissages scolaires de leur enfant, la situation a évolué au cours de l'année dernière. L'application du plan Vigipirate et des différents protocoles sanitaires de l'année 2020-2021 ont éloigné physiquement les parents des établissements scolaires. Dans les écoles primaires, les actions conviviales ou éducatives qui favorisaient des contacts directs entre les parents et les personnels éducatifs n'ont pu être mises en place, situation qui a généré un sentiment d'éloignement avec l'École. La tenue des conseils de classe en distanciel a également nui aux échanges et limité les possibilités d'interactions entre les parents et les acteurs de l'éducation.

³² Rapport conjoint de l'IGEN et de l'IGAENR n° 2006-057 (2006). *La place et le rôle des parents dans l'école*.

2.2.2. Des enseignants peu outillés pour interagir avec les parents

Les interlocuteurs rencontrés par la mission notent une réticence d'un certain nombre d'enseignants pour aller au contact des familles en invoquant le manque de temps, l'absence de formation, le fait que le cœur de leur métier est d'enseigner. Ils sont souvent peu outillés pour s'adapter et répondre à la diversité des situations de relations avec les parents. Ils peuvent se sentir déstabilisés par les comportements des parents lorsque ceux-ci critiquent ouvertement leur travail et remettent en question leur compétence professionnelle. Ils ont tendance, en ce cas, à se protéger en mettant les parents à distance et en arguant de leur statut de professionnel de l'éducation. Face à des parents peu à l'aise pour parler de la scolarité de leur enfant et ayant des stratégies de repli, ils rencontrent des difficultés pour susciter leur parole et créer le dialogue. Ils peuvent adopter des attitudes et tenir des propos qui renforcent le sentiment des parents de leurs faibles ressources face à la puissance de l'institution scolaire ou qui les amènent à se sentir jugés, un jugement sur leur enfant étant vécu comme une remise en cause de leurs compétences éducatives. Les enseignants peuvent également avoir des craintes quant à laisser transparaître leurs propres interrogations, à ne pas pouvoir se justifier face à des critiques sur les réformes éducatives, à être dépourvus face à des remarques de parents. Autant d'inquiétudes qui dénotent le manque de formation des enseignants pour dialoguer avec les parents et qui amènent des situations de simple divergence de points de vue à se transformer quelquefois en situations conflictuelles ou en positionnements défensifs.

2.3. Un sentiment de dégradation des relations entre les parents et l'École

2.3.1. Des signaux de dégradation divers

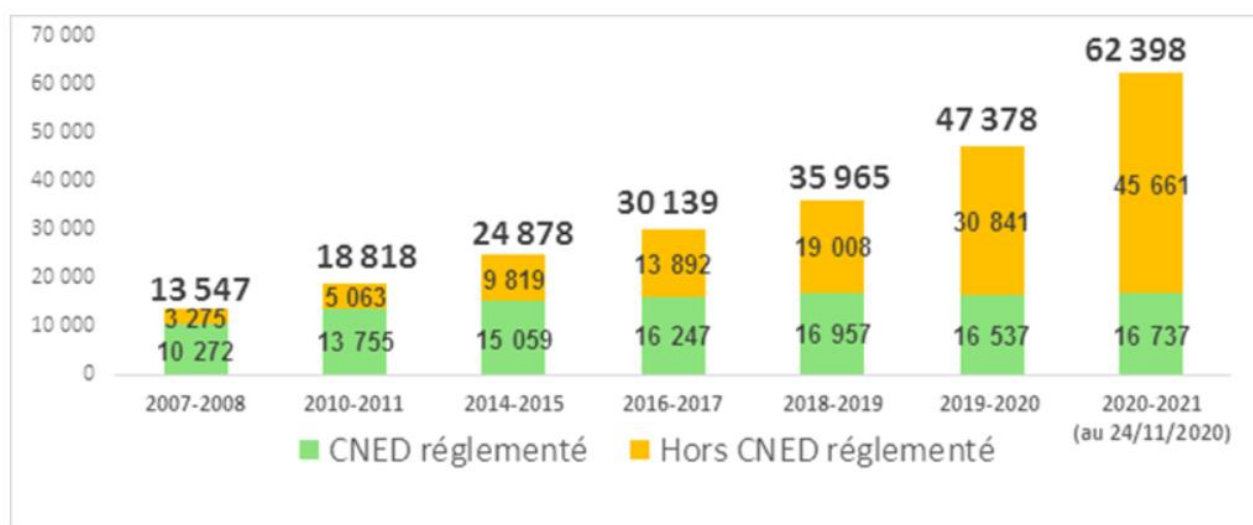
S'il existe peu d'indicateurs nationaux permettant d'apprécier l'état des relations École - familles (cf. *supra* section 1.3.1), plusieurs signaux concordent avec le ressenti, fréquemment exprimé par les interlocuteurs de la mission, d'une dégradation des relations entre les parents et l'École :

- une augmentation des « *faits établissements* » relatifs aux agressions de parents contre le personnel de l'École. La mission n'a pu obtenir les chiffres nationaux sur ces agressions. Des données de quelques académies ont cependant été transmises. Si, pour certaines académies, les chiffres sont relativement stables, dans d'autres, on observe depuis la mise en œuvre de l'application numérique « *Faits établissements* » en 2017, une recrudescence de signalements de faits d'agression à l'encontre du personnel, notamment dans le premier degré. Ces agressions peuvent être verbales, physiques ou écrites. Si cette augmentation de signalements est en partie due à une plus grande utilisation de l'application numérique, elle traduit aussi une réalité (les signalements de faits d'agression augmentent proportionnellement plus que le signalement d'autres types d'incidents au cours des trois dernières années) ;
- les chiffres de 2019 du baromètre annuel du climat scolaire³³ réalisé par l'Autonome de solidarité laïque (ASL)³⁴ qui confirment les constats réalisés dans les académies :
 - 10 660 dossiers ont été traités en 2019 : 4 684 en protection juridique professionnelle ; 5 976 en information et conseil juridique, avec une hausse de 23 % sur trois ans. Les personnels sont victimes dans 97 % des cas,
 - les personnels les plus touchés sont les enseignants du 1^{er} et 2nd degrés, qui déclarent 70 % des sinistres, suivis par les chefs d'établissement et directeurs d'école (21 %),
 - l'exposition aux risques de litiges pour les personnels de direction est 4 fois supérieure à celle des enseignants, au prorata des adhérents,
 - les personnels du 1^{er} degré restent les plus exposés aux conflits : 61,93 % du total des cas,
 - les tiers impliqués dans les litiges sont principalement les responsables légaux des élèves ou des proches de la famille (57,2 % des dossiers) et les élèves eux-mêmes (22 % des dossiers),

³³ <https://www.autonome-solidarite.fr/articles/climat-scolaire-et-relations-dans-les-etablissements-barometre-2019-de-lasl/>

³⁴ L'ASL propose une information ainsi qu'un conseil juridique et assure une protection juridique et professionnelle aux personnels éducatifs adhérents ; 50 % des personnels éducatifs sont adhérents de l'ASL.

- plus des 2/3 des dossiers relèvent d'agressions verbales ou de diffamations, ce qui est une constante depuis plusieurs années ; les agressions physiques légères (sans ITT) sont en augmentation,
 - le nombre de dossiers « *préjudices informatiques* » (photographies, films sur les réseaux, propos sur internet...) représente environ 6 % des dossiers.
- une augmentation du nombre d'élèves concernés par l'instruction à domicile au cours des dernières années, avec une nette accélération de cette augmentation lors de la dernière année (augmentation de 43,85 % entre 2019-2020 et 2020-2021), même si, au total, le pourcentage d'enfants instruits en famille reste faible. Cette augmentation est le fait d'une augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans des structures hors CNED réglementé. Elle résulte non d'un empêchement des enfants mais d'un choix des familles. Ce choix peut agréger diverses formes d'insatisfactions relatives aux établissements scolaires, aux enseignants, aux pédagogies et témoigne d'une baisse de confiance dans l'École de la part de certains parents ;



Source : DGESCO, Évolution du nombre d'enfants instruits dans la famille selon le type d'instruction dans la famille

- une augmentation des réclamations des parents. Le rapport de 2019³⁵ de la médiatrice de l'éducation nationale montre que les saisines des « *usagers* » ont augmenté au cours des dernières années. En 2019, les saisines adressées par les usagers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (élèves, étudiants, parents) ont représenté 77 % des réclamations traitées par les médiateurs (soit 6 % de plus qu'en 2014), tandis que 23 % des saisines ont émané des personnels. Parmi les usagers, plus de la moitié sont des élèves ou des parents d'élèves des établissements publics du second degré (51 %). L'augmentation des saisines concerne principalement cette année cette catégorie (+ 17 %). Elles concernent essentiellement le parcours scolaire, les questions de vie scolaire et les examens.

Ces saisines ont **augmenté de 17 % cette année**, avec un pic important durant l'été, lié à l'épisode de la « grève des correcteurs » du baccalauréat (près de 300 réclamations enregistrées entre juin et septembre). Cet événement a engendré beaucoup d'inquiétudes et de contestations (portant sur le déroulement des épreuves, la notation, les résultats à l'examen, la décision ministérielle de se baser sur la moyenne des notes de l'année pour évaluer les candidats dont les copies n'avaient pas pu être corrigées dans certaines disciplines, etc.). La confiance de certaines familles s'est trouvée fortement entamée, et le principe de souveraineté des jurys a été parfois mis en cause dans ce contexte.

Source : Extrait du rapport de 2020 du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (p.35).

³⁵ Prendre soin : une autre voie pour prévenir les conflits. Rapport du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, 2019.

2.3.2. Une cristallisation des incompréhensions et des inquiétudes des parents en points de tension

Les divergences d'appréciation entre les parents et les enseignants font partie d'un processus normal, compte tenu des différences de positionnement des uns et des autres. Ce qui devient anormal et problématique, c'est lorsque ces divergences débouchent sur des conflits persistants et le refus de tout dialogue. Savoir dépasser les confrontations pour éviter des contentieux qui deviennent impossibles à gérer nécessite d'identifier et de comprendre les sources d'incompréhension et de tensions entre l'École et les familles.

Le rapport parlementaire Corre (2014)³⁶ rapportait sept « *points de friction* » entre les parents et l'École : la carte scolaire, le handicap, la violence et le harcèlement, les devoirs à la maison, les procédures disciplinaires, la pédagogie, et les modes de garde d'enfants de parents séparés.

Les points d'incompréhension et de tension mentionnés par les interlocuteurs de la mission recouvrent ces éléments tout en soulignant d'autres liés aux récentes réformes et à la crise sanitaire :

- l'évaluation au lycée. La mise en place des nouvelles modalités d'obtention du baccalauréat et des procédures d'admission dans l'enseignement supérieur (Parcoursup) s'est accompagnée d'une augmentation des contestations de la part des parents des notes posées par les enseignants dans le cadre du contrôle continu. Les parents demandent des explications et des ajustements pour des notes qui, de leur point de vue, peuvent impacter le dossier scolaire de leurs enfants et diminuer leurs chances d'admission dans les filières visées. Cette « *pression certificative* » est souvent source de tensions entre parents et enseignants ;
- les contenus pédagogiques et les démarches d'enseignement. Certains parents sont extrêmement vigilants quant aux contenus pédagogiques proposés par les enseignants, et ce d'autant plus depuis la première période de confinement de mars-avril 2020 durant laquelle les parents se sont impliqués de manière importante dans la scolarité de leurs enfants. Ils examinent ces contenus avec attention et peuvent les remettre en cause. Ces remises en cause sont très mal acceptées par les enseignants qui les vivent comme un déni de leur expertise professionnelle et comme une intrusion des parents dans des domaines qui ne relèvent pas de leur compétence ;
- les organisations mises en place pour assurer la continuité pédagogique. Si les parents ont reconnu les efforts des enseignants, des chefs d'établissement et des directeurs d'école pour maintenir le lien avec les élèves et maintenir l'enseignement durant la première période de confinement, ils ont été beaucoup plus critiques lors de l'année 2020-2021 du fait de l'incompréhension de la diversité des organisations selon les établissements et des fréquents changements ;
- les protocoles sanitaires. La mise en place des protocoles sanitaires a généré des tensions avec des parents qui, dans certains cas, les jugeaient trop peu rigoureux et dans d'autres trop contraignants.

2.4. Des effets paradoxaux de la crise sanitaire

Les acteurs rencontrés par la mission ont noté des effets paradoxaux de la crise sanitaire en décrivant des impacts positifs de la situation de confinement de mars-avril 2020 sur les relations École - familles mais aussi des impacts négatifs lors de l'année scolaire 2020-2021.

Les effets, que l'on peut qualifier de positifs de la première période de confinement, sont :

- cette période, en bousculant des habitudes de fonctionnement, a confronté les enseignants et les parents à de nouvelles tâches qui ont intensifié les relations entre les familles et l'École. Les parents ont dû plus s'impliquer dans l'accompagnement de leurs enfants et les enseignants ont dû aider les parents à accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages scolaires. Les enseignants, afin de permettre aux parents de s'impliquer dans les apprentissages de leurs enfants, ont davantage communiqué avec ces derniers pour expliciter des éléments qui, bien souvent, ne leur sont pas précisés (objectifs et modalités de conception des cours, par exemple) ;

³⁶ Rapport d'information déposé par la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur les relations entre l'école et les parents, Valérie Corre, 2014.

- ces échanges ont modifié les représentations des uns et des autres. Les enseignants, en pénétrant l'univers des familles, ont parfois découvert leur dénuement et leur détresse, et des conditions de vie parfois cachées par les parents et les enfants, qu'ils n'imaginaient pas, expliquant leurs difficultés à s'impliquer dans les apprentissages scolaires. Les parents, contraints de seconder et de relayer au quotidien l'action des enseignants dans l'espace domestique, ont perçu la difficulté de leur métier. Sensibles à l'investissement des enseignants pour les « *coacher* » dans le nouveau rôle que leur a imposé la situation de confinement et d'enseignement à distance, ils ont reconnu l'engagement fort des enseignants dans leur métier ;
- des parents, habituellement peu présents à l'École, ont osé prendre contact avec les enseignants pour faire part de leurs difficultés, demander des conseils, être rassurés. Ainsi cette période a-t-elle rapproché les enseignants de parents qui avaient tendance à se tenir à distance de l'École ;
- cette période a permis, en impulsant la mise en place dans différents médias de la création d'émissions présentant des cours accessibles aux élèves mais aussi aux parents, de donner à voir et de familiariser les parents avec les contenus et les exigences scolaires ;
- cette période a également été marquée par un effort de solidarité et a souligné la nécessité d'un partenariat avec diverses structures (collectivités locales, associations de quartier, maison des parents, centre médico-psycho-pédagogique, espaces de proximité, etc.) pour la mise en place d'une réelle politique de soutien à la parentalité. Elle a mis en exergue l'importance de cette dimension sociale partenariale pour consolider les liens entre l'École et les familles.

Si les interlocuteurs de la mission ont pointé ces effets positifs de la crise sanitaire, ils ont également noté d'autres types d'impacts durant l'année scolaire 2020-2021. En effet, les perturbations de la première période de confinement ont été acceptées du fait du caractère inédit et que l'on pensait temporaire de la situation, mais la prolongation de la crise sanitaire s'est accompagnée d'effets délétères :

- les modifications fréquentes des organisations pédagogiques lors de cette année scolaire ont excédé des parents, qui ont eu des difficultés à comprendre le bien-fondé de ces changements et qui ont souvent interpellé, parfois de manière virulente, les personnels éducatifs à ce propos ;
- le remplacement des réunions en présentiel par des réunions en distanciel a distendu les liens entre l'École et les familles. La diminution des contacts directs entre les parents et les enseignants a développé des incompréhensions et les parents, se sentant tenus à distance de l'École, ont eu tendance à devenir plus revendicatifs. Ceci souligne l'importance de la continuité et de la régularité des moments de rencontre pour le maintien d'un lien de qualité entre l'École et les familles ;
- les signalements par les parents, auprès des autorités académiques, de difficultés imputées à l'institution scolaire (par exemple des retards dans le remplacement des enseignants) ont eu lieu très tôt dans l'année scolaire (dès septembre) alors qu'ils se faisaient, les années précédentes, plus tardivement, ce qui traduit une forme d'impatience tatillonne dans la recherche d'une École « *zéro défaut* » ;
- les périodes d'enseignement à distance et hybride ont été vécues de manière très inconfortables et insécurisantes par certaines familles en situation de « *vulnérabilité numérique* » qui ont dû se contenter de téléphones portables pour assurer la continuité pédagogique ;
- le retour à l'école a été délicat pour certains enfants qui, au cours d'une longue période sans scolarité en présentiel, ont eu des difficultés à retrouver et reconstruire certaines habitudes scolaires ;
- les actions d'entraide mises en place durant la période de confinement envers les familles les plus pauvres ne se sont pas inscrites dans la durée, certaines associations n'ayant pas la solidité financière nécessaire pour pérenniser les actions et les pouvoirs publics n'ayant pas pris le relais sur ce point. Ainsi de nombreux partenariats engagés ne se sont-ils pas poursuivis lors de l'année scolaire 2020-2021 ;
- il a également été mentionné à la mission l'épuisement de certains enseignants qui se sont fortement engagés auprès des parents et dans la mise en place de formes innovantes d'enseignement afin de maintenir une continuité éducative. L'intensité de leur investissement est

difficilement tenable dans la durée et les habitudes prises par certains parents (envoi à des heures tardives de SMS ou de courriels, demandes d'immédiateté dans les réponses et relances si celles-ci ne sont pas jugées assez rapides, etc.) lors de la première période de confinement deviennent intrusives et pesantes.

Les différentes périodes et formes de confinement dues à la crise sanitaire ont ainsi donné lieu à des effets paradoxaux qu'il conviendra d'analyser plus précisément. D'une part, la mise en place de la continuité pédagogique a contribué à une forme de porosité entre l'univers scolaire et les univers familiaux, porosité qui a pu s'accompagner d'effets positifs mais aussi de risques de dérive tels que la confusion des rôles, un excès d'empathie, un envahissement chronophage, des demandes excessives des uns et des autres, etc. D'autre part, les différents protocoles sanitaires de l'année scolaire 2020-2021 ont recréé des frontières et des cloisonnements qui ont un effet délétère sur les relations entre l'École et les familles. Même si les interlocuteurs pondèrent leur propos en notant que les effets positifs perdurent dans certains établissements et que les revendications concernent un nombre de parents peu important, ces derniers sont très présents, centralisent l'attention et mobilisent beaucoup d'énergie.

Une augmentation des violences numériques durant la période de crise sanitaire

Le baromètre 2021³⁷ de l'ASL (pour l'année scolaire 2019-2020) apporte un éclairage sur la période de la crise de la Covid-19. L'ASL constate une baisse du nombre de dossiers ouverts de 20 % en moyenne. Pourtant, après analyse, cette baisse est très clairement à relativiser au regard de la situation sanitaire et des pics d'ouverture de dossiers hors période de confinement. L'analyse, mois par mois, des chiffres et sa projection montrent qu'en « *année normale* », le nombre de dossiers ouverts aurait été au moins égal, voire supérieur à l'année 2019. La diminution des relations directes durant le confinement n'a pas amplifié les dysfonctionnements déjà constatés dans la relation parents/enseignants, mais ne les a pas apaisés non plus. Parmi les dossiers que l'ASL a dû traiter durant cette période, le nombre des dossiers qualifiés d'« *incivilités* » est resté proportionnel à celui observé en temps ordinaire avec des causes identiques.

L'usage accentué des outils numériques a pu en faire des instruments de critique et parfois d'agression ou d'intrusion dans la vie privée des personnels. Dans le contexte particulier de la crise sanitaire et de l'usage systématique des techniques de communication à une échelle encore jamais atteinte, l'ASL a constaté une hausse significative des « *violences numériques* » : insultes, menaces et propos diffamatoires d'élèves et de parents sur les réseaux, intrusions en classe virtuelle. « *Les causes qui ont conduit à ces relations tendues ne marquent pas de différences significatives au regard de celles que nous observons en temps normal. Il s'agit souvent d'incompréhensions non résolues sur la méthode d'enseignement, et sur la tendance parfois forte de certaines familles à prétendre mieux connaître les fondements de l'enseignement que l'enseignant lui-même.* »³⁸ Dans un contexte particulier et anxiogène, ressenties comme plus invasives car se déroulant en direct et de « *chez soi* », les intrusions sur les réseaux sont devenues un nouveau « *risque du métier* » auquel les personnels doivent faire face.

3. Des relations École - familles de qualité difficiles à construire

La manière dont sont envisagées la place des parents à l'École et les relations entre l'École et les parents ne va pas de soi : elle dépend du point de vue adopté. L'institution attend d'un parent d'élève qu'il connaisse et respecte les attentes du système scolaire, qu'il accepte les règles collectives, qu'il soit compétent pour accompagner la scolarité de son enfant, qu'il réponde aux sollicitations de l'établissement. Les parents attendent des enseignants qu'ils connaissent et prennent en compte leur singularité, pour proposer du « *sur-mesure* » pour leur enfant.

³⁷ <https://www.autonome-solidarite.fr/articles/barometre-du-climat-scolaire-2020/>

³⁸ Baromètre ASL 2020, *op. cit.*, page 8.

3.1. Un manque de connaissance et de reconnaissance mutuelles entre les familles et les professionnels de l'éducation

Un des éléments souvent avancé pour établir des relations de qualité entre les familles et l'École est la parité d'estime, c'est-à-dire la connaissance et la reconnaissance des compétences et de la légitimité de chacun. Cette parité d'estime, posée comme une condition essentielle d'un dialogue fructueux entre les familles et l'École, est, au vu des propos des différents interlocuteurs de la mission, encore à construire.

Les représentants de parents d'élèves élus ont souligné ce qu'ils ressentent comme un manque de considération et d'attention de l'institution scolaire envers eux. Ils ont souvent le sentiment d'un non-respect de leurs droits, qu'ils illustrent à travers de multiples exemples :

- ils estiment que les différentes instances auxquelles ils participent ne sont pas des lieux de débats et de discussion, mais de simples chambres d'enregistrement lors desquelles les jeux de rôles prédominent ;
- ils soulignent la difficulté à obtenir la liste des parents d'élèves d'une École ou d'un établissement, l'inadaptation des locaux qui sont mis à leur disposition pour animer des échanges avec les parents, l'inadaptation des horaires des réunions ;
- ils constatent que l'institution fonctionne davantage sur le mode de la convocation que de l'invitation et relaient le fait que certains parents vivent les rencontres avec les enseignants comme un tribunal et qu'ils peuvent ne pas se sentir reconnus dans leurs valeurs et stratégies éducatives ;
- ils déplorent le fait que les échanges entre l'École et les familles soient essentiellement centrés sur les difficultés et les problèmes des enfants ;
- ils décrivent des situations dans lesquelles les parents n'ont pas été informés des possibilités d'orientation pour les enfants.

De leur côté, les professionnels de l'éducation pointent une augmentation de l'interventionnisme parental à titre individuel, le « *consommérisme* » croissant des parents, le caractère de plus en plus pointilliste de leurs contestations, leur usage intempestif des réseaux sociaux et des outils numériques. Ce consommérisme des parents, et leur centration sur des intérêts individuels au détriment des intérêts collectifs, sont également décrits par des responsables de fédérations de parents d'élèves, qui notent que les parents, plutôt que de militer collectivement pour agir en direction des autorités académiques, ont tendance à faire pression au niveau de l'établissement où est scolarisé leur enfant.

De manière spontanée, les professionnels évoquent deux types de parents : des parents très bien informés sur le système scolaire, qui ont une stratégie de réussite pour leur enfant, qui sont très présents, demandent des comptes et essaient de plus en plus souvent de faire pression sur les enseignants ; des parents absents qu'il est difficile, voire impossible, de rencontrer malgré des sollicitations répétées. Ces deux profils extrêmes marquent les représentations et cristallisent l'attention des professionnels de l'éducation. D'autres types de profils de parents sont cependant aussi évoqués, notamment des parents plus « *solidaires* » ou « *alliés* », qui entretiennent de bonnes relations avec les équipes pédagogiques (cf. *supra* section 2.1).

3.2. Des relations complexes entre l'École et les familles du fait de la diversité des parents

Tous les parents veulent que leurs enfants réussissent dans leur vie future et estiment que l'École joue un rôle dans cette réussite. Les chiffres des sondages réalisés régulièrement pour apprécier les attitudes des parents face à l'École montrent, qu'au-delà des récriminations adressées, une majorité de parents a confiance en l'École. À titre d'illustration, les résultats, parus en décembre 2020, du sondage réalisé par OpinionWay pour le compte du *think tank Vers Le Haut*, montrent que la confiance dans le système éducatif a régulièrement augmenté sur la période étudiée (2015-2020). Ces résultats pointent cependant des différences dans la confiance des parents selon les domaines évalués :

- en 2020, 72 % des parents ont confiance en l'École pour assurer à tous l'acquisition des savoirs de base (63 % en 2015) ;
- en 2020, 63 % pour apprendre le respect des autres et la citoyenneté (51 % en 2015) ;

- en 2020, 58 % pour favoriser l'épanouissement personnel de chacun (46 % en 2015)³⁹.

Ces résultats soulignent la diversité des perceptions des parents, qui ne sont pas seulement sensibles à la réussite scolaire mais aussi au bien-être, à l'épanouissement et à la sécurité de leurs enfants. Si, selon ce même sondage d'OpinionWay, 80 % des parents estiment qu'il existe un lien entre la réussite scolaire et la réussite professionnelle, ils mettent plus ou moins d'espoir dans le système scolaire et n'ont pas les mêmes attentes et attitudes envers l'École selon leurs conditions de vie économiques, sociales et culturelles.

Certains parents sont prêts à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin que leurs enfants soient scolarisés dans ce qu'ils estiment être un bon établissement scolaire et aient un parcours scolaire d'excellence. L'enjeu est d'augmenter leurs chances d'accéder à des filières sélectives permettant l'obtention d'un diplôme offrant la possibilité d'accès à des « *emplois de haut niveau* ». Pour d'autres, qui ne disposent pas d'un réseau leur permettant d'activer des leviers pour faciliter l'insertion professionnelle de leurs enfants, il s'agit de sécuriser les parcours scolaires, notamment par l'obtention de diplômes professionnels⁴⁰. Ils sont plus sensibles à la bienveillance et à l'entraide qu'à la sélectivité et la concurrence du système éducatif.

De la même manière, tous les parents ne possèdent pas les mêmes ressources et compétences pour accompagner leur enfant dans leur scolarité. Certains sont initiés et gèrent de très près la « *carrière scolaire* » de leurs enfants, à la fois sur du court terme et sur du long terme. D'autres, peu au fait des ressorts du système scolaire, sont démunis pour accompagner leurs enfants dans leur quotidien d'élèves et dans leurs choix d'orientation. Ils aimeraient que tout ce qui relève du domaine scolaire puisse être pris en charge sur le temps de l'école. Même s'ils font preuve de bonne volonté, leur manque de connaissance des normes scolaires peut les amener à accompagner leurs enfants d'une manière qui ne correspond pas aux attentes de l'institution scolaire et peu conforme à ses usages.

Cette pluralité des attentes, des attitudes et des ressources des parents est un facteur de complexité pour l'institution scolaire, que ce soit en termes d'accueil, d'information, de dialogue ou d'implication des parents. Comment organiser l'accueil et l'information au sein des établissements scolaires afin qu'ils soient appropriés à l'ensemble des parents ? Comment adapter les modalités d'interaction selon les caractéristiques des parents ? Comment établir des relations de qualité avec toutes les familles dans leur diversité ? Sur quels critères juger de la légitimité des demandes, qui sont parfois antinomiques, des familles ? Quelles actions mettre en place pour favoriser l'implication de la majorité des parents au sein des établissements ? Établir des relations de qualité avec les parents nécessite comme prérequis de comprendre leur rapport à l'École dans sa singularité.

S'appuyer sur une typologie des familles quant à leur rapport à l'École pour aider à penser les relations École - familles est utile mais non suffisant. En effet, déterminer des critères pour établir une telle typologie apparaît comme un véritable défi tant ils sont multiples. La plupart des typologies des parents conduit à des représentations peu opérantes car trop généralistes, en ce sens qu'elle gomme la singularité des configurations et des trajectoires familiales⁴¹. Aussi les enseignants, même sensibilisés aux apports des nombreuses recherches sur ce sujet, peuvent-ils se sentir désarmés pour réagir de manière appropriée à l'hétérogénéité des comportements et attitudes (intrusion, négociation des notes, adhésion de surface, repli, refus, etc.) des parents.

L'École et la culture des familles : une histoire de malentendus

Le risque est grand de laisser s'installer entre les équipes éducatives et les parents des préjugés liés à ce que l'École appelle, depuis plusieurs décennies maintenant, la « *culture d'origine* » des familles. Dès la fin des années 1970, la sociologie qui s'intéressait aux relations École - familles alertait sur ces préjugés. Mais jusqu'à

³⁹ Il est à noter que le sondage de Kantar trouve une différence selon le sexe des parents. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à prioriser, dans les missions de l'école, celle relative à l'épanouissement de chaque enfant (51 % contre 41 %).

⁴⁰ Jellab (A.) (2014), *L'émancipation scolaire : pour un lycée professionnel de la réussite*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

⁴¹ Akkari (A.), Chankakoti (N.) (2009). *Les relations entre parents enseignants. Bilan des recherches récentes*. La revue internationale de l'éducation familiale, 25, p.103-105.

Lahire (B.) (1995), *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard.

la fin des années 1990, ces préjugés se vivaient dans l'institution au nom de la générosité et l'École valorisait volontiers ce qu'elle désignait comme relevant de « *richesse des origines* » ou de « *richesse culturelle* ». L'intention bienveillante de valoriser le culturel amenait les professeurs (et amène sans doute encore parfois) à envisager la culture de manière abstraite, décontextualisée, et, dans la majorité des cas, sans aucune référence avec le milieu social d'appartenance.

Pour reprendre les propos du sociologue Abdelmalek Sayad⁴², l'École raisonne volontiers « *comme si tout se passait dans un "ciel pur des cultures", c'est-à-dire dans une situation abstraite où la culture est réifiée et posée comme une donnée transhistorique, transcendant les différences de classe (on parle volontiers à propos des immigrés, par exemple, de la culture algérienne, maghrébine ou encore espagnole ou portugaise, comme si chacune de ces cultures étaient une)* ». L'École, de façon générale, semble faire comme si, idéalement, les conditions historiques de la venue en France des familles concernées, leur inscription sur le territoire national étaient détachées de toutes conditions sociales, faisant de leur culture une culture à égalité avec toute autre culture. En réifiant l'identité supposée des élèves que les enseignants ont en face d'eux et de leurs parents, ils se font, en somme, une conception et une seule de l'identification des enfants et dissimulent, à leur corps défendant, la complexité et la pluralité des existences des élèves.

Ce risque de préjugés réside dans le fait de faire coller une identité culturelle à des familles qui ne réagissent pas nécessairement et toujours en tant qu'elles appartiennent à un monde culturel réel ou supposé, alors qu'il peut s'agir, le plus souvent, de fonctionnements liés à des considérations sociales ou des contextes d'école ou de quartier. Il apparaît ainsi que la surinterprétation est préjudiciable à l'élaboration de relations familles - École de confiance. Et inversement, et c'est la difficulté, il ne s'agit pas non plus de négliger la part des codes culturels qui concourent aux interactions des familles avec l'École, des codes culturels massivement ignorés par les enseignants par ailleurs. L'enjeu, difficile à atteindre, est d'instaurer des relations prenant en compte les représentations des acteurs et leurs codes culturels, tout en se débarrassant des préjugés sociaux et culturels.

Depuis plusieurs années, les formations initiales ou continuées ont massivement abandonné les questions culturelles dans les formations des maîtres. Au-delà d'une vision généreuse des années 1970-1990 présentant le multiculturalisme en termes de « *richesse des origines* », l'École a négligé une formation solide sur les caractéristiques culturelles et les trajectoires d'émigration/immigration des populations ayant nouvellement rejoint la communauté nationale. Aussi il manque une vision claire de l'histoire de l'immigration en France et sur la sociologie des familles, au plus près des territoires de l'École. Bien souvent les enseignants n'ont qu'une idée succincte, voire inexacte, des familles dont ils ont la charge de scolariser les enfants. C'est bien d'une carte de lisibilité dont l'École a besoin pour poser avec sérénité et précision ce qu'elle désigne comme culture des familles et comment travailler avec les parents qui scolarisent leurs enfants au sein de l'institution scolaire.

Car des questions sont pressantes. D'abord les difficultés liées à la langue, mais également des questions identitaires, dont l'actualité des dernières années ne cesse de rappeler l'importance. Là encore, confondre la question identitaire avec l'appartenance à une religion revient trop souvent à réduire le culturel au religieux, dans un contexte peu propice à la sérénité, là où s'imposent la prudence et le discernement tout à la fois.

3.3. Une opacité du système scolaire et une méconnaissance des projets éducatifs des établissements pour une majorité de parents

Tous les parents désirent être informés et ont besoin de comprendre le système dans lequel est scolarisé leur enfant. Cette information et cette compréhension constituent un préalable pour une implication des parents et des relations constructives entre les parents et l'École.

Les interlocuteurs rencontrés par la mission notent cependant la faible lisibilité du système scolaire et le manque de connaissances précises de la plupart des parents concernant les principes et l'organisation du système éducatif, les parcours de formation, les opérations d'orientation, les modalités d'évaluation. Si certains parents, très bien informés, sont de véritables experts pour gérer le parcours scolaire de leurs enfants, d'autres ont de réelles difficultés à se repérer dans les arcanes du système scolaire et à en décoder les usages. Ils connaissent peu leurs droits, les modalités d'affectation, les procédures d'orientation, les

⁴² Abdelmalek Sayad (2014). *L'école et les enfants de l'immigration. Essais critiques*, Paris, le Seuil, p.119.

contenus et l'esprit des réformes. Le langage utilisé par les acteurs de l'éducation leur est peu compréhensible et leur apparaît comme un langage de l'entre soi comprenant de nombreux acronymes qu'ils peinent à déchiffrer. Bien que de bonne volonté et intéressés par la scolarité de leurs enfants, ces parents se sentent peu compétents pour les conseiller dans leur choix d'orientation. Cette difficulté à appréhender le système scolaire augmente avec l'avancée des élèves dans leur parcours.

Ce manque de lisibilité concerne non seulement le système scolaire dans son ensemble mais également le projet et les attentes de l'établissement qui sont le plus souvent méconnus des parents. Les fédérations de parents d'élèves et les associations rencontrées par la mission ont souligné la diversité des questions posées par les parents (orientation, carte scolaire, stages, réforme du lycée, évaluation au baccalauréat, dérogations, protocole sanitaire), qui témoignent de leur manque d'informations concernant les aspects généraux du système éducatif mais aussi du fonctionnement et des orientations de l'établissement où est scolarisé leur enfant.

La charte éducative de confiance : un outil pour faire connaître aux parents les orientations de l'établissement où sont scolarisés leurs enfants

Un groupe de travail composé de représentants de tutelles diocésaines, de tutelles congréganistes, de chefs d'établissement, de l'APEL⁴³ et du secrétariat général de l'enseignement catholique, a rédigé, en 2015, un document cadre « *La charte éducative de confiance* ». Cette charte précise les conditions nécessaires à créer au sein des établissements pour une réelle collaboration entre parents et professionnels de l'éducation, de manière à ce que les parents ne soient pas que des usagers mais des acteurs engagés. Elle décrit les attitudes communes à l'ensemble des acteurs pour faciliter l'accueil, le bien-être et la réussite scolaire des élèves.

L'enseignement catholique recommande aux établissements de décliner, à leur niveau, cette charte et de la faire signer aux parents et aux enfants. Cette charte doit expliciter le projet éducatif (qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative), le projet d'établissement (qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre) et le règlement intérieur (qui détermine les règles nécessaires à la vie commune). Elle est présentée aux parents lors de l'entretien d'inscription afin de vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent s'inscrire dans ces visées éducatives. En signant ce document, les parents et élèves attestent de leur adhésion à ces objectifs et à leurs modalités de mise en œuvre.

3.4. Une faible représentativité des familles et de leur diversité par les parents d'élèves élus

Comme la majorité des pays européens, la France associe les parents au fonctionnement des instances éducatives par des représentants élus qui siègent aux conseils des établissements du premier degré et du second degré et aux conseils de classe dans le second degré.

Place des parents dans les instances éducatives

Des représentants de parents d'élèves sont élus depuis 1968 dans le second degré et depuis 1977 dans le premier degré⁴⁴.

Les parents d'élèves sont 17 millions. Ils peuvent exercer 270 000 mandats (une même personne peut exercer plusieurs mandats)⁴⁵. Dans toutes les instances où s'exercent ces mandats les représentants des parents siègent avec ceux de l'État, des collectivités territoriales et des personnels.

Un millier de ces mandats concernent les instances nationales (le conseil supérieur de l'éducation), académiques (les conseils académiques de l'éducation nationale) et départementales (les conseils départementaux de l'éducation nationale). Les parents prennent aussi part à des instances compétentes pour l'orientation et

⁴³ Association des parents d'élèves de l'enseignement libre.

⁴⁴ Il s'agit ici de l'enseignement public.

⁴⁵ Ces chiffres viennent du rapport IGAS-IGAENR de 2015, *Le statut du parent délégué*.

l'affectation des élèves ainsi qu'aux commissions d'appel en cas de désaccord entre les familles et les établissements sur l'orientation des élèves.

La grande majorité des mandats sont exercés dans les écoles. Le principe est que le nombre de parents élus correspond à celui des classes. Le total est de l'ordre de 220 000.

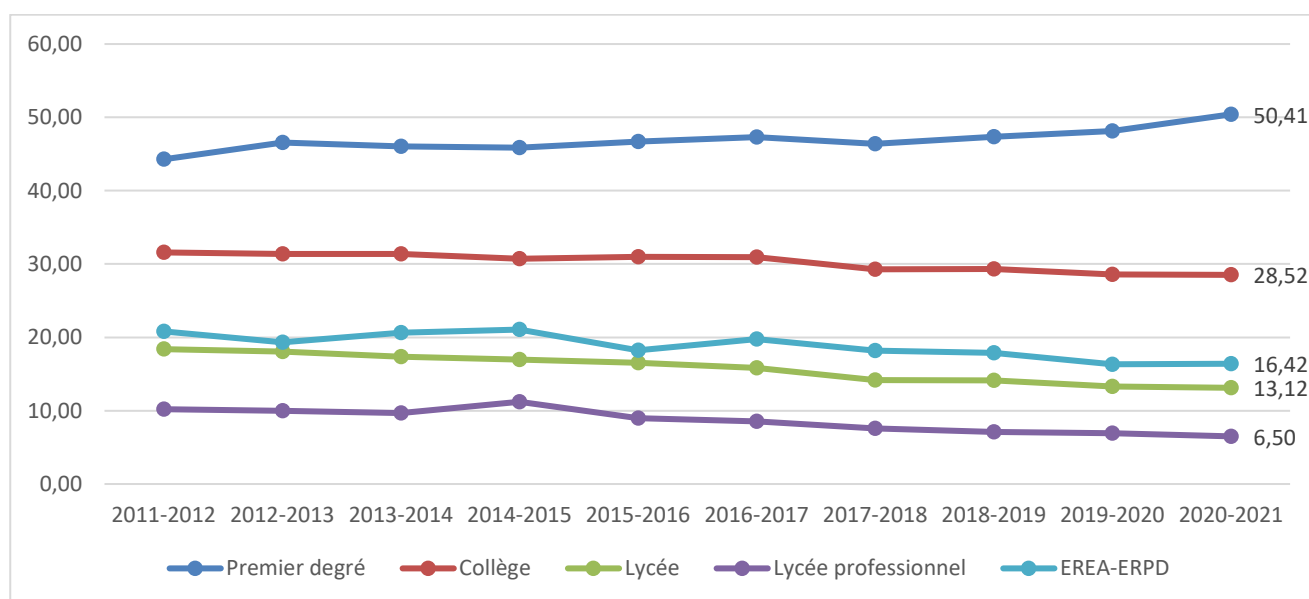
Dans le second degré les parents sont cinq, six ou sept dans les conseils d'administration, soit 48 000 personnes pour un peu moins de 8 000 EPLE. Par ailleurs, deux d'entre eux participent au conseil de chacune des classes. Les parents sont aussi représentés dans le conseil de discipline de l'établissement et la commission d'hygiène et de sécurité.

Dans l'enseignement privé catholique, très majoritaire dans l'enseignement privé sous contrat, les parents sont représentés aux différents échelons : national, académique, diocésain et dans l'établissement.

Les interlocuteurs rencontrés par la mission soulignent qu'il est indispensable de s'appuyer sur les parents d'élèves élus pour pouvoir entrer en contact avec l'ensemble des familles. Ils doivent avoir un rôle de relais dans un sens « *descendant* » (de l'institution vers les familles) et « *ascendant* » (des familles vers l'institution). Les interlocuteurs de la mission estiment cependant que le manque de représentativité, au niveau quantitatif et qualitatif, des parents élus ne leur permet pas de jouer efficacement ce rôle.

Sur le plan quantitatif, il est à noter que si la participation des parents aux élections de leurs représentants pour le premier degré a régulièrement augmenté au cours de la décennie 2011-2021 et est, pour l'année 2020-2021, de 50,41 %, elle est beaucoup plus faible pour le second degré et a régulièrement diminué lors de la décennie 2011-2021. La participation des parents est extrêmement basse dans le lycée professionnel (6,5 % pour l'année 2020-2021).

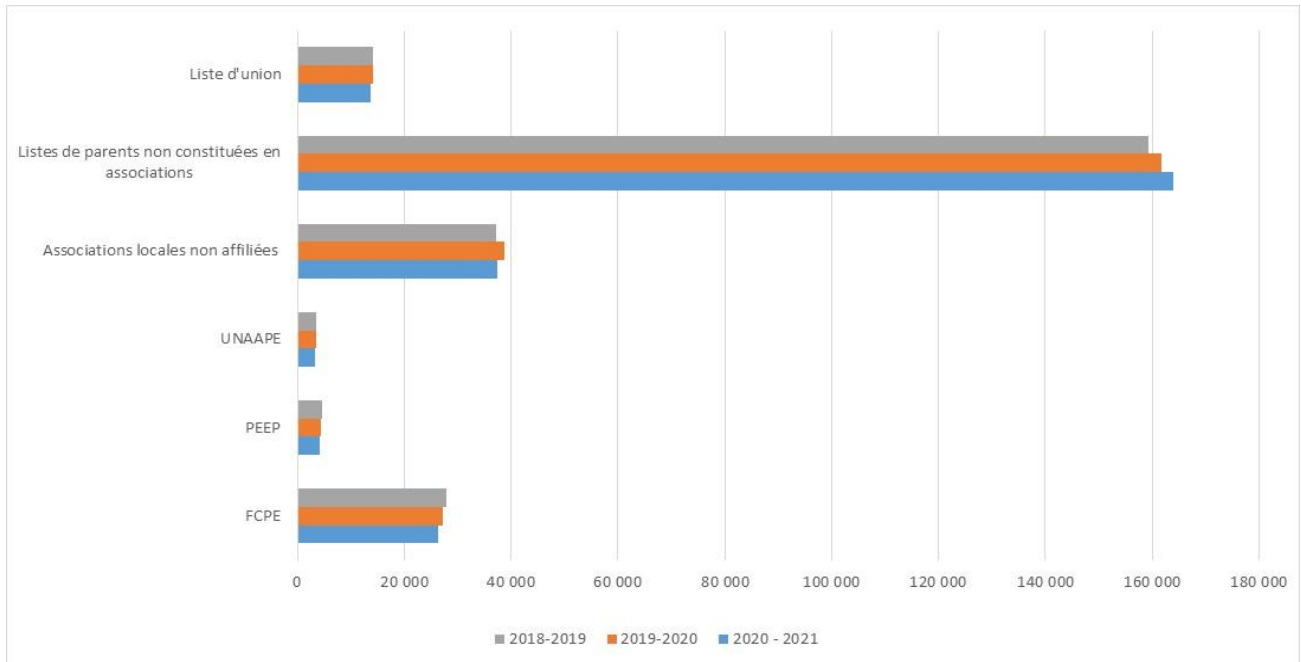
Taux de participation (en pourcentage) des parents aux élections de leurs représentants



Source : DGESCO

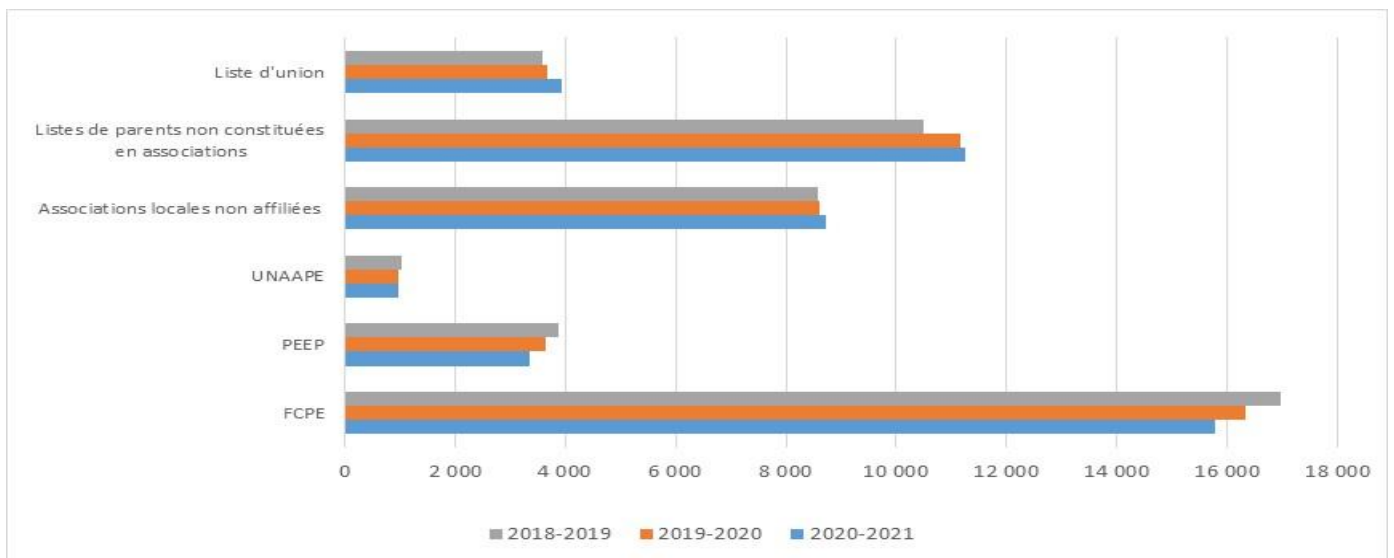
Cette baisse de participation, pour le second degré, des parents aux élections de leurs représentants traduit un manque de confiance en la capacité des « *fédérations historiques* » de parents d'élèves à les accompagner et à relayer leurs attentes. Certains interlocuteurs de la mission ont parlé d'une rupture entre les parents d'élèves et ces fédérations. Il n'est pas anodin de constater que ces dernières années ont été marquées par l'apparition d'associations locales qui, du point de vue des parents, sont plus proches de leurs préoccupations. Les données nationales soulignent l'augmentation régulière du nombre de sièges pour des listes de parents non constituées en association, dans le premier comme pour le second degré.

Évolution du nombre, par type de listes, de sièges de représentants de parents d'élèves, pour le premier degré



Source : DGESEO

Évolution du nombre, par type de listes, de sièges de représentants de parents d'élèves, pour le second degré



Source : DGESEO

Sur le plan qualitatif, les données ne précisent pas la composition sociale et culturelle des parents élus. Les interlocuteurs de la mission notent cependant qu'ils présentent un profil relativement homogène : ce sont fréquemment des parents d'un milieu socioculturel assez favorisé, initiés au système scolaire, essentiellement préoccupés par la scolarité de leurs propres enfants, qui se mobilisent plus sur l'actualité et le conjoncturel que sur des problématiques éducatives de fond. Les fédérations de parents d'élèves ont souligné la difficulté à faire adhérer des parents éloignés de l'École, malgré différentes actions mises en place pour aller au contact de ces parents au sein même de leur quartier. Si ces actions sont bien accueillies par les parents, les représentants des parents, n'habitant pas dans ces quartiers, ne peuvent avoir des relations soutenues et pérennes avec eux. La divergence des attentes et revendications des parents selon leur milieu socioculturel nuit également à ces relations.

Ce manque de représentativité des parents d'élèves élus et leur faible capacité à entrer en contact avec l'ensemble des parents a amené certaines associations à mettre en place des médiateurs plus à même de nouer des relations avec les parents se tenant à distance de l'École. À titre d'illustration, dans le cadre de l'expérimentation « *Territoire zéro chômeur de longue durée* » lancée par ATD Quart-Monde dans la région lyonnaise, il a été créé un emploi spécifique de « *Parent accueillant* » dont la mission consiste à aller à la rencontre des parents qui n'osent pas « *entrer à l'école* ».

Les élections des représentants des parents engagent souvent un travail important des personnels directement concernés par ces opérations, pour un résultat jugé décevant. Régulièrement évoqué, le vote électronique peut permettre d'augmenter le taux de participation ; la question majeure est de savoir dans quelle mesure cette augmentation influencerait sur la représentativité des parents d'élèves.

Dans le premier degré, les représentants des parents au conseil d'école peuvent, dans certaines circonstances⁴⁶, être désignés par tirage au sort. La mission préconise que cette piste puisse être explorée sur le plan réglementaire pour le second degré, dans un objectif de diversification de la représentation des parents, qui prendrait tout son intérêt en l'assortissant d'un accompagnement des parents désignés.

Préconisation n° 4 :

Mener une expérimentation dans quelques académies pour tester l'impact du vote électronique aux élections des représentants des parents d'élèves sur le taux de participation des parents et en mesurer les effets, y compris sur la composition socio-professionnelle des électeurs actifs et des parents d'élèves élus.

Préconisation n° 5 :

Examiner la faisabilité (sur les plans réglementaire, juridique et politique) et les possibles impacts, notamment en termes de représentativité, d'une modification du mode de désignation des représentants des parents, combinant une partie élue et une partie tirée au sort.

Préconisation n° 6 :

Proposer aux personnels de direction des ressources pour les aider à accompagner les représentants élus des parents à assumer leurs fonctions dans les différentes instances, à défendre des intérêts communs à tous et à jouer leur rôle de relais auprès de tous les parents.

4. Relancer et soutenir une dynamique des relations École - familles autour d'un triptyque information – échanges – coopération

Pour la mission, des relations de qualité avec les familles :

- reposent sur une confiance mutuelle qui suppose à la fois le respect, par les familles, des règles de l'École et de la professionnalité des personnels de l'éducation, et, du côté de ces personnels, une reconnaissance de la légitimité du rôle des parents, quelles que soient leurs situations sociales et familiales. Ce sont là les conditions indispensables d'un dialogue apaisé et constructif autour de l'élève. Cette confiance doit se construire et se maintenir tout au long du parcours de l'élève. À cet égard, la loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance stipule que « *l'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire* »⁴⁷ ;
- impliquent une attitude d'écoute et de communication des personnels à l'égard des parents afin d'explicitier ce qui peut aider les parents à comprendre les enjeux et les attentes de l'école, dans

⁴⁶ Dans le cas où aucun représentant des parents n'a été élu ou si leur nombre est inférieur à celui prévu par le 5° de l'article D. 411-1 du code de l'éducation, et dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats, le directeur d'école procède publiquement, par tirage au sort, aux désignations nécessaires parmi les parents d'élèves volontaires remplissant les conditions pour être éligibles conformément au premier alinéa de l'article 3 du présent arrêté. Arrêté du 13 mai 1985, art.4, modifié par arrêté du 19 août 2019, art.2.

⁴⁷ Article L. 111-3-1.

un format acceptable et accessible à chaque parent, et de prévenir ou de traiter toute incompréhension ou malentendu ;

- exigent une réaction rapide, collective et adaptée de l'institution scolaire face à des comportements dysfonctionnels ou à des situations dangereuses, quels qu'en soient les acteurs.

Chaque famille juge la qualité des relations avec l'École à l'aune de son expérience propre mais la mission a identifié des éléments qui font consensus chez les représentants des parents rencontrés ou dans l'expression la plus commune des familles. La confiance des parents en l'institution scolaire se fonde sur cinq champs principaux : la sécurité et le bien-être de l'enfant ou du jeune ; l'accomplissement de la mission éducative (cours assurés, personnels jugés compétents, organisation scolaire performante) ; la réussite scolaire, mesurée via les acquis, les résultats aux évaluations, le succès aux examens ; la qualité de la relation avec la structure de scolarisation (accueil, partage d'informations, communication, écoute, transparence...) ; les principes et valeurs portés par l'institution. Ce sont là les éléments essentiels de la « *qualité ressentie* » par les parents à l'endroit de l'École, avec des curseurs qui varient au long du parcours de l'élève, ou selon les contextes scolaires et familiaux.

On mesure combien l'institution est confrontée à un défi d'un niveau d'exigence redoutable, fondé sur autant d'appréciations, plus ou moins objectives, qu'il y a de parents. Il est difficile d'attendre de l'École une obligation de résultats dans l'ensemble de ces champs d'action mais il paraît nécessaire, dans un contexte sociétal de plus en plus exigeant, qu'elle concentre ses efforts sur les améliorations possibles, en s'appuyant sur des dispositifs et des partenariats déjà existants mais à une échelle parfois trop limitée.

Les entretiens avec les interlocuteurs soulignent l'existence d'un certain nombre d'acquis concernant la relation avec les familles sur lesquels il est possible de s'appuyer pour envisager des voies de progrès. La trajectoire d'amélioration proposée par la mission porte sur un triptyque information – échange – coopération.

4.1. Améliorer l'information des parents pour rendre le système scolaire plus compréhensible

4.1.1. Une communication institutionnelle qui a gagné en qualité mais qui est encore perfectible

La communication de l'institution vers les parents est prise en charge par différents acteurs, à des échelles bien définies. Au niveau ministériel, un effort marqué a été opéré ces dernières années pour produire une information claire et sur des modes variés (schémas, figures, animations, capsules vidéo), à destination des familles, en particulier sur les réformes éducatives. La qualité du travail de la délégation à la communication (DELCOM)⁴⁸ sur ce point mérite d'être soulignée.

Cette communication peut cependant parfois se révéler trop hâtive. À titre d'exemple, la mission n'a pas pu trouver la traduction concrète de l'application mobile « *eParents* »⁴⁹ spécialement dédiée aux parents d'enfants du CP à la terminale, annoncée par le ministère en 2018, et dont ne subsiste apparemment que le support de communication⁵⁰.

Dans les territoires, les sites académiques, les sites des Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), voire aussi les sites des circonscriptions et des établissements du second degré, relaient les contenus nationaux sur les aspects les plus pratiques de l'organisation scolaire⁵¹. Il est à noter l'effort réalisé, dans certaines académies, pour proposer l'information en diverses langues et sous divers formats. Un effort est fait pour être plus à l'écoute des parents et pouvoir répondre directement à

⁴⁸ La Delcom élabore la politique d'information et de communication interne et externe du ministère de l'Éducation Nationale et coordonne sa mise en œuvre aux niveaux central et déconcentré.

⁴⁹ Communication ministérielle : « *Parents d'élèves, le ministère vous propose une application mobile "eParents" qui vous est spécialement dédiée. Cette appli vous apporte des informations et des réponses de manière pratique et concrète, au plus près du quotidien de vos enfants et de leur établissement.* »

⁵⁰ <https://www.youtube.com/watch?v=UnyMjd9PORQ> consulté le 13 juin 2021.

⁵¹ Informations du ministère à destination des parents ; trouver un établissement, inscription des élèves, affectations ; bourses et aides sociales ; Mallette des parents ; calendrier des vacances scolaires ; élèves à besoins particuliers...

leurs questions grâce à la mise en place de services d'accueil téléphonique, en particulier pour ce qui relève des élèves à besoins éducatifs particuliers. Depuis 2019⁵², un service départemental de l'école inclusive (SDEI) est déployé dans chaque département sous l'autorité des IA-DASEN. Parmi les missions du SDEI, figure la mise en place d'une cellule d'accueil et d'écoute destinée aux familles, qui peuvent désormais appeler un numéro unique et obtenir une réponse en 24 heures.

D'abord testé dans le premier degré, « EduConnect⁵³ » est un compte unique et sécurisé qui a pour objectif de faciliter les relations directes et immédiates entre les responsables légaux des élèves scolarisés et les écoles. Son ambition est de permettre l'accès des parents à un ensemble de services et démarches en ligne pour suivre la scolarité de leur enfant (Livret scolaire unique, espace numérique de travail, téléservices des bourses, ...). Ce dispositif a été élargi au second degré en janvier 2021.

Il apparaît néanmoins essentiel que le choix des modes de communication avec les parents prenne en compte l'inégale maîtrise des parents en matière de littératie⁵⁴. « L'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC)⁵⁵ », qui mesure les compétences des Français âgés de 16 à 65 ans en littératie et numératie, a montré, en 2012, que la proportion d'adultes obtenant de faibles scores en littératie (niveau inférieur ou égal au niveau 1) est importante : 21,6 %, contre 15,5 %, en moyenne, dans les pays de l'OCDE participants. Ces chiffres illustrent qu'une proportion importante de parents, en contexte scolaire, ne maîtrise pas les compétences clés du traitement de l'information en général, dont celle provenant de l'École. Les acteurs de l'éducation doivent donc veiller à rendre plus accessible et compréhensible⁵⁶ l'information aux parents afin de soutenir la création de liens et une communication réciproque avec eux. Il existe une Charte d'accessibilité de la communication de l'État⁵⁷ qui peut servir de modèle dans la communication au sein des écoles et des établissements.

Des associations rencontrées par la mission ont également mentionné l'inadaptation de certains outils institutionnels visant à aider les parents dans leur compréhension du système scolaire, notamment la Mallette des parents, dont le contenu n'est pas ou plus en phase avec la réalité de certaines familles, et qui mériterait d'être revue ou réactualisée avec l'aide de parents au fait des difficultés parentales.

Préconisation n° 7 :

Revoir, en partenariat avec des acteurs engagés auprès des familles éloignées de l'École et notamment celles en situation de grande pauvreté, le contenu de la Mallette des parents afin qu'il soit accessible et compréhensible par tous les parents.

4.1.2. Accompagner le parcours des parents par des informations adaptées

Telle qu'elle est abordée par l'institution, l'information des parents au niveau des écoles et des établissements est posée comme une obligation mais sur un mode parcimonieux, comme l'illustre cet extrait sur « le droit d'information sur le suivi de la scolarité et du comportement scolaire de leurs enfants » tiré des pages sur « Les parents à l'École »⁵⁸ du site du ministère :

« En début d'année scolaire, les parents des élèves nouvellement inscrits sont réunis par le directeur d'école ou le chef d'établissement. Le conseil des maîtres présidé par le directeur d'école (école primaire) et le chef d'établissement (collège, lycée) organisent au moins deux fois par an, et par classe, une rencontre entre les parents et les enseignants. Dans les collèges et les lycées, une information sur l'orientation est organisée. Les parents peuvent demander des informations ou des entretiens auprès des personnels d'éducation. »

⁵² Circulaire de rentrée 2019 n° 2019-088 du 5 juin 2019, *Pour une école inclusive*.

⁵³ <https://www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarite-de-mon-enfant-7361> consulté le 14 juin 2021.

⁵⁴ Capacité à lire, comprendre et utiliser l'information écrite. L'enquête mesure également les compétences en littératie numérique et en numératie.

⁵⁵ [https://www.oecd.org/skills/piaac/Country%20note%20-%20France%20\(FR\).pdf](https://www.oecd.org/skills/piaac/Country%20note%20-%20France%20(FR).pdf)

⁵⁶ Des pistes concrètes existent. Par exemple : Ruel, J. & Moreau, A. C. (2015). *Pour une communication efficace avec les parents*, Québec français (174), 92–94. <https://id.erudit.org/iderudit/73653ac>

⁵⁷ https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/pdf_accessible_charte_accessibilite_com_etat-accessible.pdf

⁵⁸ <https://www.education.gouv.fr/les-parents-l-ecole-9899>, consulté le 13 juin 2021.

Les parents sont tenus régulièrement informés des résultats scolaires et du comportement de leurs enfants notamment par l'intermédiaire du livret scolaire (école primaire) et du bulletin scolaire (collège, lycée). L'école ou l'établissement scolaire fait en sorte que les parents prennent connaissance de ces documents. »

Une information de qualité vers les parents doit évidemment être plus large que cela. Elle passe par un effort d'explicitation des principes et de l'organisation du système éducatif, des parcours de formation – contenus et organisation – des élèves, des modalités d'évaluation de leurs savoirs et compétences, des opérations d'orientation, et de tout ce qui peut intéresser les familles sur la prise en charge de leurs enfants. Mais plus qu'une liste, qui demandera toujours à être complétée pour couvrir les besoins des parents, ce qui est attendu de l'institution, c'est qu'elle fasse la démarche de se décentrer d'elle-même pour s'ouvrir vraiment aux parents, surtout lorsqu'elle attend d'eux qu'ils coopèrent, ou au moins ne nuisent pas, à un climat apaisé entre tous les acteurs de la sphère éducative.

Une montée en qualité de l'information à destination des parents nécessite la précision des contenus ainsi que des formats de communication adaptés, en veillant à faciliter la compréhension des parents les moins familiers avec les enjeux et codes de l'École. Il importe que les personnels d'encadrement misent autant qu'il est possible sur la précision et la transparence dans la communication de l'information aux parents afin qu'ils saisissent les enjeux des choix faits par les équipes d'établissements.

Les moyens mobilisés doivent être aussi diversifiés que possible, considérant qu'il est nécessaire pour toute structure scolaire d'avoir une stratégie de communication pour échanger au mieux avec les familles, en mobilisant différents moyens selon les contextes et les publics visés ; de ce point de vue, le site internet de l'établissement pourrait être mieux utilisé qu'il ne l'est actuellement pour informer les familles. L'usage du numérique peut être un des moyens utilisés, en complément d'autres vecteurs de communication, selon les ressources et besoins identifiés du côté des familles.

Il importe que cette relation d'information se construise sur un calendrier maîtrisé, avec le souci d'informer en temps utile. Dans un parcours d'élève – qui est aussi un parcours de parent – certains moments charnières doivent être particulièrement soignés, qui correspondent le plus souvent aux transitions entre les cycles d'enseignement. Chaque transition est porteuse d'enjeux particuliers. La mission insiste particulièrement sur l'importance de la maternelle, premier contact avec l'École ; c'est le moment où les parents vont se faire une première image de la vie de leur enfant dans une structure scolaire, de ses apprentissages, du travail et des missions des personnels éducatifs et d'accompagnement. Cette étape est déterminante. Les modalités de relations entre parents et enseignants qui s'y instaurent devraient pouvoir perdurer dans la suite du parcours des élèves.

L'école maternelle : une logique du dialogue et de l'écoute mutuelle

L'école maternelle française a une tradition d'accueil des familles qui se caractérise de multiples façons. La première est celle du lien construit avec les enseignants. Pour les parents qui accompagnent leurs enfants à l'École, certains pour une première fois, la relation de confiance qui peut s'établir avec les maîtresses et les maîtres est primordiale pour une future scolarité. L'évocation des joies et des peines des enfants aux personnels qui en auront la charge au quotidien permet de mesurer les possibles remédiations à mettre en œuvre pour une journée réussie et en incluant le rôle des ATSEM⁵⁹ dans cette relation privilégiée. Dans ce cadre, la tâche des enseignants est essentielle. Le second lien autour duquel se construit la relation entre parents et enseignants est celui des activités et des apprentissages. Dans la passation que les familles organisent avec l'école, c'est bien la question des acquis qui est au cœur des préoccupations. Qu'a-t-il fait l'enfant dans la journée ? Qu'a-t-il appris ? A-t-il eu des difficultés ? L'enjeu scolaire est déjà présent et les parents ont fortement intégré cette dimension qui sera en constante demande pour les années à venir. Le dernier lien permettant de rapprocher l'école maternelle et les familles est le lieu. En dehors de la période de pandémie qui a remis en cause les schémas classiques de fonctionnement, l'école maternelle est un endroit que les parents investissent en participant à des ateliers, des activités, des sorties. La possibilité d'un dialogue personnel avec les enseignants par leur présence lors de l'accueil du matin est essentielle. Le lieu de l'école est connu et reconnu dans sa spécificité mais aussi dans ces possibles moments de communication privilégiés.

⁵⁹ Cf. <https://www.education.gouv.fr/les-missions-des-agents-territoriaux-specialises-des-ecoles-maternelles-atsem-4769>

Il y a dans les années de scolarité en maternelle une adéquation assez rare entre une présence parentale active et un vécu du système scolaire qui permet une meilleure compréhension du suivi et de l'accompagnement des enfants. Cette adéquation n'est pas fortuite, elle est le résultat d'une politique pédagogique et éducative qui intègre la problématique des relations École - familles dans le projet éducatif de l'école en maternelle. Plusieurs exemples peuvent être relevés : la gestion du temps d'accueil des parents ; les modes de communication en vue de les tenir régulièrement informés des progrès d'adaptation de leur enfant, de leurs acquis ; les moments de convivialité, réunissant personnel scolaire, élèves et parents d'élèves, organisés notamment à la fin de l'année scolaire qui sont des formes ritualisées de consolidation des liens entre les différents membres de la communauté éducative.

Deux questions peuvent être posées concernant cette description du fonctionnement de l'école maternelle avec les parents. Comment faire mieux perdurer la relation construite avec les parents en maternelle dans la suite de la scolarité ? Sans reprendre nécessairement toutes les modalités d'accueil et de communication, ne pourrait-on pas se servir de l'exemple de l'école maternelle comme levier pour bâtir d'autres modes de relation aux niveaux de scolarité ultérieurs ? L'accès aux lieux, la possibilité des échanges sont des éléments de réflexion que les écoles et établissements pourraient interroger. Certains ont déjà mis en place des réponses quant à ces questionnements. Comment les faire connaître ? Les généraliser ? L'autre question consisterait à réfléchir aux moyens pour articuler plus nettement la présence individuelle des parents à une représentativité plus collective. La place des parents dans l'École, même en maternelle, ne saurait se restreindre à une présence individuelle, aussi importante soit-elle. Il serait souhaitable de faire évoluer le cadre institutionnel de la représentation des parents au sein de l'École pour que leur voix soit plus prépondérante. Le rôle du conseil d'école, en termes de représentativité, de construction de l'ordre du jour, de présidence aussi, pourrait être revu pour formaliser une relation aux parents plus nettement investie dans les exigences collectives. L'apprentissage des valeurs de la République passe nécessairement par une responsabilité accrue des citoyens dans la gestion de la cité.

La logique qui prévaut à l'école maternelle en ce qui concerne les relations avec les familles est une logique de dialogue et de l'écoute mutuelle. C'est la leçon que l'école maternelle donne à voir, même si, naturellement, cet investissement peut être inégal d'un territoire à l'autre, d'une école à l'autre. Le dialogue instauré entre les parents et les personnels des écoles maternelles permet le plus souvent de circonscrire les situations conflictuelles. Il faut toutefois convenir du besoin d'institutionnaliser cette relation de manière codifiée afin de permettre à chacun de mesurer les règles républicaines, en relation d'ailleurs avec des textes déjà existants qui participent de ce *vivre ensemble*. L'école maternelle dans sa tradition et son évolution pourrait être le lieu privilégié d'une première expression du lien qui unit l'École et les familles.

Préconisation n° 14 :

Définir une politique d'information vers les familles (objectifs, accessibilité, contenu, temporalité). Cette politique ne se limite pas à des informations pratiques mais doit avoir pour ambition de permettre à tous les parents de mieux comprendre des aspects essentiels de la scolarité de leur enfant en apportant des éléments sur :

- le fonctionnement de l'école ou de l'établissement ;
- le projet éducatif de l'école ou de l'établissement ;
- les enjeux des enseignements ;
- le travail personnel de l'élève ;
- les principes et modalités de l'évaluation ;
- les enjeux, les procédures et leurs possibilités de choix d'orientation.

4.2. Améliorer la qualité des échanges avec les parents

Dans les pratiques les plus communes de l'institution scolaire, l'information circule principalement dans un sens descendant et constitue généralement une fin en soi. Si la communication institutionnelle témoigne d'avancées pour faciliter la compréhension de l'institution scolaire par les familles, l'essentiel se joue cependant dans la relation particulière qui existe, ou non, entre la structure scolaire d'accueil de l'enfant et ses parents. Tisser un lien, si possible de confiance, avec les familles engage des stratégies d'accueil et

d'échanges entre les parents et les personnels éducatifs – dans la variété de leurs missions – qui reposent sur des compétences professionnelles, mais aussi psychosociales, trop peu travaillées en formation.

La relation avec les parents se construit sur la durée et se tisse lors de divers échanges - formels, informels ; écrits, oraux ; individuels ou sur un mode plus collectif – avec l'École, à son initiative ou non. Avant de pouvoir bâtir une relation, l'enjeu est déjà, pour les acteurs de l'École, d'améliorer la qualité des échanges avec chacune des familles.

4.2.1. Une rencontre authentique entre parents et enseignants fondée sur le respect de principes éthiques

La formation à la communication avec les familles est trop souvent approchée par des techniques permettant de conduire un échange individuel (un entretien par exemple) ou collectif (une réunion) avec un ou des parents. Ces savoirs sont utiles mais non suffisants ; une communication de qualité est celle qui permet de construire un échange authentique autour de l'élève et qui valorise la place, le rôle et l'action de chacun. Le type d'échange privilégié ne relève pas d'une technique mais doit témoigner de la valeur qu'on accorde à la relation avec les familles. Il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir collectivement aux enjeux liés à la rencontre avec les parents et aux compétences, attitudes et outils à développer pour y répondre.

Une rencontre de qualité n'est possible que si les personnels éducatifs, les enseignants au premier chef, sont convaincus que le parent, premier éducateur de l'enfant, a sa place en tant qu'interlocuteur, quelle que soit sa situation. Pour qu'une relation s'établisse, il est nécessaire que l'attitude des interlocuteurs le permette, chez le parent comme chez l'enseignant. Ce dernier doit mesurer que la bienveillance dans l'échange n'affaiblit nullement la portée de son expertise professionnelle et que la réception de ce qu'il dit à un parent peut être fortement subordonnée à la manière dont il le dit.

Il existe dans de nombreuses académies et départements des documents, réalisés soit par les professionnels de l'éducation, soit de manière conjointe par ces mêmes professionnels et des parents, intégrant des principes essentiels et des recommandations pour des échanges de qualité : prévoir des lieux de rencontre appropriés, ne pas centrer exclusivement le discours sur les difficultés de l'élève mais mettre en avant ses points forts, savoir écouter les parents, ne pas exprimer de jugement mais s'appuyer sur des faits objectifs, etc.

Les extraits suivants d'exemples de documents réalisés dans les académies précisent des principes à respecter pour des échanges sincères et authentiques avec les parents.

Extrait du guide départemental *Aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement*

Propositions de modalités de rencontres avec les familles

- les parents seront invités (et non convoqués) de façon courtoise en précisant l'objet de cette invitation (éviter les convocations rédigées au stylo rouge),
- l'entretien se déroulera de préférence dans un espace réservé, différent de celui de la classe (éviter la situation des parents assis aux pupitres des élèves),
- l'entretien ne devra pas être un « réquisitoire » contre l'élève ou une « enquête familiale », mais être un moment d'échanges afin de mieux comprendre l'enfant, et engager une collaboration efficace avec les familles (aide appropriée et suivi de l'élève). L'écoute des parents sera privilégiée, un climat de confiance réciproque devra être installé,
- les résultats aux évaluations, les travaux de l'élève, les compétences du livret personnel de compétences (points forts, points faibles) devront être évoqués afin de pouvoir déterminer les « leviers » qui orienteront les actions pédagogiques et éducatives en faveur de l'élève,
- à l'issue de l'entretien, des propositions seront formulées conjointement ; la programmation d'une prochaine rencontre pourra être fixée.
- selon le contexte, l'enseignant peut faire appel aux autres membres de l'équipe éducative pour apporter un autre éclairage. L'enfant pourra même assister à un moment de la rencontre.

Source : DSDEN de la Côte d'Or, Canopé, 2014⁶⁰

⁶⁰ https://www.reseaucanope.fr/climatscolaire/uploads/tx_cndpclimatsco/guide_Aider_et_accompagner_les_eleves_en_difficult%C3%A9_de_comportement.pdf

Extrait du document *Relations École - familles*

Posture 10 règles d'or	1. Rechercher une relation équilibrée, une « <u>parité d'estime</u> » et adopter une attitude d'écoute. 2. Valoriser la posture du parent d'élève qui doit être considéré comme un acteur et un interlocuteur nécessaire. 3. Le parent doit reconnaître l'expertise de l'enseignant et sa professionnalité. 4. Être dans le plaisir de la rencontre et <u>ne pas avoir d'a priori sur la famille.</u> • L'enseignant n'est pas un juge. • Il s'efforce de comprendre le point de vue des parents. • Il accepte de se laisser surprendre. 5. <u>Ne pas chercher à obtenir l'adhésion inconditionnelle de la famille – le consensus entre l'enseignant et les parents sur la vision de l'enfant n'est pas nécessaire à une relation coopérative.</u> • Accepter que l'enfant puisse être différent à l'école et à la maison. • Reconnaître la valeur des apprentissages réalisés dans la famille. 6. Reformuler (sans interpréter) les paroles des familles, pour susciter et valider les propositions des parents. 7. Informé de manière claire et complète. Les éléments apportés par l'enseignant doivent être <u>factuels et objectifs</u>. Les points sensibles des difficultés de l'élève doivent être abordés avec tact, sans euphémisme, ni dramatisation. 8. Ne pas fermer l'entretien avec des solutions définies à l'avance par l'enseignant. <u>Co-construire avec la famille les solutions ou les réponses à une difficulté de l'élève (collaboration).</u> • Être capable d'ajuster sa position au fur et à mesure de ce qui est énoncé lors de l'entretien. • Rester ouvert à d'autres actions ou de nouvelles interprétations et faire confiance aux familles. • Émettre, conjointement, des hypothèses pour expliquer le comportement de l'enfant à l'école. 9. Ne pas prédire, laisser du temps, créer les conditions de possibilité d'une évolution positive. Après les entretiens, l'enseignant doit accorder un temps de réflexion aux parents afin que ceux-ci puissent réagir – il doit rester vigilant, sans être impatient. 10. Gérer ses propres inquiétudes.
---	---

Source : DSDEN du Tarn-et-Garonne

Coopération parents professeurs : posture du professeur

Les mots clés ci-dessous explicitent la posture du professeur pour faciliter la coopération avec les parents notamment avec ceux qui sont les plus éloignés de l'école.



Source : DSDEN de la Somme⁶¹

Préconisation n° 12 :

Élaborer (au niveau académique) les principes et un visuel d'une charte des relations École - familles, à afficher au sein des écoles et des établissements.

Préconisation n° 15 :

En s'appuyant sur les principes académiques, concevoir, dans toutes les circonscriptions et tous les établissements, une charte des relations École - familles (si possible co-construite avec les parents et co-signée par les familles et l'École) précisant les règles et principes à respecter dans les échanges mutuels.

4.2.2. Favoriser la rencontre avec les parents

La place des parents doit être discutée et clairement énoncée dans le projet éducatif de l'école ou de l'établissement scolaire. Quels sont les enjeux liés à l'accueil et au dialogue avec les parents ? Quelle place accorde-t-on aux rencontres avec les parents ? Quelles formes prennent ces rencontres ? Comment installer des habitudes d'échanges qui profitent aux élèves ? Ce sont là des questions essentielles, parmi d'autres, et la mission renvoie au dispositif Qaleduc qui permet à une structure scolaire d'opérer un bilan de son action⁶². Comme le font déjà un certain nombre d'écoles et d'établissements scolaires, la rédaction d'une Charte « *Parents – enseignants* » peut accompagner et concrétiser ce travail d'explications et de précisions des modes de relation entre les enseignants et les parents (annexe3).

Il s'agit ensuite de traduire les orientations dans les choix d'organisation, d'abord en faisant vivre les instances, les dispositifs, et les différents temps dans l'année qui permettent la rencontre avec les parents. En parallèle, il importe de penser l'école ou l'établissement comme un cadre accueillant, voire chaleureux, à l'endroit des familles. Les interlocuteurs de la mission ont décrit à ce titre différentes actions, notamment la

⁶¹ https://www.ac-amiens.fr/dsden80/sites/dsden80/IMG/pdf/fiches_relation_famille_fiches_ressources_1_.pdf

⁶² Guide Qaleduc 2020, <https://eduscol.education.fr/document/1793/download>.

Qaleduc est une démarche permettant de développer un processus d'amélioration continue à l'échelle de l'établissement. Elle implique l'ensemble de la communauté éducative autour d'axes de travail communs : réflexion collective en lien avec des thématiques pédagogiques et/ou organisationnelles, définition d'actions partagées et leur évaluation. Elle constitue un levier de mobilisation autour d'un axe du projet d'établissement, d'une mesure pédagogique ou encore d'un processus de labellisation.

<https://eduscol.education.fr/2192/qaleduc-un-outil-de-qualite>

mise en place d'actions conviviales, festives, sportives ou culturelles pour faire de l'établissement un lieu de vie pour les parents. Il s'agit de proposer des actions variées susceptibles d'intéresser les parents dans leur diversité pour les faire venir dans l'école ou l'établissement, afin de les rencontrer sereinement, dans des situations sans enjeu particulier lié à la scolarité de leurs enfants. Ces rencontres permettent une meilleure connaissance mutuelle et la création de liens, facilitant les échanges entre personnels et parents. Les dispositifs efficaces ne sont pas nécessairement complexes et chronophages à pérenniser. On signalera, par exemple, l'expérience de « *l'aide aux leçons avec les parents* » (École Jacques Prévert, Yzeure 03), remarquée lors des journées de l'innovation de 2012⁶³.

Avec la mise en place des « *établissements de services*⁶⁴ » ou encore des « *territoires éducatifs ruraux (TER)*⁶⁵ », les établissements scolaires s'inscrivent de plus en plus dans l'épicentre d'une dynamique nouvelle portée dans les territoires et dont l'impact sur la fréquence et la qualité des relations École - familles sera un point d'attention pour les années à venir.

Préconisation n° 11 :

Inscrire de manière systématique dans les projets des écoles et des établissements un axe sur l'amélioration des relations École - familles.

Préconisation n° 17 :

Adopter une démarche volontariste pour favoriser l'expression des parents dans les instances où ils sont représentés et solliciter davantage l'avis des parents sur des sujets portant sur le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires (cf. outils proposés par le Conseil d'évaluation de l'École).

Préconisation n° 18 :

Mieux prendre en compte les contraintes des parents dans le choix des lieux et des horaires pour les rencontres et réunions.

Préconisation n° 19 :

Proposer aux parents des actions diverses (conviviales, festives, sportives, culturelles) et des réunions sur des objets de réflexion susceptibles de répondre à leurs préoccupations afin de les inciter à investir les lieux scolaires.

4.2.3. Mettre en place des espaces parents qui mobilisent tous les parents

L'ouverture de l'École aux familles se concrétise par la création de lieux d'accueil des parents, en particulier les espaces parents. L'article L. 521-4 du code de l'éducation prévoit un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués dans tous les établissements d'enseignement. Comme le précise la Mallette des parents, « *c'est un lieu pour vous, mis à disposition pour échanger et monter des projets. Chacun peut contribuer et participer à son animation. L'espace parents est un lieu de coopération éducative. Il est dédié aux rencontres entre parents, professeurs et autres acteurs éducatifs. Vous pouvez y organiser des événements de l'école (forum des métiers, aide à la recherche de stage, etc.) avec toutes les personnes concernées. L'espace parents est un endroit privilégié pour nouer des relations de confiance avec les différents intervenants de l'École*⁶⁶. » La mise en place de ce dispositif est révélatrice de la volonté de l'institution scolaire de s'ouvrir aux parents. Un guide⁶⁷ de mise en œuvre des espaces parents à destination des personnels d'encadrement apporte un

⁶³ <https://www.youtube.com/watch?v=cw-VnuV4PWU>

⁶⁴ L'établissement de services s'adresse à l'ensemble des membres de la communauté éducative : enseignants, élèves et familles ainsi qu'aux jeunes de manière générale. Il propose une offre intégrée pour répondre au mieux aux besoins et enjeux locaux : gestion des ressources humaines de proximité, accompagnement dans l'orientation des élèves, démarches administratives, etc. Les établissements sont financés dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA). 16 collèges et lycées ont été labellisés en mars 2021 dans la phase 1 du déploiement.

⁶⁵ Dispositif expérimenté depuis 2020 dans 3 académies, les Territoires éducatifs ruraux constituent un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire. <https://www.education.gouv.fr/les-territoires-educatifs-ruraux-308601>

⁶⁶ <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID169/espace-parents-un-lieu-de-cooperation-educative>

⁶⁷ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/24/3/Guide_methodologique_595243.pdf

cadre, des préconisations et des outils d'autodiagnostic de l'établissement qui prennent en compte le besoin d'ouverture à tous les parents.

Si, dans ce guide, est identifiée la possibilité pour les parents de proposer des actions et projets collectifs, en lien avec le projet d'école ou d'établissement, la fonction dominante du dispositif est le plus souvent d'expliquer aux familles le fonctionnement de l'école. En relation le plus souvent avec le secteur social, des échanges sont aussi organisés sur le développement de l'enfant, sa santé, son comportement, en particulier au moment de l'adolescence.

Si la mise en place de ce dispositif constitue une plus-value dans certaines écoles et certains établissements pour créer du lien avec les parents, selon les interlocuteurs rencontrés par la mission son exploitation est moindre pour d'autres. Les retours d'expérience⁶⁸ permettent d'identifier certaines limites du dispositif espaces parents et peut-être, plus largement, de la coopération telle qu'elle est vue par l'École :

- la politique d'ouverture de l'école en direction des familles repose sur le présupposé d'attentes partagées de part et d'autre, et la coopération promue par l'institution scolaire porte des attentes normatives à l'égard de « *parents d'élèves* », très inégalement dotés pour les décrypter et s'y conformer⁶⁹ ;
- la mise en place des espaces parents ne prend pas toujours en compte la complexité des rapports à l'École des familles qui en sont éloignées. Moins les parents sont familiers de l'institution scolaire, pour l'avoir peu fréquentée ou en conserver un souvenir marqué par l'échec et, parfois, l'humiliation, plus il leur est difficile de s'approprier les codes de ce lieu à la fois si proche, pratiquement, et si éloigné, symboliquement ;
- l'animation des espaces parents requiert un savoir-faire dans la construction de démarches ouvertes à toutes les familles : en effet, les parents rencontrant des difficultés pour accompagner la scolarité de leur enfant ne craignent pas seulement le jugement des équipes éducatives mais souvent aussi celui d'autres parents, plus à l'aise qu'eux avec les codes de l'institution scolaire ;
- l'animation des espaces parents est un sujet à la fois central et complexe. Il est souhaitable qu'elle soit confiée à des parents ou encore à des acteurs du soutien à la parentalité, mais la difficulté peut résider dans le manque de volontaires du côté des parents. Le constat est aussi fait que ce sont les parents plus proches de l'École qui investissent ces lieux : « *L'objectif de rapprocher les parents de l'École se heurte en particulier aux conditions et modalités concrètes qui permettraient de s'adresser à ceux-là mêmes qui en auraient le plus besoin, et non aux groupes déjà alliés, de par la proximité culturelle, et qui voient ainsi l'opportunité de consolider leur avantage.* »⁷⁰ Des écoles ou collèges font ainsi le choix de mobiliser un CPE, une infirmière, un psychologue scolaire, une accompagnante à la parentalité, une médiatrice familiale, voire un éducateur de jeunes enfants lorsque l'espace parents est en école maternelle. Confier l'animation à un enseignant semble en revanche plus délicat en ce qu'il peut constituer, pour certains parents, un frein à la fréquentation de l'espace parents.

Au-delà des difficultés de la mise en œuvre concrète du dispositif et de sa capacité à « *accrocher* » des parents peu familiers de l'institution scolaire, la mission s'interroge sur la visibilité des espaces parents, auprès des familles de l'école ou de l'établissement au sein d'un ensemble d'espaces pour les parents pris en charge par d'autres structures que l'institution scolaire (mairie, centres sociaux, comités de quartiers...), mais dans lesquels on parle aussi de l'École. De ce point de vue, une porosité marquée existe entre les espaces parents et les cafés des parents⁷¹. Si tous ces lieux ont leur raison d'être, il paraît utile d'interroger la spécificité des espaces parents de l'École.

⁶⁸ Espaces et seuils dans les relations entre les familles et l'école - Quels lieux de reconnaissance des parents ? Pierre Périer.
Association Française des Acteurs de l'Éducation | « *Administration & Éducation* » 2017/1 N° 153 | pages 43 à 49.

⁶⁹ Op.cit. p. 44.

⁷⁰ Périer, *op. cit.*, p. 44.

⁷¹ Ce sont généralement des groupes dans lesquels des parents, souvent des mères, viennent échanger sur leur manière d'éduquer leurs enfants. Il arrive que des pères participent aussi, mais de manière plus ponctuelle. D'autres actions prennent la forme d'ateliers ou de soirées jeux. Un temps et un espace sont aménagés dans lesquels les parents viennent jouer avec leurs enfants à l'intérieur de la structure (centre social ou établissement scolaire).

Les évaluations faites auprès des parents ayant participé à des espaces parents disent généralement leur intérêt pour les échanges et le partage sur des situations que beaucoup rencontrent, mais formulent aussi le désir de faire intervenir des professionnels sur des thèmes précis, l'instauration d'une régularité dans les réunions et le besoin d'individualiser le dialogue avec certaines personnes, en particulier les parents en grande difficulté ou timides. Associer les parents à la définition de ce qui les concerne pourrait contribuer d'une part, à les mobiliser sur ce qui fait sens pour eux et, d'autre part, à les légitimer dans ce qu'ils font.

Dans un esprit similaire, l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) est à l'initiative de l'organisation de Rencontres parents - École qui permettent aux différents membres de la communauté éducative d'un établissement (parents, chef d'établissement, enseignants...) de se rencontrer pour débattre d'un sujet éducatif. Ces rencontres sont animées par des personnes formées par l'APEL nationale. Différents thèmes sont proposés : l'autorité, la motivation, l'évaluation, l'orientation, la santé, etc. Les Rencontres parents - École permettent de débattre d'un sujet éducatif non spécifique à l'établissement en s'appuyant sur des cas concrets apportés par les participants et de conforter les compétences éducatives de chacun.

4.2.4. S'appuyer sur les espaces parents pour construire le projet d'orientation de l'élève

L'orientation est, pour reprendre l'expression du rapport Corre (2014), un des irritants de la relation parents - École. La construction d'un projet d'orientation se fait durant toute la scolarité, au collège puis au lycée (général, technologique ou professionnel). Les parents les moins informés – mais aussi parfois les autres – sont souvent très démunis face aux paliers d'orientation et aux choix à faire, manquant de clefs pour appréhender leur complexité.

Des initiatives se mettent en place au sein des espaces ou des cafés des parents, pour accompagner les parents et les aider à se repérer dans les formations, manipuler Parcoursup, explorer diverses applications d'orientation, etc. Certaines initiatives offrent aux parents l'opportunité de débattre avec des professionnels : coach, conseiller d'orientation-psychologue, responsable d'une association de parents d'élèves, représentants du monde de l'entreprise, enseignants de l'enseignement supérieur...

La mission considère que les espaces parents pourraient être davantage mobilisés, sur la durée et avec l'appui d'un réseau de partenaires, pour un travail autour de l'orientation des élèves, en particulier en direction de familles qui ont besoin d'investir ce champ complexe pour se construire des représentations de poursuite d'études, qui souhaitent être éclairés pour accompagner le projet de leur enfant ou qui ne disposent pas d'un réseau social d'appui.

Les espaces parents pourraient constituer, en lien avec les acteurs de l'orientation, un levier intéressant pour accompagner les parents dans les différentes étapes qui aideront leur enfant à préciser son parcours de formation et son projet personnel : mieux se connaître ; découvrir et mieux comprendre ses centres d'intérêt ; rechercher des informations sur les métiers et les formations ; découvrir le monde économique et professionnel ; développer son sens de l'engagement et de l'initiative : prendre des responsabilités, s'engager dans une activité ; tirer profit de ses pratiques extrascolaires, par exemple des activités sportives, associatives, artistiques, culturelles, d'emplois saisonniers... qui sont autant d'atouts que le jeune peut valoriser pour développer son projet. Dans la réflexion sur l'orientation, l'acteur oublié est souvent l'élève lui-même ; École et parents doivent pouvoir l'aider à se projeter dans l'avenir, à structurer un projet, à élargir son horizon initial. Les familles et l'École doivent s'emparer des espaces parents pour avancer ensemble dans cette voie.

Un projet clair et la mise en place de conditions favorables à la rencontre parents-professionnels ne suffisent cependant pas ; il faut encore assurer la qualité de l'échange, comme cela été vu précédemment, mais aussi prévoir le déploiement concret des orientations retenues, en évitant « l'empilement » de dispositifs.

Préconisation n° 16 :

Poursuivre le développement des espaces-parents et en faire un lieu privilégié pour aider les parents à accompagner la scolarité et l'orientation de leurs enfants.

4.2.5. Sécuriser les personnels face aux risques du métier

Dans un article de 2017⁷², Pierre Périer rappelle que l'École républicaine s'est longtemps présentée comme un espace à distance des parents. L'entrée à l'école procédait d'un fonctionnement très réglementé : « *les locaux scolaires sont organisés de telle façon que les parents et leurs réclamations soient maintenus à distance, loin des classes, dans l'espace qui s'étend du vestibule, où le concierge autorise ou non leur entrée dans l'École, au cabinet du directeur, où ils ne peuvent rencontrer l'instituteur de leur enfant qu'en sa présence* ». Les orientations actuelles proposent, de ce point de vue, un renversement radical puisque les parents peuvent, dans le premier degré notamment, avoir un accès sans filtre aux enseignants. Sans vouloir renoncer au principe d'une École plus accessible aux parents, il paraît néanmoins nécessaire, dans le contexte sociétal que le pays connaît, d'assortir cette ouverture de précautions destinées à sécuriser les personnels.

Si l'institution joue le jeu d'une communication plus ouverte avec les familles et si l'on engage les personnels dans une relation plus constante avec les parents, il est nécessaire que ces personnels se sentent en sécurité dans cette démarche. Pour ce faire, différentes actions sont nécessaires :

- le règlement intérieur des écoles ou établissements scolaires est un cadre⁷³ qui s'impose à l'ensemble de la communauté éducative, parents compris. À chaque rentrée scolaire, un temps de rappel ou d'appropriation des règles de dialogue et de comportement des usagers de l'École doit être conduit. Tout en précisant les formats de communication avec les familles, et notamment les communications numériques, l'institution doit faire état de sa vigilance sur le respect qui est dû à tous les personnels et rappeler les limites à ne pas franchir ;
- la formation doit permettre aux enseignants, aux directeurs d'école, aux chefs d'établissement et, plus largement, à tous les personnels en contact avec les usagers de l'École, de connaître et adopter les attitudes adéquates lorsque l'échange avec les parents se déroule sur un mode dégradé et devient difficile, voire violent. Sans dramatiser la situation, il s'agit de prévenir, autant qu'il est possible, la cristallisation de tensions ;
- des modules de formation sur le droit encadrant les métiers de l'éducation existent dans le cadre de la formation initiale et continue mais sans une systématisation dans toutes les académies. Certains portent sur des thématiques « généralistes » telles que la responsabilité civile et pénale des personnels, la protection statutaire des fonctionnaires, les principaux droits et obligations liés à la fonction, etc., et d'autres sur des aspects particuliers liés au métier comme les risques associés à l'usage du numérique que sont désormais les insultes, diffamations, outrages ou menaces sur les réseaux sociaux.

Les acteurs de l'École doivent avoir un maximum de connaissances et de clés leur permettant d'affronter les situations à risque qu'ils rencontrent au quotidien. Il apparaît également indispensable que les chefs d'établissement et les enseignants soient mieux accompagnés sur les questions de laïcité et sur la prévention de la radicalisation.

- Il est essentiel d'apporter aux personnels d'éducation une connaissance juridique pour anticiper et gérer les situations de conflit susceptibles de se créer au quotidien, ou trouver des solutions et la bonne attitude à avoir face aux dysfonctionnements auxquels ils sont confrontés. Cette approche, qui est surtout celle de partenaires (Autonome de solidarité laïque par exemple), est insuffisamment développée par l'Éducation nationale. Elle contribue cependant à la sécurisation de l'acte éducatif, tant pour les personnels eux-mêmes que pour les élèves et leurs familles.
- Les groupes de travail ou les formations associant à la fois des parents et des enseignants, mis en place à l'initiative de l'éducation nationale ou de diverses associations, en offrant à la fois des moments de

⁷² *Espaces et seuils dans les relations entre les familles et l'école - Quels lieux de reconnaissance des parents ?*, Pierre Périer, Association française des acteurs de l'éducation, Administration & Éducation 2017/1 N° 153, pages 43 à 49, page 44.

⁷³ Le règlement intérieur a une **dimension informative** : il apporte aux familles et aux élèves les précisions sur les aspects pratiques de la vie de l'école (horaires, etc.). Il est ainsi un outil de meilleure relation avec les parents.

Il a aussi une **dimension juridique** : c'est une référence pour préciser les modalités d'application des droits et obligations de l'élève à l'école et donc aussi des parents dans leurs relations avec l'école.

Il a enfin une **dimension éducative** : il aide à la responsabilisation de l'élève en lui fournissant le cadre de vie de l'école. C'est un contrat entre l'établissement, l'élève et la famille.

partage et l'occasion d'une meilleure connaissance mutuelle, sont favorables à un apaisement des échanges entre les enseignants et les parents. De telles initiatives se développent dans plusieurs académies et mériteraient d'être encore plus diffusées.

Une formation des personnels qui s'attache à différentes facettes des relations entre les familles et l'École

Trois échelons peuvent être pris en compte pour apprécier la place des relations entre les familles et l'École dans la formation des personnels de l'éducation nationale.

Le premier est national. Au sein de l'IH2EF, sur les deux dernières promotions de personnels d'encadrement (2019 et 2020, inspecteurs et personnels de direction), la prise en compte des familles fait partie des sujets abordés de manière récurrente et filée au sein des ateliers et des animations proposées en autoformation. Il s'agit le plus souvent d'analyse systémique des situations, notamment sous le volet juridique, lié aux contentieux. Ainsi, le corpus réglementaire comprend des textes sur la nécessité de travailler avec les familles. Un corpus juridique est donné au fur et à mesure des interventions proposées sur les deux années. Deux thèmes sont particulièrement mis en avant : d'une part la maîtrise du cadre juridique de l'exercice de l'autorité parentale ; d'autre part la place des parents en lien avec l'école inclusive.

La mission a noté que l'IH2EF contribue à l'analyse des relations familles / École notamment à destination des personnels de direction. Du reste, il n'est pas rare que des parents d'élèves questionnent à partir du site internet de l'institut les pratiques en établissement. D'autres thèmes émergent à la lecture des documents concernant la formation initiale et continue des personnels de direction : au-delà de la parentalité, la question du parcours de l'élève intègre l'accompagnement des parents notamment autour de thématiques spécifiques : absentéisme, orientation, difficulté scolaire ou de comportement de l'élève... Avec des chercheurs, la question de coéducation est aussi abordée, sous l'angle du partenariat, comme l'indiquent les documents de l'IH2EF remis aux membres de la mission. Deux thématiques se sont récemment imposées fortement, en lien avec l'actualité de l'École et de la société : la place des parents dans les relations avec l'École ainsi que la place de la laïcité, notamment dès le premier degré.

Le deuxième échelon est représenté par les académies. Ici, les situations sont très variables d'une académie à une autre. Il est apparu, après avoir entendu les académies, que la formation académique ou départementale concernant les relations familles / École dépend des initiatives locales, des engagements particuliers des agents de l'institution, en fonction de compétences spécifiques ou d'une implication fondée soit sur le contexte académique, soit sur la compréhension de la nécessité de travailler ces questions. La mission a relevé des initiatives intéressantes qui pourraient être étendues (formations interdégrés, formations associant enseignants et parents, séminaires abordant différentes facettes des relations École - familles).

Le troisième échelon concerne les centres de formation initiale. Dans les Inspé, le temps consacré aux relations familles / École n'excède jamais 6 h sur les deux années de master. Ces sujets peuvent être évoqués ici ou là, de manière plus filée, au gré des formations disciplinaires, au cours des échanges entre formateurs et stagiaires, lors de rencontre avec des représentants de fédérations de parents d'élèves. Mais ils n'atteignent que très rarement le volume horaire nécessaire à l'accompagnement des familles et, partant, à une relation de véritables partenaires.

4.3. Développer et piloter la collaboration avec les partenaires de l'École

L'institution scolaire se montre à la fois préoccupée par la relation trop distendue entre l'École et les parents « invisibles » ou « les plus éloignés de l'École », et par le risque de voir des parents plus mobilisés compliquer la tâche des personnels éducatifs en usant de leurs droits de manière abusive. La construction d'une coopération, avec des acteurs aussi divers dans leurs aspirations et comportements que les parents, et des professionnels dont la culture professionnelle intègre inégalement la nécessité d'une relation de qualité avec les familles, est un défi de taille pour tous. Quel que soit le terme utilisé, « coéducation », « alliance éducative », « coopération », l'enjeu est de « faire ensemble ». Pour ce faire, il existe des points d'appui dont il convient de se saisir.

4.3.1. Prendre appui sur la stratégie nationale de soutien à la parentalité

Gilles Monceau, en 2010, note que « *les politiques familiale et scolaire actuelles visent à redéfinir les rapports entre services publics et usagers au moins autant qu'à intervenir sur l'éducation des enfants. (...) Réputé autonome et responsable, le parent doit assurer le pilotage de la scolarité de son (ses) enfant(s) et ceci quel que soit son niveau d'information sur les rouages institutionnels de l'École.* »⁷⁴

Prenant en compte le fait que, ces dernières décennies, les structures familiales ont rapidement évolué⁷⁵, et dans un contexte où plus de deux parents sur cinq jugent difficile l'exercice de leur rôle de parent⁷⁶, l'action publique auprès des parents sur « *le soutien à la parentalité* », installée en 1998, s'est intensifiée. Une stratégie nationale⁷⁷ en la matière est portée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). L'École est partie prenante de cette stratégie, dont le chapitre 5 est intitulé « *Améliorer les relations entre les familles et l'École, pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative* ». L'enjeu est « *d'aider les parents, quel que soit leur rapport l'École, à tisser une collaboration fructueuse avec les équipes éducatives en vue de la réussite scolaire de leur enfant*⁷⁸ ».

Les perspectives de travail fixées aux parties prenantes par la stratégie nationale (2018-2022) sont les suivantes :

- Développer la formation des enseignants et des autres membres de l'équipe éducative aux enjeux des relations École - familles ; en intégrant ce sujet aux formations initiales dispensées dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) (*désormais Inspé*) ; en s'appuyant sur le réseau des formateurs de l'éducation nationale pour accompagner la mise en œuvre de la Mallette des parents ; en intégrant ce sujet à la formation continue via les plans académiques de formation (PAF) et le volet académique des plans de prévention de l'illettrisme ; en incitant à l'analyse de pratiques accompagnées par des acteurs du soutien à la parentalité du territoire via les formations d'initiatives locales ;
- Informer les équipes éducatives des ressources existantes sur les territoires pour accompagner les parents (acteurs sociaux, médico-sociaux, associations de soutien à la parentalité...), en communiquant notamment le diagnostic établi dans le cadre du schéma départemental des services aux familles qui doit référencer les actions existantes qui concourent à l'amélioration du lien familles / École, et les inviter à se rapprocher de ces acteurs voire à s'appuyer sur eux ;
- Poursuivre le développement des espaces parents :
 - notamment dans les écoles maternelles et élémentaires pour impliquer les parents au plus tôt dans la scolarité des enfants,
 - animés dans une logique partenariale avec les acteurs du soutien à la parentalité présents sur le territoire (centres sociaux, associations locales, services de la protection maternelle et infantile pour les écoles maternelles...),
 - adaptés aux besoins spécifiques des parents (handicap, empêchés de lire...).
- Soutenir les initiatives permettant aux parents de maîtriser la lecture et les outils numériques utiles au suivi de la scolarité de leurs enfants ;
- Repenser les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour en faire un levier efficace propre à renforcer tant la participation des parents à la vie des établissements scolaires que les compétences parentales sur le champ de suivi de la scolarité de leurs enfants ; dynamiser

⁷⁴ *Technologies de l'implication des parents dans les institutions éducatives*, Gilles Monceau, L'Harmattan, La revue internationale de l'éducation familiale, 2010/1 n° 27, pages 17 à 35, p.10.

⁷⁵ Un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale, constituée dans 82 % des cas d'une mère avec un ou des enfants et plus fortement exposée à la précarité que les autres types de familles ; un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée. Par ailleurs, les familles sont confrontées à l'émergence de nouvelles questions telles que l'utilisation de nouveaux modes de communication par les jeunes (accès aux réseaux sociaux, utilisation de smartphones...) par exemple.

⁷⁶ L'essentiel n° 165-2016, Caisse nationale des Allocations familiales. Consultable en ligne :

<https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel%20-%20Parentalit%C3%A9.pdf>

⁷⁷ « *Dessine-moi un parent* », stratégie nationale de soutien à la parentalité, 2018-2022.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_2018-2022.pdf

⁷⁸ Op.cit. p. 34.

les partenariats entre l'institution scolaire et les structures qui animent la vie sociale des territoires et accompagnent les familles ; permettre à des porteurs de projets d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement des familles autour des enjeux liés à la scolarité ;

- Accompagner le développement de démarches telles que les actions éducatives familiales permettant de remobiliser des parents en difficulté avec les compétences de base pour un impact positif sur la scolarité de leurs enfants.

Cette stratégie nationale présente des éléments d'une feuille de route dans laquelle les écoles et établissements scolaires doivent trouver leur place par un pilotage adapté.

4.3.2. Piloter l'action des partenaires de l'École dans la relation avec les familles

Plusieurs dispositifs permettent d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Le rapport de l'inspection générale de 2006 établissait un inventaire des dispositifs d'aide à la parentalité destinés aux « *parents les plus démunis* », qui reste en bonne partie valide, même si certains formats ont pu évoluer : centres de ressources enfance, famille, école (CREFE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)⁷⁹ financés par la Caisse d'allocations familiales et ciblant en priorité les élèves relevant des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et des zones urbaines sensibles (ZUS) ; réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)⁸⁰ ; jeu de fiches pratiques à l'intention des familles ; contrats éducatifs locaux (CEL).

S'y sont, depuis, ajoutés les espaces parents, les cafés des parents et les cellules d'écoute et de suivi pour les élèves en situation de handicap. On peut également mentionner la formation de délégués de parents (et plus largement des parents d'élèves), généralement prise en charge par les fédérations de représentants des parents. Enfin, il faut citer des formations, à destination des parents, portant sur l'outil informatique et l'usage d'internet ; loin d'être uniquement techniques, ces formations sont des espaces où des parents viennent souvent exprimer leurs inquiétudes et leurs difficultés concernant la manière dont l'informatique et internet peuvent déranger l'éducation familiale.

La mission a fait le constat qu'une myriade de partenaires intervient dans le champ de l'accompagnement des parents. Parmi eux, ATD Quart-Monde, qui bénéficie d'une convention pluriannuelle avec la direction générale de l'enseignement scolaire et certaines fédérations de parents d'élèves, est engagé depuis deux décennies environ avec des académies (Montpellier ; Lille ; Rennes⁸¹ et plusieurs autres désormais) sur des projets de sensibilisation et de formation des personnels à la situation des familles en situation de grande pauvreté. Pour appuyer les enseignants qui souhaitent accueillir au mieux les familles, ATD Quart-Monde proposait gratuitement un outil de formation (des vidéos et des animations pédagogiques) primitivement hébergé par CANOPE Rennes, mais qui semble désormais inaccessible⁸². La relation de l'École avec les parents est au centre du travail qui est conduit par ATD Quart-Monde par le moyen de livres et de jeux pour lutter contre les préjugés en milieu scolaire, de fiches-action⁸³ sur la coéducation parents-enseignants, d'une méthode, celle des « ateliers de croisements des savoirs et des pratiques » (qui associent des parents et des enseignants pour déconstruire les représentations réciproques parents-enseignants), et de son action dans le domaine de la formation. Influente, l'association a acquis une réelle visibilité dans l'institution scolaire⁸⁴.

⁷⁹ Un bilan des CLAS a été fait en 2016. Il pointe, entre autres, une absence d'articulation avec les dispositifs et initiatives relevant de l'Éducation nationale. CNAF, Dossier d'étude n° 186, 2016. <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Dossier%20186%20-%20Evaluation%20Clas.pdf>

⁸⁰ Créés en 1998, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont pour objectif de redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental. Les parents se rencontrent autour d'activités (groupes de parole, conférences débats, activités parents / enfants...), avec ou sans l'appui de professionnels (enseignants, médecins, infirmières, travailleurs sociaux...) pour renforcer, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

⁸¹ https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2014/06/FEGP_depliant.pdf

⁸² *Familles, école, grande pauvreté, dénouer les nœuds d'incompréhension* - édition 2008 – DVD-ROM en vente sur site Canopé

⁸³ Téléchargeables sur le site d' ATD Quart-Monde <https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2017/11/AN-311-fiches-action-impoz-A4-format-fini.pdf>

⁸⁴ *L'approche d'ATD Quart-Monde est-elle soluble dans l'empowerment ?* Bruno Tardieu, Recherche sociale, 2014/1 (N° 209), pages 36 à 45.

Par les partenariats qu'elle suscite ou auxquels elle consent⁸⁵, l'institution scolaire s'appuie sur une expertise et des savoir-faire dans l'animation des multiples dispositifs d'accompagnement des parents et de soutien à la parentalité, qui lui font défaut mais qui existent dans les territoires, particulièrement dans les zones urbaines défavorisées. Cependant, la mission a constaté qu'au-delà des acteurs directement impliqués dans ces dispositifs, les autorités académiques n'ont qu'une vision très parcellaire de l'ensemble de ce qui existe dans leur territoire, de la teneur des actions engagées et de leur portée.

Préconisation n° 10 :

Réaliser un inventaire, au niveau de chaque département, de l'ensemble des partenariats, dispositifs, initiatives concernant l'amélioration des relations École - familles qui existent à l'échelle – bassin, réseau d'établissements, établissement et circonscription du premier degré associée, etc. – qui sera jugée la plus pertinente par le recteur et les IA-DASEN. L'enjeu est de dresser une cartographie de l'existant et d'en faire un bilan afin d'identifier les ressources disponibles et de définir un plan d'action.

Préconisation n° 20 :

Mobiliser des associations locales reconnues comme partenaires de l'établissement pour aller au contact des parents éloignés de l'École.

4.3.3. Donner au « référent académique parents » un rôle à la hauteur des enjeux

La mission a constaté que les académies se sont plus ou moins emparées de dispositifs qui devraient, en théorie, être mis en place en lien avec des partenaires et coordonnés par un référent académique. Dans la pratique, les académies qui ont mis en place un tel référent académique parents ne sont pas majoritaires.

Loin d'être un référent de plus dans un paysage éducatif déjà bien pourvu, celui-ci devrait avoir une action réellement stratégique. La mission considère que ce « référent académique parents » devrait à la fois avoir un rôle :

- d'impulsion et de conseil auprès du recteur, pour construire une stratégie cohérente, sur la durée, en matière d'accompagnement des relations avec les parents ;
- de dialogue et de partage d'expertise avec les acteurs dans les territoires et les différents partenaires qui interviennent en appui de l'École sur le champ de la parentalité ;
- de constitution et de pilotage d'un réseau de formateurs-partenaires venant en appui aux professionnels pour renforcer les relations entre l'École et les parents, notamment ceux qui apparaissent les plus éloignés ;
- d'innovation sur des formats de participation et d'implication des parents répondant à la diversité de leurs préoccupations et intérêts (l'établissement comme lieu de vie culturelle ; le parent éco-citoyen ; l'établissement, lieu d'intégration sociale des parents...).

Pour assumer une mission de cette ampleur, le référent parents doit pouvoir s'y consacrer pleinement et cette fonction ne doit pas s'ajouter à de multiples tâches. Une lettre de mission académique serait requise pour cadrer leur action et préciser les objectifs fixés.

Préconisation n° 9 :

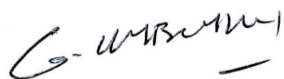
Désigner un référent « relations École - familles » avec comme fonction première de piloter, sous l'autorité du recteur, la politique académique sur ce sujet. Ce référent assurera des missions d'impulsion et de suivi, d'inventaire et de coordination des actions, de dialogue avec les partenaires, de proposition en matière de formation et de soutien à l'innovation dans les territoires et structures scolaires. À des fins d'efficacité, cette mission de référent École - familles doit être à l'épicentre de son activité, et non pas en ajout à un ensemble d'autres missions.

⁸⁵ L'expertise parentale est une notion qui reste étrangère au fonctionnement de l'École sauf dans le champ de l'accompagnement du handicap, où les partenariats avec les associations représentant les personnes handicapées et leurs proches sont recherchés.

Conclusion

Dans une société et une période où les défis collectifs de tous ordres se conjuguent et interrogent les fondements même de la démocratie et du vivre ensemble, la relation que l'École entretient avec les familles participe directement des représentations que les parents et leurs enfants construisent de la culture commune et des valeurs de la République, mais aussi de leur place, actuelle ou future, dans la société. L'École doit considérer sa relation aux familles non seulement comme un facteur d'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves mais encore, plus largement, comme un moyen puissant de lutter, à son niveau et avec ses valeurs, contre la montée en force des incivilités, de l'individualisme, du relativisme, du chacun pour soi.

Former des citoyens éclairés et aptes à tenir leur place dans une société démocratique est un objectif qui doit être, plus que jamais, au cœur de tout acte éducatif. La mission est convaincue qu'une politique volontariste et déterminée, au niveau national comme dans les territoires, peut porter ses fruits, à condition qu'elle soit incarnée par chaque acteur de l'École, sur des objectifs clairs, dans un climat sécurisant, en collaboration étroite avec les parents afin d'assurer une continuité et une communauté d'enjeux éducatifs et de valeurs entre l'École et les familles.



Ghislaine DESBUISSONS



Carole SEVE

Annexes

Annexe 1 :	Liste des personnes auditionnées	55
Annexe 2 :	Exemple de grille d'autodiagnostic des relations École - Famille	61
Annexe 3 :	Exemple de charte de relations École - parents.....	65

Liste des personnes auditionnées

Cabinet du MENJS :

- Stéphanie Dameron, directrice adjointe
- David Bauduin, conseiller
- Richard Senghor, conseiller

DGESCO :

- Françoise Pétreault, sous-directrice de l'action éducative à la direction générale de l'enseignement scolaire

Autorités académiques et leurs représentants

• Académie d'Aix-Marseille :

- M. Rusterholtz (conseiller technique établissements et vie scolaire)
- Mme Lega (conseillère réussite éducative)

• Académie de Besançon :

- M. Chanet (recteur)
- Mme Pinset (SGA)
- M. Durand (IA- DASEN Doubs)
- Mme Ménissier (IA-DASEN Haute-Saône)
- M. Tamène (IA-DASEN Jura)
- Mme Carnevali (IENA Territoire de Belfort)
- M. Bertrand (doyen IEN ET-EG)
- M. Guillot (IA-IPR, Responsable académique de formation)
- M. Roux (IEN Jura, Doyen IEN 1D)
- Mme Libert (IEN référente grande pauvreté et réussite scolaire)
- Mme Beisser-Voignier (CT EVS, référente académique relations école-famille)

• Académie de Bordeaux :

- Mme Bisagni-Faure (rectrice)
- Mme Espinosa (directrice de cabinet)
- M. Tanguy (SGA adjoint, délégué à l'organisation scolaire et universitaire)
- M. Kessas, (conseiller technique académique pour le 1^{er} degré)
- M. Lacueille (DAFPEN)
- Mme Lemonnier (CT EVS)
- M. Fouchard (CSAIO)
- M. Forestier (doyen des IA-IPR)
- Mme Castay (IEN IO, Vice-doyenne des IEN ET-EG-IO)
- Mme Ouvrard (IA-IPR de Lettres chargée de mission « *Éducation prioritaire* »)
- M. Romano (IA-IPR de mathématiques, chargé de mission « *Instruction dans la famille* »)
- Mme Dongeux (IA-IPR d'histoire-géographie, membre du GAVR)

- **Académie de Clermont-Ferrand :**
 - M. Benmiloud (recteur)
 - M. Martin (SGA)
 - M. Vial (directeur de cabinet)
- **Académie de Créteil :**
 - M. Auverlot (recteur)
 - Mme Darnault (directrice de cabinet adjointe)
 - M. Jock (proviseur vie scolaire - référent familles)
- **Académie de Corse :**
 - Mme Benetti (rectrice)
 - Mme Franz (IA-DASEN Corse-du-Sud)
 - Mme Benazech, (IA-Dasen-Haute-Corse)
- **Académie de Dijon :**
 - Mme Meynent (IA-IPR EVS, référente de la relation école-famille)
 - M. Batlle (IA-IPR EVS)
 - M. Fave (CT ASH)
- **Académie de Grenoble :**
 - M. Laporte (IA-DASEN adjoint Isère)
 - M. Dupayage (CT EVS)
 - Mme Letet (médecin CT)
 - Mme Vernay (CT 1^{er} degré)
 - Mme Manson (CT)
 - M. Jacq (IEN-ET EG)
- **Académie de Guadeloupe :**
 - Mme Ziegler (rectrice)
 - Mme Lacemon (PVS référente parents)
 - M. Araminthe (DRAFPEN)
 - Mme Freinet (IEN adjointe à l'IA-DASEN)
- **Académie de Guyane :**
 - M. Ayong Le Kama (recteur)
 - M. Galiana (CT EVS)
 - Mme Baboul (CT service social)
 - M. William (chef de cabinet)
 - Mme Agelas (SGA adjointe)
- **Académie de La Réunion :** Pas de réponse à la demande d'audition de la mission
- **Académie de Lille :**
 - Mme Cabuil (rectrice)
 - M. Pierre (SGA)
 - M. Teirlynck (directeur de cabinet)
 - M. Verhaeghe (CT EVS, référent académique parents pour le 2nd degré)
 - Mme Cerf (IEN 1^{er} degré CT maternelle)
 - M. Gosse (IA-IPR Chef de la délégation académique à la formation des personnels)

- **Académie de Lyon :**
 - Mme Remer (IA-Dasen Ain)
 - M. Charlot (IA-Dasen Rhône)
 - M. Bessueille (référent parents)
 - M. Hubert (CT EVS)
 - Mme Benucci (DAN)
 - Mme Meisse (Daasen Loire)
 - M. Maurau et Mme Vercueil (doyens IA-IPR)
- **Académie de Martinique :**
 - Mme Thierry (CT établissement et vie scolaire, correspondante parents)
 - Mme Fafard (CT ASH)
 - M. Gautrau (ISST)
 - Mme Barty (IEN-A)
 - M. Victor (doyen des IEN ET)
 - Mme Rosellet (responsable politique de la ville)
 - Mme Varga (CPD, correspondante académique 1^{er} degré)
- **Académie de Mayotte :**
 - M. Halbout (recteur)
 - Mme Vigier (DAASEN)
- **Académie de Montpellier :**
 - M. Meslet (chargé de mission « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion scolaire »)
 - M. Many (conseiller sécurité de la rectrice)
 - Mme Bouchet (DAFPEN)
 - Mme Grouthier (IEN adjointe IA-DASEN Gard)
 - M. Marti (IEN Lozère)
 - Mme Caliarros (DAN)
 - Mme Riche-Dorlencourt (CT EVS)
 - M. Bergeron (référent sécurité)
- **Académie de Nancy-Metz :**
 - M. Huart (recteur)
 - Mme Jeannin (SGA)
 - M. Stock (IENA Moselle)
 - M. Le Gall (directeur de la pédagogie)
 - Mme Benigni (CT 1er degré)
 - M. Teulade (délégué académique de soutien à l'action éducative et aux établissements)
 - M. Verges (IA-IPR EVS)
 - Mme Boyard (CT EVS Moselle)
 - Mme Zaercher-Keck (chef de la mission formation)
 - Mme Francois (DAN)
 - Mme Degremont (principale de collège)
- **Académie de Nantes :**
 - M. Marois (recteur)

- M. Moreau (PVS référent famille)
- **Académie de Nice :**
 - M. Laganier (recteur)
 - M. Cabekke (DAASEN Alpes-Maritimes)
 - Mme Adam (IEN adjoint du Var)
 - Mme. Cauchi-Bianchi (PAF et CARDIE)
 - Mme Forentin (CT AS)
 - Mme Sarraute (directrice de cabinet du recteur)
 - Mme Galena, Jean-Baptiste Rebiere et Hafid Adnani (IA-IPR EVS chargés du suivi des réseaux et de l'évaluation des établissements)
- **Académie de Normandie :**
 - Mme Gomel (référent parents)
 - Mme Levene (CT social Calvados)
 - Mme Blanchard (DAFOP)
 - M. Marie (CT EVS)
 - Mme Farieux-Lандаud (chargé mission ressources EP)
- **Académie d'Orléans-Tours :**
 - Mme Mege (IA-DASEN Eure-et-Loire)
 - M. Ballé (IA-DASEN Loiret)
 - M. Pontillo (IA-IPR EVS)
 - M. Picard (CT EVS)
 - M. Khellad (IA-IPR-EVS)
- **Académie de Paris :**
 - Mme Civiale (CARDIE référente académique familles)
 - M. Mouttapa (DAFOR)
 - Mme Peyrat (IA IPR coordonnatrice du groupe EVS)
 - M. Jury (doyen des IA IPR)
 - M. Prunier (chef DVE)
 - Mme Dumerain (IEN, responsable de la mission « *Lien école - famille* »)
 - Mme Leroy-Warin (IEN ASH)
- **Académie de Poitiers :**
 - Mme Charpentier (Doyenne 1^{er} degré)
 - M. Mazurier (CT EVS)
 - M. Thevenet (CSAIO)
 - Mme Tillati (CT AS)
 - Mme Bregeon (directrice de cabinet)
- **Académie de Rennes :**
 - M. Bodin (doyen IEN 1^{er} degré)
 - M. Hernadez (DAN)
 - M. Le Gac (IEN maternelle Morbihan)
 - Mme Raveau (IEN lettres-histoire)
 - Mme Mokhtari (IA-IPR lettres, responsable CASNAV)

- Mme Lefort-Oger (IEN circonscription Pays malouin, mission alliance éducative Ille-et-Vilaine (dont secteur Éducation prioritaire)
- Pascal Percheron, IEN circonscription St-Brieuc Est)
- Mme Belzon (IEN circonscription Brest-Nord)
- Mme Bottinelli (Doyenne des IEN-ET-EG-IO)
- Mme Humbert-Mohammedi (CT-EVS, référente académique Éducation prioritaire)
- M. David (principal de collège)
- Mme Jalras (principale de collège)
- **Académie de Reims** : Pas de réponse à la demande d’audition de la mission
- **Académie de Strasbourg** :
 - Mme Pitiot (CT EVS et référente harcèlement)
 - Mme Becht (CT AS Haut-Rhin)
 - Mme Cafarelli (chargée de mission prévention violence Haut-Rhin)
 - Mme Strasser (directrice cabinet rectrice)
- **Académie de Toulouse** :
 - M. Fourar (recteur)
 - Mme Duprat (IA DASEN Tarn)
 - Mme Badorc (doyenne des IEN 1^{er} degré)
 - M. Marty (directeur du pôle civique)
 - Mme Fontaine (CT assistante sociale)
 - Mme Saint-Michel (DAFPEN)
 - M. Paul (doyen des IA-IPR)
 - M. Escartin (doyen des IEN ET EG)
- **Académie de Versailles** :
 - M. Gille (CT EVS)
 - Mme Mary (CT 1^{er} degré)
 - Mme Peyramaure (IA-IPR)
 - Mme Hennebick (CT assistante sociale)
 - M. Javoy (IENA)
 - Mme Spinosa (CT EVS)
 - Mme Rivet (CT EVS)
 - Mme Lazon (IEN)
 - Mme Sanchez (IEN)
 - Mme Prévost (chef d’établissement)
 - M. Tavergne (CT EVS)
 - Mme Fric (IEN)

IH2EF (Institut des hautes études de l’éducation et la formation) :

- Charles Torossian, directeur
- Stéphanie Laforge, cheffe du département de l’expertise et des partenariats
- Benjamin Chapat, chef du département des cycles métiers
- Maggy Lechat, ingénieure de formation ; Nicolas Durupt, ingénieur de formation

Fédérations de parents d'élèves

- FCPE :
 - Carla Dugault, co-présidente
 - Pascale Durand, salariée au siège
- PEEP :
 - Gérard Pommier, président
 - Myriam Menez, secrétaire générale
- UNAPE :
 - Patrick Salaün, président
- APEL :
 - Gilles Demarquet, président
 - Vincent Goutine, vice-président
 - Christophe Abraham, secrétaire général adjoint

Chefs d'établissement

- SNPDEN :
 - Florence Delannoy, Bruno Bobkiewicz, Philippe Vincent, secrétaires généraux

Associations :

- ATD Quart-monde :
 - Marie-Aleth Grard, présidente
- Think tank Vers le haut :
 - Marc Vannesson, délégué général

Chercheurs :

- Najat Bentiri, docteure en psychologie PACTE 34 (psychologie – accompagnement – conseil – transculturalité – éducation)
- Philippe Bongrand, maître de conférence, laboratoire EMA (école, mutations, apprentissages) université Cergy Pontoise
- Aziz Jellab, IGÉSR/laboratoire bonheurs/université de Cergy
- Pierre Perier, professeur d'université, « *centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique* », EA 3875, université Rennes-2.
- Pascale Ponte, Inspé de l'académie de Versailles, université Cergy Pontoise
- Marie-Odile Sandoz, chercheuse honoraire au centre Alain Savary, IFé, Lyon

Animateurs d'ateliers du Grenelle de l'éducation :

- Sophie Tardy : IGÉSR
- Nadette Fauvin : IGÉSR

Exemple de grille d'auto-diagnostic des relations École - Famille

RELATION ÉCOLE / FAMILLE

Grille d'auto-diagnostic au service des établissements

Réalisée dans le cadre d'un groupe de travail académique sur la relation École - parents

Accueil physique des parents	
Les locaux	
Présence d'un espace pour les fédérations	☐ oui ☐ non
Présence d'un espace d'accueil pour recevoir les parents	☐ oui ☐ non
Se repère-t-on facilement dans l'établissement	☐ oui ☐ non
Les fédérations disposent-elles d'une boîte aux lettres spécifique	☐ oui ☐ non
Les fédérations disposent-elles d'un affichage spécifique	☐ oui ☐ non
Les fédérations ont-elles accès à l'établissement facilement en dehors des heures d'ouverture	☐ oui ☐ non
L'établissement reçoit-il des réunions organisées par des partenaires extérieurs et destinées aux familles	☐ oui ☐ non
Des moments de visite des locaux sont-ils organisés	☐ oui ☐ non
Le chef d'établissement est-il à la grille le matin et/ou le soir	☐ oui ☐ non
Synthèse :	
Les réunions / rencontres	
Les horaires sont-ils adaptés aux disponibilités des parents	☐ oui ☐ non
Les parents sont-ils présentés lors des conseils de classes	☐ oui ☐ non
Les interlocuteurs des parents sont-ils identifiés	☐ oui ☐ non
Des réunions externalisées sont-elles organisées	☐ oui ☐ non
Des formations sont-elles organisées à destination des parents	☐ oui ☐ non
Les thématiques des réunions sont-elles fixées en lien avec les besoins des parents	☐ oui ☐ non
Les rencontres parents professeurs sont-elles organisées sur plusieurs soirées, sans que soit imposé le niveau	☐ oui ☐ non
Existe-t-il dans l'établissement des commissions thématiques chargées de faire des propositions	☐ oui ☐ non
Des moments de convivialité sont-ils organisés	☐ oui ☐ non
La communication avec les familles est-elle réalisée dans un langage accessible pour elles	☐ oui ☐ non
Les parents sont-ils associés aux sorties pédagogiques	☐ oui ☐ non
Les parents sont-ils associés aux projets pédagogiques	☐ oui ☐ non
Les interlocuteurs se présentent-ils systématiquement et veillent-ils à ce qu'ils soient clairement identifiés	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

Les fédérations de parents d'élèves	
Les horaires sont-ils adaptés aux disponibilités des parents	☐ oui ☐ non
Existe-t-il une rencontre régulière avec les représentants de parents d'élèves	☐ oui ☐ non
Les représentants des fédérations prennent-ils la parole lors des réunions de rentrée destinées aux familles	☐ oui ☐ non
Les documents émanant des fédérations sont-ils distribués conjointement	☐ oui ☐ non
L'existence de fédérations est-elle évoquée lors de la réunion de rentrée pour les parents	☐ oui ☐ non
Une réunion avec les parents concernant les élections est-elle organisée à l'initiative du chef d'établissement	☐ oui ☐ non
Les fédérations ont-elles la liste des parents ayant donné leur accord	☐ oui ☐ non
Si oui, cette liste est-elle réalisée sous un format exploitable (word, excell, ...)	☐ oui ☐ non
Les parents sont-ils associés aux événements de l'établissement	☐ oui ☐ non
Les parents sont-ils associés au fonctionnement du FSE	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

Les outils	
L'établissement dispose-t-il d'une plaquette de présentation claire ou d'un livret d'accueil	☐ oui ☐ non
Si oui, les sigles et abréviations sont-ils explicités	☐ oui ☐ non
Les professeurs sont-ils sensibilisés/formés au dialogue avec les familles	☐ oui ☐ non
Existe-t-il une charte d'accueil des parents	☐ oui ☐ non
Des groupes de paroles parents sont-ils créés	☐ oui ☐ non
Existe-t-il un statut du parent délégué	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

Les liens parents / personnels	
Les parents savent-ils comment rencontrer les professeurs	☐ oui ☐ non
Les parents savent-ils où rencontrer les professeurs	☐ oui ☐ non
Existe-t-il des moments de rencontres informelles entre parents et professeurs	☐ oui ☐ non
Les bulletins sont-ils remis en main propre	☐ oui ☐ non
Les parents ont-ils connaissance des programmes disciplinaires	☐ oui ☐ non
Les parents sont-ils systématiquement informés des suites données à leur demande	☐ oui ☐ non
Les portes ouvertes de l'établissement sont-ils des moments privilégiés d'échanges	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

Accueil virtuel des parents	
Le site	
Un espace « <i>famille</i> » est-il prévu sur le site du collège	☐ oui ☐ non
Une personne de l'établissement est-elle en charge de la mise à jour du site	☐ oui ☐ non
Les informations importantes sont-elles régulièrement mises sur le site	☐ oui ☐ non
L'ergonomie du site a-t-elle été étudiée	☐ oui ☐ non
Les parents ont-ils été associés ou consultés quant à l'ergonomie du site	☐ oui ☐ non
Les parents peuvent-ils laisser des commentaires sur le site	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

Les outils	
Les parents reçoivent-ils des informations via sms	☐ oui ☐ non
Les dates des conseils de classes sont-elles présentes	☐ oui ☐ non
Des cours en ligne sont-ils accessibles	☐ oui ☐ non
L'accès aux notes est-il assuré	☐ oui ☐ non
Le cahier de textes est-il consultable	☐ oui ☐ non
Un planning des réunions annuelles et des manifestations est-il mis à disposition des familles	☐ oui ☐ non
Existe-t-il un mémento de l'établissement avec les numéros d'urgence	☐ oui ☐ non
Des séances de formation à l'utilisation du site sont-elles organisées	☐ oui ☐ non
Existe-t-il une « <i>mail list</i> » des parents par classe pour leur envoyer des informations rapidement	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

La co-éducation	
L'évaluation	
Un échange est-il organisé autour du Livret scolaire unique	☐ oui ☐ non
Les données du Livret scolaire unique sont-elles clairement expliquées	☐ oui ☐ non
Les conseils de classes permettent-ils de vrais échanges avec les familles	☐ oui ☐ non
Les modalités d'évaluation sont-elles connues	☐ oui ☐ non
Les dispositifs de remédiation sont-ils expliqués	☐ oui ☐ non
Un contrat d'objectifs est-il formalisé avec les parents	☐ oui ☐ non
Les parents animent-ils des séances dans le cadre de l'accompagnement éducatif	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

La sanction	
Les fédérations de parents sont-elles associées à la réécriture du règlement intérieur	☐ oui ☐ non
Les familles sont-elles reçues au moment de prononcer une sanction	☐ oui ☐ non
Les fédérations de parents sont-elles associées aux réflexions sur les mesures alternatives	☐ oui ☐ non
Les indicateurs de l'établissement sont-ils connus par les parents élus	☐ oui ☐ non
Existe-t-il un dispositif de médiation au sein de l'établissement	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

L'orientation	
Les entretiens individuels sont-ils organisés	☐ oui ☐ non
Existe-t-il des réunions spécifiques sur l'orientation	☐ oui ☐ non
Des parents interviennent-ils auprès des classes pour parler de leur métier	☐ oui ☐ non
Les parents sont-ils systématiquement conviés aux manifestations liées à l'orientation	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

Repères et formation des acteurs	
Des stages établissements pour permettre une communication constructive entre enseignants et parents existent-ils ?	☐ oui ☐ non
Des procédures pour permettre une gestion « <i>des conflits</i> » entre parents et enseignants existent-elles ?	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

Mise en œuvre et évaluation des aménagements et adaptations pédagogiques	
Une prise en compte des modalités de travail des élèves hors la classe existe-t-elle ?	☐ oui ☐ non
Une mutualisation des données entre enseignants et parents existe-t-elle ?	☐ oui ☐ non
Synthèse :	

Exemple de charte de relations École - Parents

CHARTE RELATIONS ECOLE/PARENTS

Conformément au Bulletin Officiel n° 38 du 17/10/2013, l'école a élaboré et mis en place, avec les représentants des parents d'élèves, une charte dans l'objectif de renforcer la coopération entre les familles et l'école.

PARENTS ET ECOLE : UN OBJECTIF COMMUN :**LA REUSSITE DE L'ELEVE**

L'épanouissement de l'élève dans l'école et en dehors, son sens de l'effort, dépendent largement de sa motivation et de la qualité des relations entre l'enseignant et sa famille.

Le sentiment d'une continuité et d'une communauté d'objectifs sont indispensables pour une scolarité réussie. Cette charte a pour objectif de favoriser une information mutuelle, la recherche d'échanges et une meilleure compréhension réciproque, fondée sur le respect et la confiance.

L'équipe enseignante, après concertation avec les parents d'élèves élus, a retenu les deux axes suivants :

- Amélioration de la communication
- Intérêt pour le suivi scolaire de l'élève

AMELIORATION DE LA COMMUNICATION➤ **CREATION D'UN MINI-LIVRET D'ACCUEIL**

- Ce livret comportera tous les renseignements et coordonnées nécessaires aux familles tant au niveau de la vie scolaire que périscolaire (garderie, restauration, accueil à la carte, CAPE, RASED, Sou des écoles, service scolaire de la Mairie...)
- Ce livret sera remis à tous les parents.

➤ **OPTIMISATION DU CAHIER DE LIAISON**

Le cahier de liaison est l'outil principal pour assurer la communication réciproque entre l'école et les parents. Ce cahier remplit la même fonction tout au long de la scolarité primaire.

Afin de faciliter et de systématiser son utilisation, la couleur rouge est retenue pour tous les niveaux de classes.

❖ **Pour les Classes maternelles**

Le cahier de liaison est à disposition des familles dans des casiers placés devant chaque classe. Il peut être consulté régulièrement mais doit être rapporté impérativement chaque jour à l'école.

❖ **Pour les Classes élémentaires**

Les parents consultent ce cahier tous les jours et signent chaque information transmise. Ce cahier est en permanence présent dans le Cartable de l'élève.

INTERET POUR LE SUIVI SCOLAIRE DE L'ELEVE

Les parents renforcent leur rôle éducatif en manifestant de l'intérêt pour le suivi scolaire de l'enfant par :

- La présence d'un des deux parents à la réunion de rentrée.
- Le suivi systématique du cahier de liaison.
- La vérification de l'apprentissage des leçons et des poésies.

Les enseignants se comportent en professionnels de l'éducation, à l'écoute des parents par :

- L'organisation d'une réunion de rentrée où les parents sont informés sur les démarches pédagogiques mises en œuvre.
- Des réponses appropriées à leurs questions, des informations et des propositions sur la scolarité de l'élève.
- Une garantie d'une totale discrétion par rapport aux différents échanges.
- L'utilisation d'un langage compréhensible par tous.
- L'instauration d'un climat de confiance.

Les enseignants et les parents essaient de définir en commun les moyens et les Voies de progrès auxquels Chacun, dans son domaine, peut Contribuer.

L'enseignant :

Les parents :

La directrice :

TRAME D'UNE CHARTE ENTRE PARENTS- ENSEIGNANTS

Préambule

L'épanouissement des élèves dans et en dehors de l'école, leur sens de l'effort, dépendent largement de leurs motivations et de la qualité du dialogue entre les enseignants et les familles.

Des relations compliquées entre les adultes qui entourent les enfants, peuvent être sources de perturbation.

Au contraire, le sentiment d'une continuité et d'une communauté d'objectifs, soutient l'effort nécessaire pour une scolarité réussie tout au long du cursus scolaire, c'est-à-dire de l'école maternelle au lycée, même si les échanges entre parents-enseignants ne sont pas de même nature, selon le niveau d'études considéré.

Cette charte reprend le cadre des valeurs républicaines :

Laïcité-Neutralité-Egalité-liberté

CHARTE PARENTS-ENSEIGNANTS

1. L'enseignant et le parent partagent un objectif commun : la réussite de l'élève.
2. Le parent et l'enseignant se respectent mutuellement en toutes circonstances.
3. Le parent soutient, auprès de son enfant, l'autorité de l'enseignant et les valeurs de l'école et réciproquement.
4. La communication et les relations entre le parent et l'enseignant sont fondées sur la confiance mutuelle et le respect de l'autre et de ses différences. Toute forme d'agressivité et de discrimination sont bannies.
5. Le dialogue entre le parent et l'enseignant a pour objectif une information mutuelle, la recherche d'échanges constructifs et une meilleure compréhension réciproque.
6. L'enseignant reçoit le parent qui en fait la demande, selon ses disponibilités et les contraintes horaires et matérielles de chacun. Etablies sur un objet précis pour être efficaces, elles se déroulent durant un temps donné, décidé conjointement. Le parent se rend à l'invitation sollicitée par l'enseignant. Ils évitent de solliciter trop fréquemment un entretien, sauf conditions particulières.
7. Les formes de la communication et d'entretien sont adaptées à la nature des informations à transmettre et/ou aux possibilités de réception des messages par le parent ou l'enseignant (réunion, entretien, carnet de liaison, messagerie électronique, communication téléphonique).
8. Le parent et l'enseignant garantissent une totale discrétion de leurs échanges.
9. L'enseignant informe les parents sur les programmes scolaires, les objectifs poursuivis, les modalités des évaluations et des apprentissages, ainsi que leurs rythmes, les règles de vie en classe au moment de la réunion de rentrée, à laquelle les parents sont invités.
10. Le parent respecte le professionnalisme de l'enseignant, qui fait l'objet d'une évaluation par les corps d'inspection et ne fait pas prévaloir de choix personnels en matière pédagogique auprès de l'enseignant.
11. Les parents d'élèves élus ont pour rôle, entre autres, après avoir assisté aux différents conseils d'école, de transmettre les conclusions aux autres familles, sous forme de compte-rendu.
12. Le parent et l'enseignant s'informent mutuellement des éléments susceptibles d'éclairer les résultats d'un enfant, notamment lorsque ceux-ci sont insuffisants ou en baisse. Ils s'interdisent tout questionnement qui aborderait des domaines sans lien avec la scolarité de l'enfant, mais si les familles le souhaitent, elles peuvent informer l'enseignant d'éléments familiaux, susceptibles d'affecter le travail scolaire de l'enfant.
13. L'enseignant et le parent essaient de définir en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine, peut contribuer. Ils recherchent les solutions et les parcours les mieux adaptés à la situation scolaire de l'enfant et à ses capacités. L'enseignant a un rôle de conseil.
14. Les parents ont l'obligation de prévenir l'école des absences des enfants dans les plus brefs délais, ainsi que les annulations de rendez-vous avec l'enseignant.
15. En cas de rupture du dialogue, le parent et l'enseignant acceptent le recours d'un médiateur : (Inspecteur de l'Education Nationale, Directeur d'Ecole, Conseiller pédagogique, médiateur académique, représentant de parents d'élèves) afin de renouer le contact.
16. Le conseil des maîtres s'emploie à proposer aux familles, les solutions les plus adaptées, à l'orientation de leurs enfants, dans la poursuite de leurs parcours scolaire.

Signature des parents :

Signature de l'enseignant :